



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CÔTES-D'ARMOR

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°22-2020-107

PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2020

Sommaire

Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes d'Armor / Service environnement

22-2020-06-29-001 - Arrêté d'abrogation d'agrément de la Sarl du PONT HERVE de PLESTAN (vidangeur) (1 page) Page 3

22-2020-07-17-003 - Arrêté préfectoral du 17/7/2020 déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien du lit et de la ripisylve du Trieux sur la commune de GUINGAMP (4 pages) Page 5

Préfecture des Côtes d'Armor / Direction des libertés publiques

22-2020-07-17-001 - AP tableau des électeurs sénatoriaux RAA (42 pages) Page 10

Préfecture des Côtes d'Armor / Direction des collectivités territoriales

22-2020-07-20-001 - Arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2020 portant dissolution SI du Gouët (11 pages) Page 53

22-2020-07-20-002 - Arrêté préfectoral en date du 20/07/2020 portant modification des statuts du "syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol et de sa dénomination en "Vigipol" (14 pages) Page 65

Préfecture des Côtes d'Armor / Direction des ressources humaines et des moyens

22-2020-07-22-001 - Arrêté du 22 juillet 2020 portant délégation signature à Mme BLANC directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest (3 pages) Page 80

Préfecture des Côtes d'Armor / Sous-Préfecture de Dinan

22-2020-07-18-001 - Arrêté portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial (2 pages) Page 84

22-2020-07-17-002 - Arrêté portant habilitation d'un organisme à produire des analyses d'impact (2 pages) Page 87

22-2020-05-28-001 - avis de la commission nationale d'aménagement commercial rejetant le recours 4077T01 et autorisant le projet porté par la SAS Binic Distribution (4 pages) Page 90

22-2020-07-11-001 - Décision commission nationale d'aménagement commercial autorisant la création d'un magasin Connexion de 900 m² à Lannion (2 pages) Page 95

22-2020-06-11-001 - Décision de la commission nationale d'aménagement commercial rejetant le recours 4098T01 et autorisant la société Ar Piler à créer un magasin Biocoop de 250 m² (8 pages) Page 98

Direction départementale des territoires et de la mer des
Côtes d'Armor

22-2020-06-29-001

Arrêté d'abrogation d'agrément de la Sarl du PONT
HERVE de PLESTAN (vidangeur)

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

Direction départementale des
territoires et de la mer

Service
environnement

Arrêté d'abrogation
d'agrément de la SARL DU PONT HERVE de PLESTAN
réalisant des vidanges et prenant en charge le transport et
l'élimination des matières extraites des installations
d'assainissement non collectif

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles R. 211-25 à R. 211-45 et R. 214-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-8 ;

VU le code de la santé publique, notamment son article L. 1331-1-1 ;

VU l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant des vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

CONSIDÉRANT l'absence de réponse au courrier adressé par la direction départementale des territoires et de la mer en recommandé le 19 novembre 2019, demandant de fournir le bilan d'activité 2018 ;

CONSIDÉRANT l'absence de dépôt du bilan d'activité 2019 ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 19 novembre 2012, portant agrément de la SARL DU PONT HERVE pour la réalisation des vidanges, le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif, est abrogé.

ARTICLE 2 : La Secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le **29 JUIN 2020**

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
Le directeur adjoint,

Direction départementale des territoires et de la mer des
Côtes d'Armor

22-2020-07-17-003

Arrêté préfectoral du 17/7/2020 déclarant d'intérêt général
les travaux d'entretien du lit et de la ripisylve du Trieux sur
la commune de GUINGAMP



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Arrêté déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien du lit et de la ripisylve du Trieux sur la commune de GUINGAMP

Le Préfet des Côtes-d'Armor

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 211-7, L. 214-1 à L. 214-6, L. 215-15, L. 215-18, L. 435-5, R. 214-88 à R. 214-104, R. 215-2 à R. 215-5 et R. 435-34 à R. 435-39 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 151-36 à L. 151-40 et R. 152-29 à R. 152-35 et particulièrement l'article L. 151-37 dispensant d'enquête publique, sous réserves, les travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée pour l'exécution des travaux publics, en ce qui concerne son article 3 auquel l'article L. 151-37 précité fait référence ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 18 décembre 2019 nommant M. Thierry MOSIMANN, préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2015 ;



Vu le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goelo approuvé le 21 avril 2017 ;

Vu la demande présentée le 12 mai 2020 par le président de Guingamp-Paimpol Agglomération demandant que l'opération soit déclarée d'intérêt général ;

Considérant l'absence d'observation de Guingamp-Paimpol Agglomération sur le projet d'arrêté transmis par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor par courrier du 29 juin 2020 ;

Considérant ainsi que la demande de déclaration d'intérêt général est dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime ;

Place du général de Gaulle
BP 2370 - 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

Considérant que la réalisation de l'ensemble des actions prévues dans le cadre des travaux d'entretien vont permettre de maintenir les capacités d'écoulement du Trieux en aval de GUINGAMP, notamment au niveau du pont de la route départementale n° 8 afin de limiter les aléas d'inondation dans les quartiers sensibles de GUINGAMP ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Objet de l'arrêté et bénéficiaire

L'ensemble des actions prévues dans le cadre des travaux d'entretien du lit et de la ripisylve du Trieux sur la commune de GUINGAMP est déclaré d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Le cours d'eau concerné par les travaux est le Trieux :

- Code hydro J1-0171 ;
- Masse d'eau FRGR0030b - Le Trieux et ses affluents depuis la prise d'eau de Pont Caffin jusqu'à l'estuaire.

Guingamp-Paimpol Agglomération est autorisé à entreprendre les travaux prévus dans le dossier présenté, et sous réserve des autres réglementations en vigueur.

Article 2 : Nature des travaux

Les travaux visent à :

- réduire l'aléa inondation en limitant les obstacles à l'écoulement des crues et en maintenant le gabarit naturel du lit mineur du cours d'eau ;
- préserver la biodiversité et les habitats aquatiques en limitant l'intervention au strict nécessaire et en limitant l'impact sur les milieux naturels ;
- mettre en valeur le paysage de la vallée du Trieux ;
- faciliter et assurer la sécurité des usages associés au cours d'eau.

Les travaux sont de plusieurs types :

- traitement paysager important avec abattage et élagage des arbres volumineux ;
- diversification des strates par recépage ;
- création de cônes de vue sur le cours d'eau depuis la berge ;
- éclaircissement du cours d'eau au niveau des radiers ;
- dévitalisation des souches implantées dans les murs de soutènement ;
- enlèvement des arbres et arbrisseaux qui risquent de déstabiliser les murs, avec maintien de la strate herbacée ;

- abattage des arbres à risque et suppression des grosses branches dangereuses ;
- exploitation et suppression de peupliers et sélection des rejets naturels aulnes et saules.

Article 3 : Montant des travaux – Prise en charge des dépenses

Le montant total des travaux est estimé à 41 000 € HT, entièrement pris en charge par Guingamp-Paimpol Agglomération (taxe GEMAPI).

Article 4 : Durée de validité de la déclaration d'intérêt général

La présente déclaration d'intérêt général a une validité de cinq (5) ans renouvelable à compter de la date de sa signature.

Elle deviendra caduque si le programme des travaux qu'elle concerne n'a pas fait l'objet d'un commencement de réalisation dans un délai de deux ans à compter de cette même date.

Article 5 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction et peut être déféré au Tribunal administratif de RENNES :

- 1° par le maître d'ouvrage, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision lui a été notifiée ;
- 2° par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de :
 - l'affichage en mairie de GUINGAMP dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 du code de l'environnement ;
 - la publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie.

Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Lorsqu'un recours gracieux ou hiérarchique est exercé par un tiers contre le présent arrêté, l'autorité administrative compétente en informe le maître d'ouvrage pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont reconnus par les articles L. 411-6 et L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Ce recours prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2° ci-dessus mentionnés.

Les tiers peuvent déposer une réclamation auprès du préfet, à compter de la mise en service du projet autorisé, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans l'autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet autorisé présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 précité.

Dans le même délai de deux mois, le maître d'ouvrage peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérécourrs citoyens » accessible par le site « www.telerecourrs.fr ».

Article 6 : Information des tiers

La présente décision sera affichée dans la mairie de GUINGAMP pendant au moins un (1) mois, mise à la disposition du public, pendant une durée de quatre (4) mois au moins, sur le site internet de la préfecture des Côtes-d'Armor et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Article 7 : Exécution

La Secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, le président de Guingamp-Paimpol Agglomération et le maire de la commune de GUINGAMP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Brieuc, le 17 JUL 2020

Le Préfet,

Thierry MOSIMANN

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-07-17-001

AP tableau des électeurs sénatoriaux RAA

ARRETE
portant établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L.280 à L.293, R.130-1 à R.148;

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020, fixant pour chaque commune le nombre de délégués et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable, dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 ;

VU les procès-verbaux des opérations électorales qui se sont déroulées le 10 juillet 2020 dans chacune des 348 communes du département ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;


ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau des électeurs appelés à élire, le 27 septembre 2020 les sénateurs des Côtes d'Armor, est établi conformément à l'annexe jointe ;

ARTICLE 2 : Les élections des délégués des conseils municipaux et des suppléants peuvent être contestées devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de La Motte, 35044 RENNES CEDEX ou via le site www.telerecours.fr), dans les 3 jours à compter de la publication du présent tableau ;

ARTICLE : La secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor,
les sous-préfets,
les maires du département,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes aux emplacements habituels et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis en ligne sur le site internet de la préfecture.

SAINT-BRIEUC, le 17 juillet 2020


Thierry MOSIMANN

DEPUTES ET SENATEURS

M.	BERVILLE	Hervé	Député
M.	BOTHOREL	Eric	Député
M.	JONCOUR	Bruno	Député
M.	KERLOGOT	Yannick	Député
M.	LE FUR	Marc	Député
M.	BOTREL	Yannick	Sénateur
Mme	PRUNAUD	Christine	Sénateur
M.	VASPART	Michel	Sénateur

CONSEILLERS REGIONAUX

M	ALLAIN	Olivier
Mme	ARGAT-BOURIOT	Sylvie
Mme	BLEIN	Catherine
Mme	BREARD	Georgette
M	BURLOT	Thierry
Mme	CADIOU	Gaby
M	DE MELLON	Gerard
M	DE SALLIER DUPIN	Stephane
Mme	GUIGNARD	Sylvie
M	HERCOUET	Philippe
M	LAHELLEC	Gerard
Mme	DELAITRE	Véronique
Mme	NIQUE	Gaelle
M	RAMARD	Dominique
Mme	TISON	Martine

remplaçante de M Marc LE FUR

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Mme	BALAY-MIZRAHI	Brigitte
Mme	BERNARD	Cinderella
Mme	BICHON	Françoise
M	BLEGEAN	Gerard
Mme	BLEVIN	Brigitte
Mme	BOULANGER	Beatrice
M	BOUTRON	Romain
M	CADEC	Alain
M	CARO	Eugene
M	CHEVALIER	Mickaël
Mme	CLERET	Marie-Christine
M	COAIL	Christian
M	COENT	Andre
Mlle	CORSON	Laurence
Mme	COTIN	Marie-Christine
M	DAUGAN	Michel
M	DE CHAISEMARTIN	Jean-Yves
M	DEGRENNÉ	Rene
M	DEJOUE	Jean-Marc
M	DESBOIS	Michel
Mme	FEJEAN	Claudine
Mme	GOLHEN	Françoise
Mme	GORE-CHAPEL	Isabelle
M	GOURONNEC	Pierrick
M	GUEGUEN	Alain
M	ELLUL	Pascal
M	GUIGNARD	Thibaut
Mme	GUILLAUME	Celine
Mme	GUILLOU	Claudine
Mme	HAMEON	Monique
M	HAMON	Bernard
M	KERVAON	Patrice
Mme	LANGLAIS	Nadège
Mme	LE BASTARD	Claudine
M	LE COQU	Yves-Jean
Mme	LE NOUVEL	Sandra
Mme	LE VEE	Monique
M	LEON	Erven
Mme	MARTIN	Delphine
Mme	MEHEUST	Veronique
Mme	MICHEL	Marie-Madeleine
Mme	MICHEL	Nicole
M	MORIN	Yannick
Mme	NICOLAS	Isabelle
Mme	NICOLAS	Monique
Mme	ORAIN-GROVALET	Christine
M	PHILIPPE	Joël
M	PROVOST	Christian

Remplaçant de Mme Sylvie GUIGNARD

M	RAULT	Robert
M	ROBERT	Fernand
M	ROSCOUET	Loec
Mme	RUMIANO	Valerie
M	SIMELIERE	Thierry
M	YON	Didier

DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX				
COMMUNE	CIVILITE	NOM PATRONYMIQUE OU D'U	Prénom	mandat électoral
ALLINEUC	M.	HERVO	Yohann	délégué élu
ALLINEUC	Mme	PAWLAK	Angélique	délégué élu
ALLINEUC	M.	BURLLOT	Guy	délégué élu
ALLINEUC	Mme	LINIER	Cécile	suppléant 1
ALLINEUC	M.	SOMMIER	Stéphane	suppléant 2
ALLINEUC	M.	PAULIAC	Frédéric	suppléant 3
ANDEL	Mme	POULAIN	Nicole	délégué élu
ANDEL	M.	BRIENS	Patrick	délégué élu
ANDEL	Mme	BOURDE	Sylvie	délégué élu
ANDEL	M.	ROBERT	Dany	suppléant 1
ANDEL	Mme	LE NOTRE	Nadine	suppléant 2
ANDEL	M.	ANDRIEUX	Maurice	suppléant 3
AUCALEUC	M.	CHEVE	Jacques	délégué élu
AUCALEUC	M.	OLLIVIER	Christophe	délégué élu
AUCALEUC	M.	RENAUDIN	Pascal	délégué élu
AUCALEUC	Mme	GALLAND	Valérie	suppléant 1
AUCALEUC	M.	MORRY	Olivier	suppléant 2
AUCALEUC	Mme	LAINE	Christelle	suppléant 3
BEAUSSAIS SUR MER	M.	GUESDON	Philippe	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	ONEN-VERGER	Magali	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	M.	BOURGET	Christian	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	LE POTIER (VIMONT)	Marie-Laure	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	M.	BONENFANT	Mikaël	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	COLAS-PANSARD	Elisabeth	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	M.	D'AUBERT	Tanguy	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	NEZOU	Marie-Reine	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	M.	VILLENEUVE	Guillaume	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	GUYOT D'ASNIERES DE SALINS	Catherine	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	M.	LOBJOIT	Rony	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	BAULAIN	Sylvie	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	M.	RENNER	Gérard	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	LONCLE	Ludivine	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	M.	COUSYN	Bernard	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	CHAUVIÈRE	Alicia	suppléant 1
BEAUSSAIS SUR MER	M.	MAREC	Jean-Pierre	suppléant 2
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	FARAUT-LALAIN	Pauline	suppléant 3
BEAUSSAIS SUR MER	M.	HASLAY	Jean-Michel	suppléant 4
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	AMICE (GUILLEMIN)	Christina	suppléant 5
BÉGARD	M.	CLECH	Vincent	délégué élu
BÉGARD	Mme	BOETE	Cécile	délégué élu
BÉGARD	M.	LE COQ	Laurent	délégué élu
BÉGARD	Mme	BICZO	Sylviane	délégué élu
BÉGARD	M.	LE FLOCH	Eric	délégué élu
BÉGARD	Mme	PIRON	Valentina	délégué élu
BÉGARD	M.	GUILLAUME	Hervé	délégué élu
BÉGARD	Mme	LE GUEVELLOU	Marjorie	délégué élu
BÉGARD	M.	TORTELLIER	Florian	délégué élu
BÉGARD	Mme	HADJADJE	Valérie	délégué élu
BÉGARD	M.	BODEVEUR	David	délégué élu
BÉGARD	Mme	BENECH	Pauline	délégué élu
BÉGARD	M.	HERVE	Gildas	délégué élu
BÉGARD	Mme	BONIZEC	Christel	délégué élu
BÉGARD	M.	DAUPHIN	Jean-Claude	délégué élu
BÉGARD	M.	BOURDON	Yves	suppléant 1
BÉGARD	Mme	LE LUYER	Martine	suppléant 2
BÉGARD	M.	LE GALL	Maël	suppléant 3
BÉGARD	Mme	THEFO	Laurence	suppléant 4
BÉGARD	M.	ANTHOINE	Julien	suppléant 5
BELLE-ISLE-EN-TERRE	Mme	BALTUS	Brunette	délégué élu
BELLE-ISLE-EN-TERRE	M.	FRANCIOSI	Eric	délégué élu
BELLE-ISLE-EN-TERRE	Mme	AMBROISE	Maud	délégué élu
BELLE-ISLE-EN-TERRE	M.	BROUDER	Bernard	suppléant 1
BELLE-ISLE-EN-TERRE	Mme	TREMEL	Armandine	suppléant 2
BELLE-ISLE-EN-TERRE	M.	LE MARRÉC	François	suppléant 3
BERHET	M.	MERRER	Louis	délégué élu
BERHET	M.	DROUMAGUET	Pierre-Yves	suppléant 1

BERHET	M.	GROT	Christian	suppléant 2
BERHET	Mme	BENECH	Laurence	suppléant 3
BINIC ETABLES SUR MER	M.	CHAUVIN	Paul	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	MOBUCHON	Nathalie	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	BERTRAND	Gilbert	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	MITNIK	Laure	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	COLLIN	Yannick	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	LUTZ	Helene	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	ROSNER	Paul	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	CHORIN	Aurelia	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	TREUSSARD	Jean Michel	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	PENVEN	Christine	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	LEBRUN	Kevin	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	MEUNIER	Myriam	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	HERISSARD	Pierre	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	BELLEIN GALLO	Dominique	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	BEZELY	Olivier	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	FICHELSON	Karen	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	HONORE	Laurent	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	BLANCHARD	Annick	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	DARCHE	Patrice	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	MACHET	Bernadette	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	LEGER	Michel	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	VIDEMENT	Sylvie	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	LE GUERN	François	suppléant 1
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	LENOIR	Muriel	suppléant 2
BINIC ETABLES SUR MER	M.	ROUSSEAU	Gilles	suppléant 3
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	WERNER	Elisabeth	suppléant 4
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	LECH'VIEU	Catherine	suppléant 5
BINIC ETABLES SUR MER	M.	NAFFRECHOUX	Yannick	suppléant 6
BINIC ETABLES SUR MER	M.	LARUPT	Erwann	suppléant 7
BOBITAL	M.	HEUZE	Jacky	délégué élu
BOBITAL	Mme	LEVAVASSEUR	Séverinne	délégué élu
BOBITAL	M.	MOREL	Alexandre	délégué élu
BOBITAL	Mme	PESTEL	Delphine	suppléant 1
BOBITAL	M.	ACCOH	Gaëtan	suppléant 2
BOBITAL	Mme	TOURTELIER	Pauline	suppléant 3
BON REPOS SUR BLAVET	M.	RIOU	Raoul	délégué élu
BON REPOS SUR BLAVET	Mme	QUENDERFF	Catherine	délégué élu
BON REPOS SUR BLAVET	M.	LAOT	Jean Robert	délégué élu
BON REPOS SUR BLAVET	Mme	LE BIHAN	Corinne	délégué élu
BON REPOS SUR BLAVET	M.	STEVENS	Antoine	délégué élu
BON REPOS SUR BLAVET	Mme	MOY	Magalie	suppléant 1
BON REPOS SUR BLAVET	M.	LE MADEC	Lionel	suppléant 2
BON REPOS SUR BLAVET	Mme	BENOT	Christine	suppléant 3
BOQUEHO	Mme	LE HEGARAT	Nordia	délégué élu
BOQUEHO	M.	GARNIER	Sébastien	délégué élu
BOQUEHO	Mme	LE TYRANT	Elodie	délégué élu
BOQUEHO	Mme	HALLET	Anne-Hélène	suppléant 1
BOQUEHO	M.	LE BIHAN	Patrick	suppléant 2
BOQUEHO	M.	DESCHARTRETTE	Jean-Michel	suppléant 3
BOURBRIAC	M.	LE BLOAS	Jean Jacques	délégué élu
BOURBRIAC	Mme	LE COUSTER	Béatrice	délégué élu
BOURBRIAC	M.	DRONIOU	Christian	délégué élu
BOURBRIAC	Mme	LE COZ	Caroline	délégué élu
BOURBRIAC	M.	HENAFF	Pascal	délégué élu
BOURBRIAC	Mme	GUEGAN	Florence	suppléant 1
BOURBRIAC	M.	LE FLOCH	Patrick	suppléant 2
BOURBRIAC	Mme	CONNAN	Audrey	suppléant 3
BOURSEUL	Mme	ALVES PEREIRA	Ludvine	délégué élu
BOURSEUL	M.	DAULY	Philippe	délégué élu
BOURSEUL	Mme	LEROY	Elise	délégué élu
BOURSEUL	Mme	ANDREO	Isabelle	suppléant 1
BOURSEUL	M.	JOSSELIN	Hervé	suppléant 2
BOURSEUL	M.	JOSSET	Franck	suppléant 3
BREHAND	M.	RUFFET	Yves	délégué élu
BREHAND	M.	ROUAUD	Anthony	délégué élu
BREHAND	Mme	HERMON	Laetitia	délégué élu
BREHAND	M.	ESNAULT	Didier	délégué élu
BREHAND	Mme	GUEGO	Véronique	délégué élu
BREHAND	Mme	MICHELET	Rozenn	suppléant 1
BREHAND	M.	LE DEVEHAT	Mickaël	suppléant 2
BREHAND	Mme	GLATRE	Isabelle	suppléant 3
BRELIDY	M.	GAREL	Pierre Marie	délégué élu

BRELIDY	M.	PEUCH	Pierre	suppléant 1
BRELIDY	Mme	WATSON	Linda	suppléant 2
BRELIDY	Mme	BLANC-MAGON DE SAINT-ELIE	Eléonore	suppléant 3
BRINGOLO	M.	THOMAS	Philippe	délégué élu
BRINGOLO	M.	GLAUDEL	Richard	suppléant 1
BRINGOLO	MME	TOQUET	Marie-Joséphé	suppléant 2
BRINGOLO	MME	VERRIER	Virginie	suppléant 3
BROONS	M.	LAGUITTON	Denis	délégué élu
BROONS	Mme	BOTREL	Valérie	délégué élu
BROONS	M.	KERRIEN	Ronan	délégué élu
BROONS	Mme	ENGEL	Céline	délégué élu
BROONS	M.	HERVE	Roger	délégué élu
BROONS	Mme	VILSALMON	Sophie	délégué élu
BROONS	M.	RENAULT	Quentin	délégué élu
BROONS	Mme	BARBE	Martine	suppléant 1
BROONS	M.	DELAHAYE	Lénaïck	suppléant 2
BROONS	Mme	HAGUET	Christelle	suppléant 3
BROONS	M.	ROY	Xavier	suppléant 4
BRUSVILY	Mme	DOJENAT	Marie-Claire	délégué élu
BRUSVILY	M.	LAMBERT	Emmanuel	délégué élu
BRUSVILY	Mme	BARDOU	Evelyne	délégué élu
BRUSVILY	M.	MARIE	Michel	suppléant 1
BRUSVILY	Mme	LEYZOUR	Jacqueline	suppléant 2
BRUSVILY	M.	BOGUENET	Patrick	suppléant 3
BULAT-PESTIVIEN	M.	CHARLES	Olivier	délégué élu
BULAT-PESTIVIEN	M.	TOUPIN	Jean-Claude	suppléant 1
BULAT-PESTIVIEN	Mme	LOZAHIC LE NY	Rozenn	suppléant 2
BULAT-PESTIVIEN	Mme	COAIL FOFANA	Christelle	suppléant 3
CALANHEL	M.	JOBIC	Cyril	délégué élu
CALANHEL	Mme	LE BRIS	Véronique	suppléant 1
CALANHEL	Mme	BOURDONNEC	Nathalie	suppléant 2
CALANHEL	M.	PARCHEMINER	Yvon	suppléant 3
CALLAC	Mme	LE GRAËT	Sylvie	délégué élu
CALLAC	M.	LINTANF	Joseph	délégué élu
CALLAC	Mme	INDERBITZIN	Laure-Line	délégué élu
CALLAC	M.	MORCET	Patrick	délégué élu
CALLAC	M.	TREMEL	Jean-Pierre	délégué élu
CALLAC	Mme	LE TERTRE	Pascale	suppléant 1
CALLAC	M.	LE CALVEZ	Michel	suppléant 2
CALLAC	Mme	LE BON	Christelle	suppléant 3
CALORGUEN	M.	ROBERT	Marcel	délégué élu
CALORGUEN	Mme	DELAUNEY	Réjane	délégué élu
CALORGUEN	M.	MARQUER	Didier	délégué élu
CALORGUEN	M.	LUCAS	Yannick	suppléant 1
CALORGUEN	Mme	LEROY	Anita	suppléant 2
CALORGUEN	M.	ROBERT	Frédéric	suppléant 3
CAMLEZ	M.	DROUMAGUET	Pierre-Yves	délégué élu
CAMLEZ	M.	LE GOFF	Rémi	délégué élu
CAMLEZ	M.	THEBAULT	Christophe	délégué élu
CAMLEZ	Mme	JEAN-LE LAY	Annic	suppléant 1
CAMLEZ	M.	GAUTIER	Bernard	suppléant 2
CAMLEZ	M.	LE ROUX	Gwénaél	suppléant 3
CANIHUEL	M.	LE MEAUX	Franck	délégué élu
CANIHUEL	M.	TROEL	Vincent	suppléant 1
CANIHUEL	Mme	POIGNONEC	Magalie	suppléant 2
CANIHUEL	M.	OLLIVIER	Michel	suppléant 3
CAOUËNNEC-LANVEZAC	M.	DERRIEN	Guy	délégué élu
CAOUËNNEC-LANVEZAC	M.	LAHOUSINE	Alain	délégué élu
CAOUËNNEC-LANVEZAC	M.	LONIE	John	délégué élu
CAOUËNNEC-LANVEZAC	Mme	GUERN	Martine	suppléant 1
CAOUËNNEC-LANVEZAC	Mme	LE PERF	Sylvie	suppléant 2
CAOUËNNEC-LANVEZAC	M.	LE CAROU	Yvan	suppléant 3
CARNOET	M.	LEYOUUR	Pascal	délégué élu
CARNOET	M.	BANIEL	Pascal	délégué élu
CARNOET	M.	LE MEN	Rémi	délégué élu
CARNOET	M.	CHEVALLIER	Cédric	suppléant 1
CARNOET	M.	MONFORT	Frédéric	suppléant 2
CARNOET	M.	FOLLEZOU	Armand	suppléant 3
CAULNES	Mme	LE MOAL	Marina	délégué élu
CAULNES	M.	NOGUES	Jean-Yves	délégué élu
CAULNES	Mme	BERHAULT	Marylène	délégué élu
CAULNES	M.	GUERIN	Hubert	délégué élu
CAULNES	Mme	BOUGAULT	Patricia	délégué élu
CAULNES	M.	MAILLARD	David	suppléant 1

CAULNES	Mme	GUILLEMOT	Marie-Paule	suppléant 2
CAULNES	M.	PRIOI	Marc	suppléant 3
CAUREL	M.	MARTIGNÉ	Jean-Louis	délégué élu
CAUREL	Mme	JÉGO	Mireille	suppléant 1
CAUREL	Mme	MENGUY	Maryse	suppléant 2
CAUREL	M.	LE MOUËL	Jean-Paul	suppléant 3
CAVAN	M.	OFFRET	Maurice	délégué élu
CAVAN	Mme	BODEREAU	Magali	délégué élu
CAVAN	M.	ROUSSEL	Mathieu	délégué élu
CAVAN	Mme	LE FLOCH	Lydie	délégué élu
CAVAN	M.	NEVEUX	Didier	délégué élu
CAVAN	M.	LE CANN	Jean Paul	suppléant 1
CAVAN	Mme	DENIS	Catherine	suppléant 2
CAVAN	M.	PRIGENT	Pascal	suppléant 3
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	BOISSIERE	Olivier	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	MEVEL-RAULT	Sylvie	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	MARTIN	Patrick	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	LORANT	Monique	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	BÉROT	Patrice	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	LE BONHOMME	Sophie	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	SOLO	Patrick	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	LE LAY	Géraldine	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	TURBAN	Daniel	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	LE BRETON	Alexandra	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	LARRIVEN	Yves	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	PHILIPPE	Sophie	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	LE PILLOUER	Jean-Michel	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	LE CHANU	Isabelle	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	LE GUILLOUX	Pascal	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	LE CREURER	Ginette	suppléant 1
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	PERAIS	Jérôme	suppléant 2
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	LE ROY	Aline	suppléant 3
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	TREPARD	Alain	suppléant 4
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	GOURIOU	Isabelle	suppléant 5
COADOUT	M.	PILMANN	Michel	délégué élu
COADOUT	M.	HERPE	Denis	délégué élu
COADOUT	M.	BALLOUARD	Anthony	délégué élu
COADOUT	M.	GIUNTINI	Jean-Pierre	suppléant 1
COADOUT	Mme	LE ROUX	Morgane	suppléant 2
COADOUT	M.	GAURY	Jean-François	suppléant 3
COATASCORN	M.	LE CREURER	Eric	délégué élu
COATASCORN	M.	GROUAZEL-KRAUSS	Romain	suppléant 1
COATASCORN	Mme	PERROT	Sophie	suppléant 2
COATASCORN	M.	FRAVAL	Philippe	suppléant 3
COATRÉVEN	M.	LE ROLLAND	Yves	délégué élu
COATRÉVEN	M.	HUON	Christian	suppléant 1
COATRÉVEN	Mme	LE PEUCH	Véronique	suppléant 2
COATRÉVEN	M.	DEMEERSSEMAN	Franly	suppléant 3
COËTLOGON	Mme	ROBERT	Annie	délégué élu
COËTLOGON	M.	ANGOUJARD	François	suppléant 1
COËTLOGON	Mme	LE PERSON	Christine	suppléant 2
COËTLOGON	M.	LE NY-CLARKE	Rémy	suppléant 3
COËTMIEUX	Mme	MADEC	Isabelle	délégué élu
COËTMIEUX	M.	TIREL	Dominique	délégué élu
COËTMIEUX	Mme	PECHEUR	Virginie	délégué élu
COËTMIEUX	M.	GAUTHIER	Jean-Paul	délégué élu
COËTMIEUX	Mme	PURON	Muriel	délégué élu
COËTMIEUX	M.	LE MOUNIER	Jean-Marie	suppléant 1
COËTMIEUX	Mme	HOUDMON	Judith	suppléant 2
COËTMIEUX	M.	ROHON	David	suppléant 3
COHINIAC	M.	HEDER	Jean Paul	délégué élu
COHINIAC	Mme	LABICHE-MICHEL	Marie-Christine	suppléant 1
COHINIAC	Mme	MAHE	Valérie	suppléant 2
COHINIAC	M.	JOSSIN	Rodrigue	suppléant 3
CORLAY	Mme	THOMAS	Marielle	délégué élu
CORLAY	M.	SOUNDRON	Jacky	délégué élu
CORLAY	Mme	COURTOT	Mylène	délégué élu
CORLAY	M.	LE BARS	Luc	suppléant 1
CORLAY	M.	TRENDA	Daniel	suppléant 2
CORLAY	M.	BURLOT	Jacky	suppléant 3
CORSEUL	M.	JAN	Alain	délégué élu
CORSEUL	Mme	LUCAS	Eliane	délégué élu
CORSEUL	M.	BOUILLON	Pascal	délégué élu
CORSEUL	Mme	ALLORY	Rachel	délégué élu

CORSEUL	M.	BERNARD	Philippe	délégué élu
CORSEUL	Mme	HAMONIC	Anne-Gaëlle	suppléant 1
CORSEUL	M.	PORCHER	Émeric	suppléant 2
CORSEUL	Mme	LEZOUR	Manuella	suppléant 3
CRÉHEN	Mme	LAIGO	Françoise	délégué élu
CRÉHEN	M.	BIARD	Gilbert	délégué élu
CRÉHEN	Mme	JOUFFE	Martine	délégué élu
CRÉHEN	M.	DOS	Philippe	délégué élu
CRÉHEN	Mme	EVEN	Virginie	délégué élu
CRÉHEN	M.	LETONTURIER	Malo	suppléant 1
CRÉHEN	Mme	BURLLOT	Béatrice	suppléant 2
CRÉHEN	M.	BOUVIER	David	suppléant 3
DINAN	M.	ZABRODINE	Eric	délégué de droit
DINAN	Mme	MERDRIGNAC	Annie	délégué de droit
DINAN	M.	GOMBERT	Henri	délégué de droit
DINAN	M.	LECHIEN	Didier	délégué de droit
DINAN	Mme	LE DU-BLAYO	Laurence	délégué de droit
DINAN	M.	LAGREE	Bernard	délégué de droit
DINAN	Mme	MEAL	Stéphanie	délégué de droit
DINAN	M.	TOUMINET	Jacques	délégué de droit
DINAN	M.	BOBIGEAT	Olivier	délégué de droit
DINAN	Mme	BOULOUX	Chantal	délégué de droit
DINAN	M.	DERU	Didier	délégué de droit
DINAN	Mme	LE GUIFFANT	Joëlle	délégué de droit
DINAN	M.	HELLIO	Yannick	délégué de droit
DINAN	M.	BADOUAL	Guy	délégué de droit
DINAN	Mme	MALIDOR	Nathalie	délégué de droit
DINAN	M.	JOUNEAU	Matthieu	délégué de droit
DINAN	Mme	PARIS	Cécile	délégué de droit
DINAN	Mme	MIEL GIRESSÉ	Odile	délégué de droit
DINAN	M.	HOUZE	Charles	délégué de droit
DINAN	Mme	MASSART	Christine	délégué de droit
DINAN	M.	SACHET	Maxime	délégué de droit
DINAN	Mme	PATRY	Lydie	délégué de droit
DINAN	M.	ORHANT	Dominique	délégué de droit
DINAN	Mme	CHENE	Sylvaine	délégué de droit
DINAN	M.	MENAR	Jérémie	délégué de droit
DINAN	Mme	DESPRES	Françoise	délégué de droit
DINAN	Mme	GUILLEMOT	Anne-Sophie	délégué de droit
DINAN	M.	BRUNET	David	délégué de droit
DINAN	Mme	SOQUET	Christiane	délégué de droit
DINAN	M.	MORANT	Philippe	délégué de droit
DINAN	Mme	BOUVIER	Christelle	délégué de droit
DINAN	M.	FORGET	Michel	délégué de droit
DINAN	Mme	MISSIR	Stéphanie	délégué de droit
DINAN	M.	SANSON	Joris	délégué de droit
DINAN	Mme	CORBES	Stella	délégué de droit
DINAN	Mme	BOURGAULT-LEBRANCHU	Chantal	suppléant 1
DINAN	M.	FOURRIER	Philippe	suppléant 2
DINAN	Mme	BEDEL	Annie	suppléant 3
DINAN	M.	KOZIEL	Yves	suppléant 4
DINAN	Mme	DESRAME	Cyrille	suppléant 5
DINAN	M.	DE POMMEREAU	Gilles	suppléant 6
DINAN	Mme	HEURTEL	Claudine	suppléant 7
DINAN	M.	PASINO	Charles	suppléant 8
DINAN	M.	ABOUDO	Soilhi	suppléant 9
DUAULT	M.	CALLONNEC	Claude	délégué élu
DUAULT	Mme	LE GARIGNON	Isabelle	suppléant 1
DUAULT	Mme	COLLOBERT	Pascale	suppléant 2
DUAULT	M.	LE ROUX	Eric	suppléant 3
ÉRÉAC	Mme	DROBECQ	Nicole	délégué élu
ÉRÉAC	Mme	MARCHAND	Marie-Pierre	délégué élu
ÉRÉAC	M.	MARCHAND	Christophe	délégué élu
ÉRÉAC	M.	DIEULESAINT	Thierry	suppléant 1
ÉRÉAC	M.	THIRION	Gilles	suppléant 2
ÉRÉAC	M.	BOUGAULT	Christophe	suppléant 3
ERQUY	M.	LABBE	Henri	délégué élu
ERQUY	Mme	BERTIN	Josyane	délégué élu
ERQUY	M.	MONNIER	Philippe	délégué élu
ERQUY	Mme	ALLAIN	Marie-Paule	délégué élu
ERQUY	M.	LESNARD	Pierre	délégué élu
ERQUY	Mme	LE RALEC	Delphine	délégué élu
ERQUY	M.	POUGET	Léo	délégué élu
ERQUY	Mme	L'HARIDON	Michelle	délégué élu

Remplaçant de M Gérard de MELLON
Remplaçante de Mme Brigitte BALAY- MIZRAHI
Remplaçant de M René DEGRENNE

ERQUY	M.	HERNOT	Bruno	délegué élu
ERQUY	Mme	MAZARE	Marie-Camille	délegué élu
ERQUY	M.	HUET	Jean-Marie	délegué élu
ERQUY	Mme	CHARLOT	Karine	délegué élu
ERQUY	M.	AMADIEU	Michel	délegué élu
ERQUY	Mme	CHALVET	Maryvonne	délegué élu
ERQUY	M.	RENAUT	Sylvain	délegué élu
ERQUY	Mme	DONNARD	Roxanne	suppléant 1
ERQUY	M.	LANCESSEUR	Christian	suppléant 2
ERQUY	Mme	GUINARD	Brigitte	suppléant 3
ERQUY	M.	PILVEN	Patrice	suppléant 4
ERQUY	Mme	MANIS	Cécile	suppléant 5
EVRAIN	Mme	BARBIER	Lawrence	délegué élu
EVRAIN	Mme	GAIGNOT	Caroline	délegué élu
EVRAIN	M.	ROTH	Fabrice	délegué élu
EVRAIN	Mme	BERNARD	Morgane	délegué élu
EVRAIN	M.	BROSSARD	Jacques	délegué élu
EVRAIN	Mme	JEANNE	Gaëlle	suppléant 1
EVRAIN	M.	BRARD	Alain	suppléant 2
EVRAIN	Mme	ELABDI	Leïla	suppléant 3
FREHEL	M.	CALLIOT	Michel	délegué élu
FREHEL	Mme	MOISAN	Michèle	délegué élu
FREHEL	M.	FAUDIERE	Patrice	délegué élu
FREHEL	Mme	MEHOUS	Josiane	délegué élu
FREHEL	M.	DALLET	Yves	délegué élu
FREHEL	Mme	BLINTZOWSKY	Christiane	suppléant 1
FREHEL	M.	SECRETAIN	Daniel	suppléant 2
FREHEL	Mme	BRIARD	Sylvie	suppléant 3
GAUSSON	Mme	MICHEL	Arlette	délegué élu
GAUSSON	M.	TANGUY	Pierre	délegué élu
GAUSSON	M.	KEROMEST	Julien	délegué élu
GAUSSON	M.	PRAT	Maxime	suppléant 1
GAUSSON	M.	DIBOU	Jonas	suppléant 2
GAUSSON	M.	RAULT	Hyacinthe	suppléant 3
GLOMEL	M.	TROËL	Thierry	délegué élu
GLOMEL	Mme	BLANCHARD KERGADALLAN	Nadine	délegué élu
GLOMEL	M.	BONIC	Hervé	délegué élu
GLOMEL	Mme	TRUBUILT	Martine	suppléant 1
GLOMEL	M.	PRIGENT	Romuald	suppléant 2
GLOMEL	Mme	LE GOFF ROBIC	Christine	suppléant 3
GOMENÉ	M.	JOUANNO	Jean-Luc	délegué élu
GOMENÉ	M.	HERVE	Serge	délegué élu
GOMENÉ	M.	MAUGAIN	Gilles	délegué élu
GOMENÉ	M.	LEVEAU	Mickaël	suppléant 1
GOMENÉ	M.	CARISSAN	Erwan	suppléant 2
GOMENÉ	M.	ROBLET	Olivier	suppléant 3
GOMMENECH	M.	HERVIOU	Alain	délegué élu
GOMMENECH	Mme	LE GONIDEC	Christelle	délegué élu
GOMMENECH	M.	LANCIEN	Erwan	délegué élu
GOMMENECH	Mme	SALAUN	Sandrine	suppléant 1
GOMMENECH	M.	LE GUILLOU	Hyacinthe	suppléant 2
GOMMENECH	M.	BEAUVERGER	Michel	suppléant 3
GOUAREC	M.	REAU	Daniel	délegué élu
GOUAREC	Mme	GUYON	Annick	délegué élu
GOUAREC	M.	POCHON	Philippe	délegué élu
GOUAREC	M.	TAUVRY	Claude	suppléant 1
GOUAREC	M.	CERTAIN	Xavier	suppléant 2
GOUAREC	Mme	CORLAY	Nina	suppléant 3
GOUDELIN	M.	LE FAUCHEUR	Laurent	délegué élu
GOUDELIN	Mme	ROUAULT	Anne-Marie	délegué élu
GOUDELIN	M.	SÉHAN	Alain	délegué élu
GOUDELIN	Mme	LE HEGARAT	Valérie	délegué élu
GOUDELIN	Mme	LE GARFF-TRUHAUD	Francette	délegué élu
GOUDELIN	M.	GAUVAIN	Michaël	suppléant 1
GOUDELIN	Mme	LEFEBVRE	Nathalie	suppléant 2
GOUDELIN	M.	CORLAY	Gérald	suppléant 3
GRÂCE-UZEL	M.	HINDRÉ	François	délegué élu
GRÂCE-UZEL	Mme	LUCAS	Anaïk	suppléant 1
GRÂCE-UZEL	M.	LAINÉ	Loïc	suppléant 2
GRÂCE-UZEL	Mme	THOMAS	Nathalie	suppléant 3
GRACES	M.	LE GOFF	Yannick	délegué élu
GRACES	Mme	BRIENT	Stéphane	délegué élu
GRACES	M.	LASBLEIZ	Michel	délegué élu
GRACES	Mme	VOISIN	Aurore	délegué élu

GRACES	M.	BONNEAU	Pascal	délégué élu
GRACES	Mme	LE BON	Marie-Yvonne	délégué élu
GRACES	M.	MILONNET	Jérôme	délégué élu
GRACES	Mme	CORRE	Corinne	suppléant 1
GRACES	M.	GIRONDEAU	Sylvain	suppléant 2
GRACES	Mme	RAOULT	Nathalie	suppléant 3
GRACES	M.	BELEGAUD	Philippe	suppléant 4
GUENROC	M.	COSTARD	Roger	délégué élu
GUENROC	M.	HEURLIN	Philippe	suppléant 1
GUENROC	Mme	GAREL	Valérie	suppléant 2
GUENROC	M.	ROQUIER	Tanguy	suppléant 3
GUERLEDAN	M.	LE LU	Hervé	délégué élu
GUERLEDAN	Mme	LE POTIER	Marie-Anne	délégué élu
GUERLEDAN	M.	DABET	Mickaël	délégué élu
GUERLEDAN	Mme	LORETTE	Marianne	délégué élu
GUERLEDAN	M.	LE BOUDEC	Eric	délégué élu
GUERLEDAN	Mme	BERTHO	Jacqueline	délégué élu
GUERLEDAN	Mme	LE CLEZIO	Monique	délégué élu
GUERLEDAN	M.	BALAVOINE	Jean-Noël	suppléant 1
GUERLEDAN	Mme	LE NAGARD	Annabelle	suppléant 2
GUERLEDAN	M.	LE DUDAL	Jean-François	suppléant 3
GUERLEDAN	Mme	GUILLOUZY	Géraldine	suppléant 4
GUINGAMP	M.	LE GOFF	Philippe	délégué élu
GUINGAMP	Mme	MANCASSOLA	Chantal	délégué élu
GUINGAMP	M.	BUHE	Thierry	délégué élu
GUINGAMP	Mme	LE HOUEIROU	Annie	délégué élu
GUINGAMP	M.	GOUDALLIER	Benoît	délégué élu
GUINGAMP	Mme	COZIC	Sandy	délégué élu
GUINGAMP	M.	LE LAY	Tugdual	délégué élu
GUINGAMP	Mme	LE BLEIZ	Armelle	délégué élu
GUINGAMP	M.	AATACH	Houssain	délégué élu
GUINGAMP	Mme	BRISSONNEAU	Alix	délégué élu
GUINGAMP	M.	GAUTIER	Christophe	délégué élu
GUINGAMP	Mme	SANZ	Myriam	délégué élu
GUINGAMP	M.	BONBONNY	Sébastien	délégué élu
GUINGAMP	Mme	TISSIER	Isabelle	délégué élu
GUINGAMP	Mme	LALANDE	Christine	délégué élu
GUINGAMP	M.	KERHERVE	Guy	suppléant 1
GUINGAMP	Mme	BIZIEN	Déborah	suppléant 2
GUINGAMP	Mme	DUCLOS	Anne	suppléant 3
GUINGAMP	M.	STEPHAN	Philippe	suppléant 4
GUINGAMP	M.	HERVE	Roger	suppléant 5
GUITTÉ	M.	GUESSANT	Sylvain	délégué élu
GUITTÉ	M.	LUCAS	Géraldine	délégué élu
GUITTÉ	M.	VERGER	Christophe	délégué élu
GUITTÉ	M.	DESPORTES	Fabien	suppléant 1
GUITTÉ	Mme	DARTOIS	Marlène	suppléant 2
GUITTÉ	Mme	CRESPÉL	Christine	suppléant 3
GURUNHUEL	M.	ROLLAND	Paul	délégué élu
GURUNHUEL	M.	GODEST	Pierrick	suppléant 1
GURUNHUEL	M.	CHAMBRY	Laurent	suppléant 2
GURUNHUEL	Mme	DANIEL	Anne Yvonne	suppléant 3
HÉMONSTOIR	M.	LARVOR	Benoît	délégué élu
HÉMONSTOIR	M.	GUILLAUME	Marc	délégué élu
HÉMONSTOIR	M.	PECQUEUR	Lionel	délégué élu
HÉMONSTOIR	M.	LE GALL	Cédric	suppléant 1
HÉMONSTOIR	Mme	LE PÖNNER	Josette	suppléant 2
HÉMONSTOIR	M.	GUILLOU	Lionel	suppléant 3
HÉNANBIHEN	M.	GAUTHIER	Joseph	délégué élu
HÉNANBIHEN	Mme	CORDON	Catherine	délégué élu
HÉNANBIHEN	M.	MEFFRE	Régis	délégué élu
HÉNANBIHEN	Mme	RONDEL	Emmanuelle	suppléant 1
HÉNANBIHEN	M.	LEBRUN	Gildas	suppléant 2
HÉNANBIHEN	Mme	DURAND	Anne	suppléant 3
HÉNANSAL	Mme	HERVO	Sylvie	délégué élu
HÉNANSAL	M.	GOUAULT	Yvonnick	délégué élu
HÉNANSAL	Mme	GESREL	Nathalie	délégué élu
HÉNANSAL	M.	BESNOUX	Jean-Luc	suppléant 1
HÉNANSAL	Mme	BOURDEL	Laurence	suppléant 2
HÉNANSAL	M.	BAUDET	Tanguy	suppléant 3
HENON	M.	ANDRIEUX	Thierry	délégué élu
HENON	Mme	L'ECHELARD	Nadine	délégué élu
HENON	M.	MAHE	Jean-Luc	délégué élu
HENON	Mme	CHENY	Catherine	délégué élu

HENON	M.	BOINET	Pascal	délegué élu
HENON	Mme	CADIN	Christelle	suppléant 1
HENON	M.	BOURGES	Daniel	suppléant 2
HENON	Mme	ROUTIER	Elisabeth	suppléant 3
HILLION	M.	COSSON	Mickaël	délegué élu
HILLION	Mme	GUENNOU	Annie	délegué élu
HILLION	M.	JEGOUIC	Antony	délegué élu
HILLION	Mme	GOUESSANT	Katel	délegué élu
HILLION	M.	MACE	Willfam	délegué élu
HILLION	Mme	ROSNARHO	Virginie	délegué élu
HILLION	M.	BOURDONNAIS	Henri	délegué élu
HILLION	Mme	COLAS	Morgane	délegué élu
HILLION	M.	KUNTZ	Grégoire	délegué élu
HILLION	Mme	CHAPLAIN	Martine	délegué élu
HILLION	M.	BOULAIRE	Didier	délegué élu
HILLION	Mme	DELANOË	Bénédicte	délegué élu
HILLION	M.	RAULT	Sébastien	délegué élu
HILLION	Mme	DEPAGNE	Anne-Gaëlle	délegué élu
HILLION	M.	DERON	Ludovic	délegué élu
HILLION	M.	REBOURS	Vincent	suppléant 1
HILLION	Mme	DESBOIS	Stéphanie	suppléant 2
HILLION	M.	DEVRAND	Michel	suppléant 3
HILLION	Mme	CREZE	Isabelle	suppléant 4
HILLION	M.	ALLANIC	Eric	suppléant 5
ÎLE-DE-BRÉHAT	M.	CARRÉ	Olivier	délegué élu
ÎLE-DE-BRÉHAT	M.	SICHER	Dominique	suppléant 1
ÎLE-DE-BRÉHAT	Mme	COJEAN-PRIGENT	Gabrielle	suppléant 2
ÎLE-DE-BRÉHAT				suppléant 3
ILLIFAUT	M.	JUHEL	Yves	délegué élu
ILLIFAUT	M.	VIEL	Dominique	délegué élu
ILLIFAUT	M.	GUILLAUMEL	Stéphane	délegué élu
ILLIFAUT	M.	LEGLATIN	Alain	suppléant 1
ILLIFAUT	Mme	PIEDERRIERE	Sylvie	suppléant 2
ILLIFAUT	M.	FROSIO	Daniel	suppléant 3
JUGON LES LACS COMMUNE	M.	MOISAN	Eric	délegué élu
JUGON LES LACS COMMUNE	Mme	DIRR	Mauricette	délegué élu
JUGON LES LACS COMMUNE	M.	ORVEILLON	Jean-Charles	délegué élu
JUGON LES LACS COMMUNE	Mme	TOUBLANC	Malika	délegué élu
JUGON LES LACS COMMUNE	M.	LEBLANC	Robert	délegué élu
JUGON LES LACS COMMUNE	Mme	BRIVE	Adeline	délegué élu
JUGON LES LACS COMMUNE	M.	BERTRAND	Philippe	délegué élu
JUGON LES LACS COMMUNE	Mme	GESRET	Servane	suppléant 1
JUGON LES LACS COMMUNE	M.	BOUGON	Cédric	suppléant 2
JUGON LES LACS COMMUNE	Mme	BEZARD	Marie-Sergine	suppléant 3
JUGON LES LACS COMMUNE	M.	POIDEVIN	Alexis	suppléant 4
KERBORS	M.	LE BEVER	Gildas	délegué élu
KERBORS	Mme	KERAMBRUN	Caroline	suppléant 1
KERBORS	Mme	HEGARET	Annie	suppléant 2
KERBORS	Mme	PIRIOU	Karine	suppléant 3
KERFOT	Mme	FAVEAUX	Roseline	délegué élu
KERFOT	Mme	LE ROLLAND	Marie-Aimée	délegué élu
KERFOT	M.	THOMAS	David	délegué élu
KERFOT	M.	LE MEUR	Yves	suppléant 1
KERFOT	Mme	SAMSON-RAOUL	Caroline	suppléant 2
KERFOT	Mme	LE GOFF	Emilie	suppléant 3
KERGRIST-MOËLOU	M.	MUNIER	Gérard	délegué élu
KERGRIST-MOËLOU	M.	LEON	Raymond	délegué élu
KERGRIST-MOËLOU	M.	LAMER	Antoine	délegué élu
KERGRIST-MOËLOU	Mme	BLIN-CONNAN	Jeannie	suppléant 1
KERGRIST-MOËLOU	Mme	DAGORNE	Maïwenn	suppléant 2
KERGRIST-MOËLOU	Mme	COAIL	Nolwenn	suppléant 3
KERIEN	M.	SALOMON	Claude	délegué élu
KERIEN	M.	HENRY	Denis	suppléant 1
KERIEN	M.	GUIODO	Dominique	suppléant 2
KERIEN	M.	LE BRIS	Gildas	suppléant 3
KERMARIA-SULARD	M.	HOUSSAIS	Pierre	délegué élu
KERMARIA-SULARD	Mme	LE ROY	Nadia	délegué élu
KERMARIA-SULARD	M.	JUGUET	André	délegué élu
KERMARIA-SULARD	Mme	DESCHATRETTES	Peggy	suppléant 1
KERMARIA-SULARD	M.	LE HOUEYOU	Alain	suppléant 2
KERMARIA-SULARD	Mme	TAUPIN	Christelle	suppléant 3
KERMOROC'H	M.	LE BRIS	Hervé	délegué élu
KERMOROC'H	Mme	LE MEVEL	Sonia	suppléant 1
KERMOROC'H	M.	RIVOALLAN	André	suppléant 2

KERMOROC'H	M.	GAUTIER	Pierre	suppléant 3
KERPERS	M.	TALOC	Bruno	délégué élu
KERPERS	MME	LE BEGUEC	Marilyse	suppléant 1
KERPERS	MME	ANDRE	Servane	suppléant 2
KERPERS	M.	HUBY	Michal	suppléant 3
LA BOUILLIE	M.	CHRETIEN	Dominique	délégué élu
LA BOUILLIE	M.	LEBRETON	Pascal	délégué élu
LA BOUILLIE	M.	LEFEVRE	Jean-Claude	délégué élu
LA BOUILLIE	Mme	BOURGAULT	Josiane	suppléant 1
LA BOUILLIE	Mme	BLANCHARD	Nadine	suppléant 2
LA BOUILLIE	M.	GUYOMAR	Laurent	suppléant 3
LA CHAPELLE NEUVE	M.	PRIGENT	Jean-Paul	délégué élu
LA CHAPELLE NEUVE	M.	LE GAC	Nicolas	suppléant 1
LA CHAPELLE NEUVE	M.	LE MARREC	François	suppléant 2
LA CHAPELLE NEUVE	Mme	LE BIGOT-LOSSOUARN	Nadia	suppléant 3
LA CHAPELLE-BLANCHE	Mme	DEUTSCHMANN	Sandrine	délégué élu
LA CHAPELLE-BLANCHE	M.	ODYE	Dominique	suppléant 1
LA CHAPELLE-BLANCHE	Mme	GORRE	Marie-Christine	suppléant 2
LA CHAPELLE-BLANCHE	M.	LE ROUX	Elie	suppléant 3
LA CHÈZE	Mme	HOLLEBECQ	Marie-Guénola	délégué élu
LA CHÈZE	M.	PINSARD	Fabien	délégué élu
LA CHÈZE	M.	LE MOUËL	Erwann	délégué élu
LA CHÈZE	M.	LE VOT	Gwénaél	suppléant 1
LA CHÈZE	Mme	FERRER	Véronique	suppléant 2
LA CHÈZE	M.	POILVET	Kévin	suppléant 3
LA HARMOYE	M.	LE DUAULT	Michel	délégué élu
LA HARMOYE	Mme	HERAULT	Florence	suppléant 1
LA HARMOYE	M.	MEROT	Auguste	suppléant 2
LA HARMOYE	M.	BAUDOUIN	Christophe	suppléant 3
LA LANDEC	M.	CAMPION	Michel	délégué élu
LA LANDEC	Mme	BARON	Karine	délégué élu
LA LANDEC	M.	GUILLET	Romain	délégué élu
LA LANDEC	M.	LERIBAUT	Guy	suppléant 1
LA LANDEC	M.	SIMON	Patrick	suppléant 2
LA LANDEC	M.	SAILLARD	Didier	suppléant 3
LA MALHOURE	Mme	MORFOUASSE	Valérie	délégué élu
LA MALHOURE	M.	CARDIN	Joël	délégué élu
LA MALHOURE	M.	FOLIGNE	Michel	délégué élu
LA MALHOURE	M.	LE TEXIER	Jacques	suppléant 1
LA MALHOURE	M.	MOLITOR	Julien	suppléant 2
LA MALHOURE	M.	CHARLET	Xavier	suppléant 3
LA MÉAUGON	M.	CARDUNER	Lydie	délégué élu
LA MÉAUGON	Mme	LABBÉ	Jean-Marc	délégué élu
LA MÉAUGON	M.	LE GALL	Fernande	délégué élu
LA MÉAUGON	Mme	RÉAU	Johnny	suppléant 1
LA MÉAUGON	M.	PLANTEC	Nelly	suppléante 2
LA MÉAUGON	Mme	DORNER	Brieg	suppléant 3
LA MOTTE	M.	FLAGEUL	Henri	délégué élu
LA MOTTE	Mme	LE TINNIER	Jocelyne	délégué élu
LA MOTTE	M.	FOUCAULT	Stephane	délégué élu
LA MOTTE	Mme	URVOIX	Christelle	délégué élu
LA MOTTE	M.	MOISAN	Robert	délégué élu
LA MOTTE	Mme	URVOY	Roselyne	suppléant 1
LA MOTTE	M.	HARNOIS	Michel	suppléant 2
LA MOTTE	Mme	LE GOFF	Annie	suppléant 3
LA PRÉNESSAYE	M.	PELLION	Laurent	délégué élu
LA PRÉNESSAYE	Mme	RAULOT	Elisabeth	délégué élu
LA PRÉNESSAYE	Mme	ROUZO	Martine	délégué élu
LA PRÉNESSAYE	Mme	COROUGE	Isabelle	suppléant 1
LA PRÉNESSAYE	Mme	AUBERT	Marie-Claire	suppléant 2
LA PRÉNESSAYE	Mme	LE GOFF	Marcelline	suppléant 3
LA ROCHE JAUDY	M.	EVEN	Jean-Louis	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	Mme	COADIC	Danièle	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	M.	PARISCOAT	Arnaud	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	Mme	JEGOU	Marie-France	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	M.	MERLE	Renaud	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	Mme	GAÜTHERON	Claudine	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	M.	COLIN	Guillaume	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	Mme	COADIC	Marie-Laure	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	M.	MEUR	Jean-Luc	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	Mme	SALIC	Mireille	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	M.	LE ROUX	Michel	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	Mme	BENECH	Ludvine	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	M.	LUCCO	Alain	délégué élu

LA ROCHE JAUDY	Mme	PIAT	Sophie	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	M.	DEKKER	Antwan	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	M.	PERROT	Gildas	suppléant 1
LA ROCHE JAUDY	M.	GUENNEC	Christiane	suppléant 2
LA ROCHE JAUDY	M.	HENRY	Jean-Marc	suppléant 3
LA ROCHE JAUDY	Mme	FERCOQ	Claudette	suppléant 4
LA ROCHE JAUDY	M.	CORBEL	Tugdual	suppléant 5
LA VICOMTE SUR RANCE	M.	BROMBIN	Alain	délégué élu
LA VICOMTE SUR RANCE	Mme	RUCET	Angélique	délégué élu
LA VICOMTE SUR RANCE	M.	BERTHELOT	Vincent	délégué élu
LA VICOMTE SUR RANCE	M.	HAMON	Pascal	suppléant 1
LA VICOMTE SUR RANCE	Mme	LOURADOUR DURAND	Gisèle	suppléant 2
LA VICOMTE SUR RANCE	M.	LELANDAIS	Yann	suppléant 3
LAMBALLE ARMOR	M.	LORMEL	Nicolas	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	ROUILLE	Roger	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	ARTHEMISE	Fabienne	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	BENOIT	Jean-François	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	BERNU	Sylvain	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	BOUZID	Nathalie	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	BREXEL	Pierrick	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	BRIENS	Pierrick	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	BURLLOT	David	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	CAURET	Camille	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	FORTIN	Céline	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	GAUVRIT	Thierry	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	GILLARD	Nadine	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	GOASTER	Samy	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	GOUEZIN	Alain	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	GRIMAUT	David	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	GUYMARD	Jean-Luc	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	JEGU	Josianne	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	LAVENU DE NAVERAN	Hélène	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	LE BOUCHER	Colette	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	LE BOULANGER	René	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	LE GUEN	Nadège	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	LE MAUX	Thierry	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	LE MOIGNE	Christine	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	LEVY	Christelle	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	L'HEVEDER	Jérôme	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	LINTANF	Goulven	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	MBAREK	Sébastien	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	MEGRET	Yves	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	MERIAN	Caroline	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	PECHA	Virginie	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	RICHEUX	Laëtitia	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	ROYER	Thierry	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	URVOY	Laurence	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	VITEL	Fabien	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	CAURET	Loïc	suppléant 1
LAMBALLE ARMOR	Mme	BARROSO	Christelle	suppléant 2
LAMBALLE ARMOR	M.	FAVREL	Thomas	suppléant 3
LAMBALLE ARMOR	Mme	CLERET	Marie-Christine	suppléant 4
LAMBALLE ARMOR	M.	NESTOUT	Christian	suppléant 5
LAMBALLE ARMOR	Mme	PHILIPPE	Lydie	suppléant 6
LAMBALLE ARMOR	M.	BRIENS	Jean-Pierre	suppléant 7
LAMBALLE ARMOR	Mme	MAIGNAN	Brigitte	suppléant 8
LAMBALLE ARMOR	M.	NABUCET	Daniel	suppléant 9
LANCIEUX	Mme	BRIAND	Delphine	délégué élu
LANCIEUX	M.	GRANIER	Francois	délégué élu
LANCIEUX	Mme	JANIN	Marie-Helene	délégué élu
LANCIEUX	M.	BRIAND	Patrick	délégué élu
LANCIEUX	Mme	SOUCHAY	Catherine	délégué élu
LANCIEUX	M.	AUSSANT	Michel	suppléant 1
LANCIEUX	Mme	LECOLLINET	Laura	suppléant 2
LANCIEUX	M.	DE GALZAIN	Olivier	suppléant 3
LANDEBAERON	M.	TONDEREAU	Sébastien	délégué élu
LANDEBAERON	Mme	AUBRY	Gwénaelle	suppléant 1
LANDEBAERON	M.	TANGUY	Kévin	suppléant 2
LANDEBAERON	Mme	LEBEAU	Emmanuelle	suppléant 3
LANDÉBIA	M.	DURAND	Patrick	délégué élu
LANDÉBIA	M.	BIARD	Pierrick	suppléant 1
LANDÉBIA	Mme	OLIVIER	Laëtitia	suppléant 2
LANDÉBIA	M.	RIOU	Karine	suppléant 3
LANDEHEN	MME	TRAVERT LE ROUX	Nathalie	délégué élu

Remplaçant de M Stéphane de SALLIER DUPIN
Remplaçant de M Philippe HERCOUET

LANDEHEN	M.	BOSCHER	Philippe	délegué élu
LANDEHEN	MME	BRETON	Christine	délegué élu
LANDEHEN	M.	BEUVE	Gerard	suppléant 1
LANDEHEN	MME	BRIAND	Linda	suppléant 2
LANDEHEN	M.	GAUBERT	David	suppléant 3
LANFAINS	M.	MEROT	Gérard	délegué élu
LANFAINS	Mme	DANIELOU	Valérie	délegué élu
LANFAINS	M.	BENOIT	Laurent	délegué élu
LANFAINS	Mme	MERRANT	Edith	suppléant 1
LANFAINS	M.	MORVAN	Loic	suppléant 2
LANFAINS	Mme	JOUAN	Emilie	suppléant 3
LANGOAT	M.	DELISLE	Hervé	délegué élu
LANGOAT	Mme	BROUDIC	Maryvonne	délegué élu
LANGOAT	M.	KERBOEUF	Sébastien	délegué élu
LANGOAT	Mme	MONTJARRET	Noëlle	suppléant 1
LANGOAT	M.	NEDELEC	René-Pierre	suppléant 2
LANGOAT	Mme	RIVOALLAN	Solenn	suppléant 3
LANGROLAY-SUR-RANCE	Mme	DIJAN	Danielle	délegué élu
LANGROLAY-SUR-RANCE	M.	ARMANGE	Raymond	délegué élu
LANGROLAY-SUR-RANCE	M.	GAINCHE	Jean-Paul	délegué élu
LANGROLAY-SUR-RANCE	M.	RICHTER	Charles	suppléant 1
LANGROLAY-SUR-RANCE	M.	GABRIEL	Franck	suppléant 2
LANGROLAY-SUR-RANCE	Mme	ROUXEL	Sandrine	suppléant 3
LANGUÉDIAS	M.	GICQUEL	Christian	délegué élu
LANGUÉDIAS	MME	DEROUILAC	Marina	délegué élu
LANGUÉDIAS	MME	COQUIN	Sarah	délegué élu
LANGUÉDIAS	M.	NEDELLEC	Jean-Yves	suppléant 1
LANGUÉDIAS	MME	WERNER	Graziella	suppléant 2
LANGUÉDIAS	M.	DAUPHIN	Jeremy	suppléant 3
LANGUENAN	M.	SALAÛN	Jean	délegué élu
LANGUENAN	Mme	MORIN	Christine	délegué élu
LANGUENAN	M.	MORAIN	Didier	délegué élu
LANGUENAN	Mme	BARTHOLET	Marie-Claude	suppléant 1
LANGUENAN	M.	HUBERT	Christian	suppléant 2
LANGUENAN	Mme	JOUANIN	Violaine	suppléant 3
LANGUEUX	M.	HAAS	Richard	délegué élu
LANGUEUX	Mme	MEHEUST	Malorie	délegué élu
LANGUEUX	M.	HAMON	Guillaume	délegué élu
LANGUEUX	Mme	POULAIN COLANI	Isabelle	délegué élu
LANGUEUX	M.	HILLION	Hubert	délegué élu
LANGUEUX	Mme	BLEVIN	Laura	délegué élu
LANGUEUX	M.	TOULGOAT	Éric	délegué élu
LANGUEUX	Mme	GUERNION NÉE REDON	Sandrine	délegué élu
LANGUEUX	M.	LECORVAISIER	Olivier	délegué élu
LANGUEUX	Mme	ETIEMBLE	Isabelle	délegué élu
LANGUEUX	M.	BAUDET	Michael	délegué élu
LANGUEUX	Mme	HURSON	Françoise	délegué élu
LANGUEUX	M.	BELLEC	Jean	délegué élu
LANGUEUX	Mme	TRAISSAC	Valérie	délegué élu
LANGUEUX	M.	REGNAULT	Jean-Pierre	délegué élu
LANGUEUX	Mme	LE MAUFF	Kristell	suppléant 1
LANGUEUX	M.	KERAUTRET	Christian	suppléant 2
LANGUEUX	Mme	PEPIN	Catherine	suppléant 3
LANGUEUX	M.	BOUL	Sébastien	suppléant 4
LANGUEUX	Mme	ANDRE	Amandine	suppléant 5
LANLEFF	Mme	CONNAN	Josette	délegué élu
LANLEFF	M.	CRENAN	Daniel	suppléant 1
LANLEFF	M.	LE CALVEZ	Ludovic	suppléant 2
LANLEFF	Mme	LE MERRER	Annick	suppléant 3
LANLOUP	M.	REBOURS	François	délegué élu
LANLOUP	M.	FEINTE	Emmanuel	suppléant 1
LANLOUP	M.	LE BARS	Yannick	suppléant 2
LANLOUP	mme	MARCUS	Marie-Christine	suppléant 3
LANMÉRIN	M.	SALIOU	Jean-François	délegué élu
LANMÉRIN	M.	LE HENAFF	Jean-Noël	délegué élu
LANMÉRIN	Mme	BONNIEC	Carole	délegué élu
LANMÉRIN	Mme	LANTHOEN	Isabelle	suppléant 1
LANMÉRIN	Mme	THOMAS	Karine	suppléant 2
LANMÉRIN	M.	BOURLIER	Fabrice	suppléant 3
LANMODEZ	Mme	DOMANCICH	Lydie	délegué élu
LANMODEZ	Mme	LOGNONE	Jamila	suppléant 1
LANMODEZ	M.	CHAMPAGNAT	Pascal	suppléant 2
LANMODEZ	M.	BODIN	Arnaud	suppléant 3
LANNEBERT	M.	GEFFROY	Jean-Michel	délegué élu

LANNIBERT	Mme	TALLEC	Jeanne	suppléant 1
LANNIBERT	M.	FAVEREAU	Roger	suppléant 2
LANNIBERT	M.	TRAVIGNET	Jean Francois	suppléant 3
LANNION	M.	LE FAUCHEUR	Roger	délégué de droit
LANNION	M.	LE BIHAN	Paul	délégué de droit
LANNION	M.	ROBERT	Eric	délégué de droit
LANNION	Mme	LE MEN	Françoise	délégué de droit
LANNION	M.	SEUREAU	Cédric	délégué de droit
LANNION	Mme	CORVISIER	Bernadette	délégué de droit
LANNION	M.	NEDELEC	Marc	délégué de droit
LANNION	Mme	KERRAIN	Trefina	délégué de droit
LANNION	Mme	LAIR	Gwénaëlle	délégué de droit
LANNION	M.	DIVERCHY	Michel	délégué de droit
LANNION	M.	LATIMIER	Hervé	délégué de droit
LANNION	M.	GOUZI	Pierre	délégué de droit
LANNION	M.	BRIAND	Yvon	délégué de droit
LANNION	Mme	BARAC'H	Marie Christine	délégué de droit
LANNION	Mme	NICOLAS	Sonya	délégué de droit
LANNION	M.	MEHEUST	Christian	délégué de droit
LANNION	M.	NEDELLEC	Yves	délégué de droit
LANNION	Mme	GUILLOU	Marie Annick	délégué de droit
LANNION	Mme	BARBIER	Françoise	délégué de droit
LANNION	Mme	EVEN	Anne Claire	délégué de droit
LANNION	Mme	TANGUY	Christine	délégué de droit
LANNION	Mme	DUBOURG	Myriam	délégué de droit
LANNION	M.	LOUEDEC	Fabrice	délégué de droit
LANNION	Mme	HENRY	Nolwenn	délégué de droit
LANNION	Mme	HUE	Carine	délégué de droit
LANNION	M.	CANEVET	Fabien	délégué de droit
LANNION	M.	KERGOAT	Christophe	délégué de droit
LANNION	M.	CORNEC	Gaël	délégué de droit
LANNION	Mme	BRIDET	Catherine	délégué de droit
LANNION	M.	NOEL	Louison	délégué de droit
LANNION	Mme	MAREC	Danielle	délégué de droit
LANNION	Mme	CALLAC	Jean-Yves	délégué de droit
LANNION	Mme	LE GUEN	Anne	délégué de droit
LANNION	Mme	MOHAMMEDI	Fatima	suppléant 1
LANNION	M.	FEAT	Nicolas	suppléant 2
LANNION	Mme	BESNARD	Catherine	suppléant 3
LANNION	M.	PINCEMIN	Gérard	suppléant 4
LANNION	Mme	GALLAS	Laurence	suppléant 5
LANNION	M.	LAHRER	Jean François	suppléant 6
LANNION	Mme	CHARLET	Delphine	suppléant 7
LANNION	M.	HUNAUT	Christian	suppléant 8
LANNION	M.	FALEZAN	Gérard	suppléant 9
LANRELAS	M.	HARIVEL	Jean-Marc	délégué élu
LANRELAS	M.	RENAULT	Thierry	délégué élu
LANRELAS	M.	CARRÉ	Aurélien	délégué élu
LANRELAS	Mme	MÉNARD	Danièle	suppléant 1
LANRELAS	Mme	HAMÉON	Béatrice	suppléant 2
LANRELAS	M.	REALLAND	Nicolas	suppléant 3
LANRIVAIN	M.	LE JONCOUR	Philippe	délégué élu
LANRIVAIN	Mme	PAMPANAY	Fabienne	suppléant 1
LANRIVAIN	Mme	STEUNOU	Sylvie	suppléant 2
LANRIVAIN	M.	RAOULT	Bruno	suppléant 3
LANRODEC	M.	LE GOUX	Jean Pierre	délégué élu
LANRODEC	Mme	STEUNOU-ROQUINAR'C'H	Solène	délégué élu
LANRODEC	M.	JOURDEN	Jean-Yves	délégué élu
LANRODEC	Mme	BRIAND - LE FRANCOIS	Aline	suppléant 1
LANRODEC	M.	DARTIALH	Emmanuel	suppléant 2
LANRODEC	Mme	LE SCEL	Marthe	suppléant 3
LANTIC	M.	LE MAITRE	Christian	délégué élu
LANTIC	Mme	LE DORÉ	Céline	délégué élu
LANTIC	M.	HEURTEL	Nicolas	délégué élu
LANTIC	Mme	OLLIVIER	Sandrine	délégué élu
LANTIC	M.	SAINT-CAST	Mathieu	délégué élu
LANTIC	Mme	NARDUZZI	Jeannine	suppléant 1
LANTIC	M.	BURLLOT	Daniel	suppléant 2
LANTIC	Mme	LE VAILLANT	Karine	suppléant 3
LANVALLAY	M.	RICARD	Bruno	délégué élu
LANVALLAY	Mme	CARER	Guyline	délégué élu
LANVALLAY	M.	VADEPIED	Alain	délégué élu
LANVALLAY	Mme	TROUBADOURS	Sophie	délégué élu
LANVALLAY	M.	CASSIGNEUL	Thomas	délégué élu

Remplaçant de M Patrice KERVAON

LANVALLAY	Mme	RÉ	Claire	délegué élu
LANVALLAY	M.	MAHÉ	Bernard	délegué élu
LANVALLAY	Mme	GUERIN	Sabine	délegué élu
LANVALLAY	M.	BRIAND	David	délegué élu
LANVALLAY	Mme	PILLOT	Mathilde	délegué élu
LANVALLAY	M.	GUILLEMOT	Thomas	délegué élu
LANVALLAY	M.	LE DREZEN	Philippe	délegué élu
LANVALLAY	Mme	BAUDU	Françoise	délegué élu
LANVALLAY	Mme	GUIGUI-DELAROCHE	Cécilia	délegué élu
LANVALLAY	M.	BERNARD	Rémi	délegué élu
LANVALLAY	M.	NICOLAS	Thierry	suppléant 1
LANVALLAY	Mme	IDRI	Brigitte	suppléant 2
LANVALLAY	M.	PINTO	José	suppléant 3
LANVALLAY	Mme	BRIOT	Janig	suppléant 4
LANVALLAY	M.	ARMBRUSTER	Olivier	suppléant 5
LANVELLEC	M.	PRIGENT	François	délegué élu
LANVELLEC	Mme	LE JEUNE	Annie	délegué élu
LANVELLEC	M.	LE JEUNE	Yves	délegué élu
LANVELLEC	M.	BADEL	Jacques	suppléant 1
LANVELLEC	Mme	GUILLOUX	Laurence	suppléant 2
LANVELLEC	M.	LE PENVEN	Yvon	suppléant 3
LANVOLLON	M.	NICOLAZIC	Arsène	délegué élu
LANVOLLON	Mme	MARTIN	Patricia	délegué élu
LANVOLLON	M.	CHAPIN	Marc	délegué élu
LANVOLLON	Mme	GEFFROY	Marie-Annick	délegué élu
LANVOLLON	M.	BROUDER	Jacques	délegué élu
LANVOLLON	Mme	RIVOALLAND	Véronique	suppléant 1
LANVOLLON	M.	AUBERT	Pascal	suppléant 2
LANVOLLON	Mme	LIMPALAER	Marie-Françoise	suppléant 3
LAURENAN	M.	GUEHENNEUX	Jean-Rebé	délegué élu
LAURENAN	M.	ROUXEL	Pascal	délegué élu
LAURENAN	M.	RIVALLAN	Olivier	délegué élu
LAURENAN	Mme	NIVET	Françoise	suppléant 1
LAURENAN	Mme	BARBÉ	Valérie	suppléant 2
LAURENAN	Mme	LORAND	Evelyne	suppléant 3
LE BODÉO	M.	JOUAN	Michel	délegué élu
LE BODÉO	M.	LE GUILLOUX	Jean-Yves	suppléant 1
LE BODÉO	M.	PICHON	Olivier	suppléant 2
LE BODÉO	Mme	HAZARD	Caroline	suppléant 3
LE CAMBOUT	M.	DANTEC	Ronan	délegué élu
LE CAMBOUT	M.	SABLÉ	Hervé	suppléant 1
LE CAMBOUT	M.	LAUNAY	Stéphane	suppléant 2
LE CAMBOUT	Mme	JOLIVET	Soizic	suppléant 3
LE FAOUËT	M.	TRICARD	Jacques	délegué élu
LE FAOUËT	Mme	TREBOUTA	Sandrine	suppléant 1
LE FAOUËT	M.	CAPELLE	Olivier	suppléant 2
LE FAOUËT	M.	ANNEVILLE	Valery	suppléant 3
LE FOEIL	M.	PRIDO	Pascal	délegué élu
LE FOEIL	Mme	LE BARS	Jeanine	délegué élu
LE FOEIL	M.	COSQUER	Philippe	délegué élu
LE FOEIL	Mme	HELLEGOUARCH	Marion	suppléant 1
LE FOEIL	M.	LE VAILLANT	Ludovic	suppléant 2
LE FOEIL	Mme	LE GALL	Ghislaine	suppléant 3
LE HAUT-CORLAY	M.	LE BIHAN	Jean-Pierre	délegué élu
LE HAUT-CORLAY	M.	OLLIVIER	Hervé	délegué élu
LE HAUT-CORLAY	M.	NOEL	Laurent	délegué élu
LE HAUT-CORLAY	Mme	LEVRIER	Roselyne	suppléant 1
LE HAUT-CORLAY	Mme	GUILLOT-FLOURIOT	Marina	suppléant 2
LE HAUT-CORLAY	M.	RAOULT	Jean-Philippe	suppléant 3
LE HINGLE	Mme	AUFFRAY	Claudine	délegué élu
LE HINGLE	M.	ECOLAN	Stéphane	délegué élu
LE HINGLE	Mme	MURY	Céline	délegué élu
LE HINGLE	Mme	FOSSANI	Véronique	suppléant 1
LE HINGLE	M.	DE BRUYNE	Fabrice	suppléant 2
LE HINGLE	Mme	BOCLAUD	Laura	suppléant 3
LE LESLAY	M.	OLLIVIER	Stéphane	délegué élu
LE LESLAY	M.	LEFÈVRE	Yvon	suppléant 1
LE LESLAY	M.	OLLIVIER	Sébastien	suppléant 2
LE LESLAY	Mme	QUEMENER	Audrey	suppléant 3
LE MENE	M.	DABOUDET	Gerard	délegué élu
LE MENE	M.	CHEREL	André	délegué élu
LE MENE	M.	CHEVALIER	Pascal	délegué élu
LE MENE	M.	CONAN	Cyril	délegué élu
LE MENE	M.	DONNE	Jean-Michel	délegué élu

LE MENE	Mme	GANNAT	Marie Hélène	délégué élu
LE MENE	M.	GUEGUEN	Pierrick	délégué élu
LE MENE	Mme	HINGANT	Arlette	délégué élu
LE MENE	M.	JAFFROT	Eric	délégué élu
LE MENE	Mme	KERAUDREN	Charlotte	délégué élu
LE MENE	M.	LABBE	Jean-Luc	délégué élu
LE MENE	M.	LEFEUVRE	Daniel	délégué élu
LE MENE	M.	MOY	Jean-Yves	délégué élu
LE MENE	Mme	NOFFE	Laura	délégué élu
LE MENE	M.	PERRIN	Yvon	délégué élu
LE MENE	Mme	POULAILLON	Martine	délégué élu
LE MENE	Mme	ROCABOY	Roselyne	délégué élu
LE MENE	Mme	ROCABOY	Sylvie	délégué élu
LE MENE	M.	ROUILLE	Daniel	délégué élu
LE MENE	M.	SOULABAILLE	Thomas	délégué élu
LE MENE	M.	ULMER	Michel	délégué élu
LE MENE	Mme	SAGORY	Sylvian	suppléant 1
LE MENE	Mme	NORRE	Virginie	suppléant 2
LE MENE	Mme	LE BELLEC	Magali	suppléant 3
LE MENE	Mme	JEZEQUEL	Karole	suppléant 4
LE MENE	Mme	LESSARD	Anne	suppléant 5
LE MENE	Mme	TESSIER	Céline	suppléant 6
LE MENE	M.	PRESSE	Corentin	suppléant 7
LE MERZER	M.	LE SECH	Bernard	délégué élu
LE MERZER	Mme	THOUEMENT	Aurélie	délégué élu
LE MERZER	Mme	LE QUERNEC	Pauline	délégué élu
LE MERZER	Mme	LE FAOU	Béatrice	suppléant 1
LE MERZER	M.	LE PLAT	Alexandre	suppléant 2
LE MERZER	M.	LE GUILLOU	Manuel	suppléant 3
LE MOUSTOIR	Mme	GUILLEMOT	Monique	délégué élu
LE MOUSTOIR	M.	DI MAGGIO	Ingrid	délégué élu
LE MOUSTOIR	M.	LE CAROFF	Nicolas	délégué élu
LE MOUSTOIR	M.	LE BARON	Christian	suppléant 1
LE MOUSTOIR	M.	MONNERIE	Gouven	suppléant 2
LE MOUSTOIR	M.	GALGUEN	Mikael	suppléant 3
LE QUILLIO	M.	HAMON	Xavier	délégué élu
LE QUILLIO	M.	TILLY	Florent	délégué élu
LE QUILLIO	Mme	LE HELLOCO	Laëtitia	délégué élu
LE QUILLIO	M.	BURLOT	Alain	suppléant 1
LE QUILLIO	M.	TAILLARD	Michel	suppléant 2
LE QUILLIO	Mme	LE BON	Christine	suppléant 3
LE QUIOU	M.	CARRE	Arnaud	délégué élu
LE QUIOU	M.	HERVET	Axel	suppléant 1
LE QUIOU	Mme	PEPION	Adeline	suppléant 2
LE QUIOU	M.	LEFORT	Charles	suppléant 3
LE VIEUX-BOURG	M.	COATRIEUX	Daniel	délégué élu
LE VIEUX-BOURG	M.	VINCENT	Fabrice	délégué élu
LE VIEUX-BOURG	M.	RANNO	Christian	délégué élu
LE VIEUX-BOURG	Mme	BURLOT	Danièle	suppléant 1
LE VIEUX-BOURG	Mme	LE HEGARAT	Valérie	suppléant 2
LE VIEUX-BOURG	M.	HAUGOMMARD	Sébastien	suppléant 3
LE VIEUX-MARCHÉ	M.	GARZUEL	Alain	délégué élu
LE VIEUX-MARCHÉ	Mme	VILAIN	Danièle	délégué élu
LE VIEUX-MARCHÉ	M.	MORICE	Christophe	délégué élu
LE VIEUX-MARCHÉ	Mme	CONNAN	Patricia	suppléant 1
LE VIEUX-MARCHÉ	M.	CONAN	Christian	suppléant 2
LE VIEUX-MARCHÉ	Mme	MALLEDANT	Gaëlle	suppléant 3
LES CHAMPS-GERAUX	M.	LUCAS	Georges	délégué élu
LES CHAMPS-GERAUX	Mme	JUHEL	Sandrine	délégué élu
LES CHAMPS-GERAUX	M.	GOUPIL	Denis	délégué élu
LES CHAMPS-GERAUX	Mme	RICHEUX	Isabelle	suppléant 1
LES CHAMPS-GERAUX	M.	SIMON	Pierre	suppléant 2
LES CHAMPS-GERAUX	Mme	HAYCOX	Caroline	suppléant 3
LESCOUET – GOUAREC	Mme	LE TANNO GUÉGAN	Marie-Claude	délégué élu
LESCOUET – GOUAREC	M.	POUILLET	Edward	suppléant 1
LESCOUET – GOUAREC	Mme	LE LOUARN	Yolande	suppléant 2
LESCOUET – GOUAREC	M.	FLAMEN	Steven	suppléant 3
LEZARDRIEUX	M.	PARANTHOEN	Henri	délégué élu
LEZARDRIEUX	Mme	LE COQ BRESCHEL	Annyvonne	délégué élu
LEZARDRIEUX	M.	ANDRE	Yannick	délégué élu
LEZARDRIEUX	Mme	SUCHARD	Corinne	suppléant 1
LEZARDRIEUX	M.	LESCOUARCH	Nicolas	suppléant 2
LEZARDRIEUX	Mme	LE BRIAND	Fabienne	suppléant 3
LOC ENVEL	Mme	DOYEN	Virginie	délégué élu

LOC ENVEL	M.	MONCOUQUET	Pascal	suppléant 1
LOC ENVEL	M.	DOUB	Thomas	suppléant 2
LOC ENVEL	M.	CHARRIERE	Aurélien	suppléant 3
LOCARN	M.	BIHAN	Remi	délégué élu
LOCARN	M.	LE CORRE	Patrick	suppléant 1
LOCARN	M.	PINSON	Christophe	suppléant 2
LOCARN	Mme	THEPAUT	Stéphanie	suppléant 3
LOGUIVY-PLOUGRAS	M.	LE GALL	Jean-François	délégué élu
LOGUIVY-PLOUGRAS	M.	RUBEUS	Saïg	délégué élu
LOGUIVY-PLOUGRAS	Mme	DUEDAL	Maryline	délégué élu
LOGUIVY-PLOUGRAS	M.	GRELLEPOIX	Nicolas	suppléant 1
LOGUIVY-PLOUGRAS	Mme	LE GALL	Pascale	suppléant 2
LOGUIVY-PLOUGRAS	M.	LE FOLL	Arnaud	suppléant 3
LOHUEC	M.	LOZACH	Claude	délégué élu
LOHUEC	Mme	BOURDOULOUS	Marie-Paule	suppléant 1
LOHUEC	Mme	LEFEUVRE	Margot	suppléant 2
LOHUEC	Mme	THOS	Fanny	suppléant 3
LOSCOUËT-SUR-MEU	M.	JEANNEY	Thierry	délégué élu
LOSCOUËT-SUR-MEU	M.	COLLET	Emmanuel	délégué élu
LOSCOUËT-SUR-MEU	M.	PICHOT	Marcel	délégué élu
LOSCOUËT-SUR-MEU	Mme	TREGOUET	Karine	suppléant 1
LOSCOUËT-SUR-MEU	M.	ROSSELIN	Didier	suppléant 2
LOSCOUËT-SUR-MEU	Mme	PEDRON	Sylvie	suppléant 3
LOUANNEC	M.	EGAILT	Gervais	délégué élu
LOUANNEC	Mme	CRAVEC	Sylvie	délégué élu
LOUANNEC	M.	BACUS	Marc	délégué élu
LOUANNEC	Mme	LEGENBRE	Karine	délégué élu
LOUANNEC	M.	PARZY	Guy	délégué élu
LOUANNEC	Mme	ZEGGANE	Emilie	délégué élu
LOUANNEC	M.	MICHEL	André	délégué élu
LOUANNEC	M.	RENAUD	Eric	suppléant 1
LOUANNEC	Mme	PAGE	Danièle	suppléant 2
LOUANNEC	M.	COGNEAU	Emmanuel	suppléant 3
LOUANNEC	Mme	RICHARD	Marie Paule	suppléant 4
LOUARGAT	Mme	LE JANNE	Claudie	délégué élu
LOUARGAT	M.	L'HEVEDER	Hervé	délégué élu
LOUARGAT	Mme	TREGUIER	Laurence	délégué élu
LOUARGAT	M.	FEJEAN	Eric	délégué élu
LOUARGAT	Mme	LEROY	Christelle	délégué élu
LOUARGAT	M.	DENOUEL	Jacques	suppléant 1
LOUARGAT	Mme	QUELEN	Brigitte	suppléant 2
LOUARGAT	M.	PIROU	Anthony	suppléant 3
LOUDEAC	M.	DESANLIS	Jean-Guillaume	délégué de droit
LOUDEAC	M.	LE BESCAUT	Bruno	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	VIDELO-RUFFAULT	Valérie	délégué de droit
LOUDEAC	M.	COGUIC	Daniel	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	BOSCHER	Evelyne	délégué de droit
LOUDEAC	M.	PRESSE	Philippe	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	OLLITRAULT	Nadine	délégué de droit
LOUDEAC	M.	SCOUARNEC	Jean-Michel	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	KERVELLA	Gwénaëlle	délégué de droit
LOUDEAC	M.	BLANCHARD	Jean-Luc	délégué de droit
LOUDEAC	M.	GLORY	Jacques	délégué de droit
LOUDEAC	M.	DUROS	Henri	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	LE STRAT	Odile	délégué de droit
LOUDEAC	M.	FERRON	Joël	délégué de droit
LOUDEAC	M.	MASSE	Jacques	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	PASCO	Régine	délégué de droit
LOUDEAC	M.	BOSSON	Alain	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	LE CROM	Claudine	délégué de droit
LOUDEAC	M.	GAUTIER	Guy	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	MACE	Isabelle	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	PERRIER	Anne	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	BIZET	Carole	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	SOHIER-DUPRE	Sylvie	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	BOUGEARD	Rozenn	délégué de droit
LOUDEAC	M.	LE BRETON	Rodolphe	délégué de droit
LOUDEAC	M.	HUBY	Joël	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	LE BRIS	Isabelle	délégué de droit
LOUDEAC	M.	BLANCHARD	Yannick	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	BONIN	Monique	délégué de droit
LOUDEAC	M.	GUILLOTIN	Gilles	suppléant 1
LOUDEAC	Mme	PASQUER	Fabienne	suppléant 2
LOUDEAC	M.	ROPTIN	Ludovic	suppléant 3

Remplaçant de Mme Béatrice BOULANGER

LOUDEAC	Mme	MARAI	Sandrine	suppléant 4
LOUDEAC	M.	GAUVRY	Jean-Marie	suppléant 5
LOUDEAC	Mme	HORELLOU	Françoise	suppléant 6
LOUDEAC	M.	DUAUIT	Jean-Paul	suppléant 7
LOUDEAC	Mme	FRABOULET	Anita	suppléant 8
MAËL-CARHAIX	Mme	LE BORGNE	Rollande	délegué élu
MAËL-CARHAIX	M.	LE FOLL	Guy	délegué élu
MAËL-CARHAIX	Mme	ASLANOFF	Evelyne	délegué élu
MAËL-CARHAIX	M.	TROQUIER	Jean-Pierre	suppléant 1
MAËL-CARHAIX	Mme	JAFFRENOU	Yolande	suppléant 2
MAËL-CARHAIX	M.	BARRE	Raymond	suppléant 3
MAËL-PESTIVIEN	M.	BERNARD	Joseph	délegué élu
MAËL-PESTIVIEN	M.	POHLER	Henri	suppléant 1
MAËL-PESTIVIEN	M.	BOUTIER	Yann	suppléant 2
MAËL-PESTIVIEN	Mme	IELPO	Veronique	suppléant 3
MAGOAR	M.	GOURIOU	Arnaud	délegué élu
MAGOAR	M.	LEFEVRE	Jean	suppléant 1
MAGOAR	Mme	BOUILLENNEC	Rachel	suppléant 2
MAGOAR	Mme	DOLO	Adeline	suppléant 3
MANTALLOT	Mme	RIVOALLAND	Céline	délegué élu
MANTALLOT	Mme	BERGEROT	Christelle	suppléant 1
MANTALLOT	Mme	HUET	Gaëlle	suppléant 2
MANTALLOT	Mme	PAGÈS	Marie-Laure	suppléant 3
MATIGNON	M.	CARFANTAN	Jean-Rene	délegué élu
MATIGNON	Mme	BESNARD	Marie Madeleine	délegué élu
MATIGNON	M.	BALAN	Alain	délegué élu
MATIGNON	Mme	BILY LE GUYADER	Helene	délegué élu
MATIGNON	M.	LEBOUC	Gervais	délegué élu
MATIGNON	Mme	KERLEROUX	Gaelle	suppléant 1
MATIGNON	M.	LE BRETON	Jean-Charles	suppléant 2
MATIGNON	Mme	GOSSELIN	Josette	suppléant 3
MÉGRIT	Mme	DESPRES	Marie-Jeanne	délegué élu
MÉGRIT	Mme	GUICHARD	Fabienne	délegué élu
MÉGRIT	Mme	CLEMENT	Christelle	délegué élu
MÉGRIT	M.	GABORIEAU	Cédric	suppléant 1
MÉGRIT	M.	HAQUIN	Mickaël	suppléant 2
MÉGRIT	M.	GIBLAINE	Jean	suppléant 3
MELLIONNEC	Mme	FERCOQ	Marie-José	délegué élu
MELLIONNEC	Mme	AILLET	Catherine	suppléant 1
MELLIONNEC	Mme	BABIC	Josiane	suppléant 2
MELLIONNEC	M.	QUÉRÉ	Thomas	suppléant 3
MERDRIGNAC	M.	ROBIN	Eric	délegué élu
MERDRIGNAC	Mme	RIGOLLÉ	Delphine	délegué élu
MERDRIGNAC	M.	HESRY	Michel	délegué élu
MERDRIGNAC	Mme	HAMON	isabelle	délegué élu
MERDRIGNAC	M.	LE GALL	Pascal	délegué élu
MERDRIGNAC	Mme	BADOUARD	Allison	délegué élu
MERDRIGNAC	M.	DAUNAY	Dominique	délegué élu
MERDRIGNAC	M.	CHEVALIER	Hubert	suppléant 1
MERDRIGNAC	Mme	POILBOUT	Marie	suppléant 2
MERDRIGNAC	M.	COLLETTE	Abel	suppléant 3
MERDRIGNAC	Mme	BELOT	Sylvie	suppléant 4
MÉRILLAC	M.	DELAHAYE	Claude	délegué élu
MÉRILLAC		HUET	Sylvie	suppléant 1
MÉRILLAC	Mme	MEUNIER	Anita	suppléant 2
MÉRILLAC		LEBAS	Franck	suppléant 3
MERLÉAC	M.	CARREE	Joel	délegué élu
MERLÉAC	M.	LEMOINE	Gervais	suppléant 1
MERLÉAC	M.	HAMON	Patrick	suppléant 2
MERLÉAC	Mme	DAUNY	Odile	suppléant 3
MINIHY-TREGUIER	M.	LE ROI	Christian	délegué élu
MINIHY-TREGUIER	Mme	GALLAIS	Marie-Yvonne	délegué élu
MINIHY-TREGUIER	M.	LE LUHERNE	Jean-Pierre	délegué élu
MINIHY-TREGUIER	Mme	SILLY	Nathalie	suppléant 1
MINIHY-TREGUIER	M.	BOULANGER	Dominique	suppléant 2
MINIHY-TREGUIER	Mme	LE LONQUER	Christiane	suppléant 3
MONCONTOUR	M.	ROUZIC	Enguerrand	délegué élu
MONCONTOUR	M.	SOULABAILLE	Jérôme	délegué élu
MONCONTOUR	M.	OLLIVRO	Vassili	délegué élu
MONCONTOUR	Mme	AUPETIT	Irène	suppléant 1
MONCONTOUR	Mme	MILLORIT	Anne-Gaud	suppléant 2
MONCONTOUR	Mme	PEIGNE	Véronique	suppléant 3
MOUSTERU	M.	LE MEUR	Frédéric	délegué élu
MOUSTERU	M.	JEZEQUEL	Hervé	délegué élu

MOUSTERU	M.	HERVÉ	Christian	délegué élu
MOUSTERU	Mme	TRÉHIOU	Véronique	suppléant 1
MOUSTERU	Mme	LE MERRER	Magalie	suppléant 2
MOUSTERU	M.	LE BONNIEC	Éric	suppléant 3
NOYAL	M.	HELLO	Philippe	délegué élu
NOYAL	M.	PANSART	Daniel	délegué élu
NOYAL	MME	ROBERT	Anne	délegué élu
NOYAL	MME	TEFFAINE	Sylvianne	suppléant 1
NOYAL	M.	LEJART	Frédéric	suppléant 2
NOYAL	M.	BRUAND	Christophe	suppléant 3
PABU	M.	SALLIOU	Pierre	délegué élu
PABU	Mme	THOMAS	Denise	délegué élu
PABU	M.	SIMON	Anthony	délegué élu
PABU	Mme	KARROUMI	Jamila	délegué élu
PABU	M.	LE FOLL	Guy Marcel	délegué élu
PABU	Mme	PONTIS	Florence	délegué élu
PABU	M.	LOUIS	Guillaume	délegué élu
PABU	M.	HENRY	Bernard	suppléant 1
PABU	Mme	COCGUEN	Marie Joseph	suppléant 2
PABU	M.	LE BAQUER	François Xavier	suppléant 3
PABU	Mme	BECHET	Christine	suppléant 4
PAIMPOL	Mme	PARROT	Marie-Christine	délegué élu
PAIMPOL	M.	MAHE	Antonin	délegué élu
PAIMPOL	Mme	PERSON	Annaïk	délegué élu
PAIMPOL	M.	BOUVEAU	Guy	délegué élu
PAIMPOL	Mme	AMELINE DE CADEVILLE	Ghislaine	délegué élu
PAIMPOL	M.	MORVAN	Goulven	délegué élu
PAIMPOL	Mme	BOUCHER	Saëlle	délegué élu
PAIMPOL	M.	BOZEC	Robert	délegué élu
PAIMPOL	Mme	LE GRUIEC	Malika	délegué élu
PAIMPOL	M.	GOUAULT	Jacky	délegué élu
PAIMPOL	Mme	FAURE	Fabienne	délegué élu
PAIMPOL	M.	RASLE-ROCHE	Morgan	délegué élu
PAIMPOL	Mme	OLLIVRO	Caroline	délegué élu
PAIMPOL	M.	LE GUILLARD	Alain	délegué élu
PAIMPOL	Mme	MEVEL	Christine	délegué élu
PAIMPOL	M.	BINARD	Eric	suppléant 1
PAIMPOL	Mme	BATAILLER	Isabelle	suppléant 2
PAIMPOL	M.	SWARTVAGUER	Eric	suppléant 3
PAIMPOL	Mme	BOULANGER	Servane	suppléant 4
PAIMPOL	M.	BOCHE	Johann	suppléant 5
PAULE	Mme	BOU-ANICH	Martine	délegué élu
PAULE	Mme	LE GUENNEC	Anne Françoise	délegué élu
PAULE	Mme	CORNU	Isabelle	délegué élu
PAULE	M.	SPARFEL	Jean Pierre	suppléant 1
PAULE	M.	HOUSSIER	Josiane	suppléant 2
PAULE	M.	LE BARON	Vanessa	suppléant 3
PÉDERNEC	M.	TANVEZ	Jean-Louis	délegué élu
PÉDERNEC	Mme	LE BRAS	Séverine	délegué élu
PÉDERNEC	M.	LE ROUX	Gildas	délegué élu
PÉDERNEC	Mme	CARVENNEC	Eveline	délegué élu
PÉDERNEC	M.	RANNOU	Hervé	délegué élu
PÉDERNEC	Mme	PACHEU	Sabrina	suppléant 1
PÉDERNEC	M.	CLATIN	Jean-Charles	suppléant 2
PÉDERNEC	Mme	MAHE	Anita	suppléant 3
PENGUILY	Mme	CLEMENT	Karine	délegué élu
PENGUILY	M.	PUEL	Sébastien	délegué élu
PENGUILY	M.	CARMOUET	Jean Pierre	délegué élu
PENGUILY	M.	MARTIN	Jérôme	suppléant 1
PENGUILY	M.	RONDEL	Patrice	suppléant 2
PENGUILY	M.	BARON	Bruno	suppléant 3
PENVÉNAN	Mme	PRUD'HOMM	Denise	délegué élu
PENVÉNAN	M.	SIMON	Pierre	délegué élu
PENVÉNAN	Mme	MEVEL	Joëlle	délegué élu
PENVÉNAN	M.	PLEGADES	François	délegué élu
PENVÉNAN	Mme	LE BOUDER	Laetitia	délegué élu
PENVÉNAN	M.	THERIN	Patrick	délegué élu
PENVÉNAN	Mme	GLAZIOU	Elisabeth	délegué élu
PENVÉNAN	M.	OLLIVIER	Christian	suppléant 1
PENVÉNAN	Mme	DERRIEN	Anne-Marie	suppléant 2
PENVÉNAN	M.	POUGNARD	Xavier	suppléant 3
PENVÉNAN	Mme	TRANCHANT	Emmanuelle	suppléant 4
PERROS-GUIREC	M.	BETOULE	Christophe	délegué élu
PERROS-GUIREC	Mme	PONTAILLER	Catherine	délegué élu

PERROS-GUIREC	M.	LE NORMENT	Jean Jacques	délégué élu
PERROS-GUIREC	Mme	DANGUY DES DESERTS	Rosine	délégué élu
PERROS-GUIREC	M.	MARECHAL	Guy	délégué élu
PERROS-GUIREC	Mme	LE CORRE	Maryvonne	délégué élu
PERROS-GUIREC	M.	BAIN	Jean	délégué élu
PERROS-GUIREC	Mme	JALLIFIER	Justine	délégué élu
PERROS-GUIREC	M.	LOISEL	Patrick	délégué élu
PERROS-GUIREC	Mme	DERRIEN	Patricia	délégué élu
PERROS-GUIREC	M.	LOCATELLI	Thierry	délégué élu
PERROS-GUIREC	Mme	THOMAS	Laurence	délégué élu
PERROS-GUIREC	M.	ROUSSELOT	Pierrick	délégué élu
PERROS-GUIREC	Mme	TRAN VIVIER	Vanni	délégué élu
PERROS-GUIREC	M.	GOURVES	Jean Pierre	délégué élu
PERROS-GUIREC	M.	BANCHEREAU	Jean Claude	suppléant
PERROS-GUIREC	Mme	DERU LAOUENAN	Anne Laure	suppléant
PERROS-GUIREC	M.	LE GUILLOUZER	Gwenael	suppléant
PERROS-GUIREC	Mme	HAMON	Annie	suppléant
PERROS-GUIREC	Mme	BOURGES	Véronique	suppléant
PEUMERIT-QUINTIN	Mme	BERNARD	Marie-Hélène	délégué élu
PEUMERIT-QUINTIN	M.	PUSTOC'H	Pierrick	suppléant 1
PEUMERIT-QUINTIN	M.	BERTHELIN	Simon	suppléant 2
PEUMERIT-QUINTIN	Mme	BENION	Annie	suppléant 3
PLAINE HAUTE	M.	PIERRE	Philippe	délégué élu
PLAINE HAUTE	MME	REPERANT	Elisabeth	délégué élu
PLAINE HAUTE	M.	LOYER	Jean-Yves	délégué élu
PLAINE HAUTE	MME	LUCAS	Réjane	délégué élu
PLAINE HAUTE	M.	RAOULT	Stéphane	délégué élu
PLAINE HAUTE	MME	MEHEUT	Léone	suppléant 1
PLAINE HAUTE	M.	LETORT	Nicolas	suppléant 2
PLAINE HAUTE	MME	OIZEL	Régine	suppléant 3
PLAINTEL	M.	ALLEN0	Vincent	délégué élu
PLAINTEL	Mme	OGER	Nicole	délégué élu
PLAINTEL	M.	JOUAN	Antony	délégué élu
PLAINTEL	Mme	JOUAN	Karen	délégué élu
PLAINTEL	M.	BANNIER	Jean-Raymond	délégué élu
PLAINTEL	Mme	LE GUILLOUX	Isabelle	délégué élu
PLAINTEL	M.	AUFFRET	Yann	délégué élu
PLAINTEL	Mme	BIDAN	Geneviève	délégué élu
PLAINTEL	M.	OGER	Jean-Marc	délégué élu
PLAINTEL	Mme	VISDELOUP	Murielle	délégué élu
PLAINTEL	M.	ROOS	Samuel	délégué élu
PLAINTEL	Mme	JÉGL0T	Yveline	délégué élu
PLAINTEL	M.	ROUHAULT	Stéphane	délégué élu
PLAINTEL	Mme	BELOEL	Hélène	délégué élu
PLAINTEL	M.	FONTAINE	Jean-Paul	délégué élu
PLAINTEL	Mme	BRESSET	Morgane	suppléant 1
PLAINTEL	M.	HAMON	Jérôme	suppléant 2
PLAINTEL	Mme	CARREE	Monique	suppléant 3
PLAINTEL	M.	CORGNET	Benoît	suppléant 4
PLAINTEL	Mme	LE TURDU	Delphine	suppléant 5
PLANCÔET	M.	BARRAUX	Patrick	délégué élu
PLANCÔET	Mme	LABBE	Céline	délégué élu
PLANCÔET	M.	FANOUILLERE	Pascal	délégué élu
PLANCÔET	Mme	FAREY	Evelyne	délégué élu
PLANCÔET	M.	LOHIER	Jean-Guy	délégué élu
PLANCÔET	Mme	SAMSON	Valérie	délégué élu
PLANCÔET	M.	COTTEBRUNE	Yves	délégué élu
PLANCÔET	Mme	DELAMARRE	Patricia	suppléant 1
PLANCÔET	M.	BEAUDUCEL	Fabrice	suppléant 2
PLANCÔET	Mme	HEUX	Claudine	suppléant 3
PLANCÔET	M.	SAIGET	Christophe	suppléant 4
PLEBOULLE	M.	BROSSAS	Yannick	délégué élu
PLEBOULLE	Mme	PINCK	Catherine	délégué élu
PLEBOULLE	M.	ROUXEL	Jean-Luc	délégué élu
PLEBOULLE	M.	RENAULT	Patrick	suppléant 1
PLEBOULLE	mme	FRANCE	Delphine	suppléant 2
PLEBOULLE	M.	RENAULT	Hervé	suppléant 3
PLEDELIAC	M.	OREAL	Sylvain	délégué élu
PLEDELIAC	Mme	LELIONNAIS	Catherine	délégué élu
PLEDELIAC	M.	ANDRIEUX	Claude	délégué élu
PLEDELIAC	Mme	BORNIER-FEAT	Fabienne	suppléant 1
PLEDELIAC	M.	SIMEON	Jérôme	suppléant 2
PLEDELIAC	Mme	RAULT-HAUTCHAMP	Céline	suppléant 3
PLÉDRAN	M.	BRIEND	Stéphane	délégué élu

PLÉDRAN	Mme	LE MOUAL	Christiane	délégué élu
PLÉDRAN	M.	BURON	Eric	délégué élu
PLÉDRAN	Mme	HAICAULT	Michelle	délégué élu
PLÉDRAN	M.	JEHANNO	Gaëtan	délégué élu
PLÉDRAN	Mme	QUINTIN	Karine	délégué élu
PLÉDRAN	M.	JOSSE	Jean-Yves	délégué élu
PLÉDRAN	Mme	SOYEZ	Karine	délégué élu
PLÉDRAN	M.	COLLIOU	Olivier	délégué élu
PLÉDRAN	Mme	MORIN	Octavie	délégué élu
PLÉDRAN	M.	DARCEL	Gilles	délégué élu
PLÉDRAN	Mme	LEBRAS	Céline	délégué élu
PLÉDRAN	M.	FAURE	Bertrand	délégué élu
PLÉDRAN	Mme	LUCAS	Laurence	délégué élu
PLÉDRAN	M.	MORIN	Michel	délégué élu
PLÉDRAN	Mme	REUX	Cécile	suppléant 1
PLÉDRAN	M.	GRABOWSKI	Jean-Marc	suppléant 2
PLÉDRAN	Mme	FANIC	Solange	suppléant 3
PLÉDRAN	M.	BILLAUD	Nicolas	suppléant 4
PLÉDRAN	Mme	QUINTIN	Patricia	suppléant 5
PLÉGUIEN	M.	LE GOUX	Philippe	délégué élu
PLÉGUIEN	Mme	KEROULLÉ	Christine	délégué élu
PLÉGUIEN	M.	LE MEHAUTÉ	Claude	délégué élu
PLÉGUIEN	Mme	BOCHER	Emilie	suppléant 1
PLÉGUIEN	M.	HERNOT	Hervé	suppléant 2
PLÉGUIEN	Mme	GOAZIOU	Fabienne	suppléant 3
PLÉHÉDEL	M.	RÓPERS	Daniel	délégué élu
PLÉHÉDEL	Mme	LE CHEVERT	Véronique	délégué élu
PLÉHÉDEL	M.	COISNE	Pierre	délégué élu
PLÉHÉDEL	Mme	RAFFIN	Karine	suppléant 1
PLÉHÉDEL	M.	NICOLLE	Philippe	suppléant 2
PLÉHÉDEL	Mme	SCUDELLER	Auréli	suppléant 3
PLÉLAN-LE-PETIT	M.	MIRIEL	Didier	délégué élu
PLÉLAN-LE-PETIT	Mme	GUILCHER	Pascale	délégué élu
PLÉLAN-LE-PETIT	M.	GELARD	Philippe	délégué élu
PLÉLAN-LE-PETIT	Mme	REHEL	Sandrine	délégué élu
PLÉLAN-LE-PETIT	M.	GESRET	Joël	délégué élu
PLÉLAN-LE-PETIT	Mme	PERCHE	Mélanie	suppléant 1
PLÉLAN-LE-PETIT	M.	DELOURME	Didier	suppléant 2
PLÉLAN-LE-PETIT	Mme	HOUËE	Josiane	suppléant 3
PLÉLAUFF	M.	ROHOU	Bernard	délégué élu
PLÉLAUFF	M.	LE GALL	Gilles	délégué élu
PLÉLAUFF	Mme	LE GAC	Louise-Anne	délégué élu
PLÉLAUFF	M.	KERBIRIOU	Alain	suppléant 1
PLÉLAUFF	M.	LOISEAU	Guillaume	suppléant 2
PLÉLAUFF	Mme	BLANCHARD	Laurence	suppléant 3
PLÉLO	M.	MEURO	Jérémy	délégué élu
PLÉLO	Mme	LAMOUR	Jeanne-Noëlle	délégué élu
PLÉLO	M.	BRIGANT	Patrick	délégué élu
PLÉLO	Mme	GUILLAUME	Sandrine	délégué élu
PLÉLO	M.	BALLOUARD	Jean-Pierre	délégué élu
PLÉLO	Mme	GUEGAN	Gwendoline	délégué élu
PLÉLO	M.	FOLLET	Denis	délégué élu
PLÉLO	M.	CORBEL	Mikaël	suppléant 1
PLÉLO	Mme	BAYLE	Marie	suppléant 2
PLÉLO	M.	CAMUS	Erwan	suppléant 3
PLÉLO	M.	ROUTIER	Gaëlle	suppléant 4
PLEMET	Mme	NEVO	Chantal	délégué élu
PLEMET	M.	RAULT	Patrick	délégué élu
PLEMET	Mme	POINEUF	Elisabeth	délégué élu
PLEMET	M.	PIGNARD	Didier	délégué élu
PLEMET	Mme	BOUTBIEN	Elodie	délégué élu
PLEMET	M.	FERNANDEZ	Ronan	délégué élu
PLEMET	Mme	BEUREL	Delphine	délégué élu
PLEMET	M.	BLOUIN	Pierre-Yves	délégué élu
PLEMET	Mme	THEBAULT PASCALE	Pascale	délégué élu
PLEMET	M.	BOURDARD	Bernard	délégué élu
PLEMET	Mme	DUBOIS	Ama,Dine	délégué élu
PLEMET	M.	JOSSE	Guénael	délégué élu
PLEMET	Mme	JOSSE-SORGNIARD	Auréli	délégué élu
PLEMET	M.	ROCABOY	Michel	délégué élu
PLEMET	Mme	SOULABAILLE	Anne-Marie	délégué élu
PLEMET	Mme	CHAUVEL	Isabelle	suppléant 1
PLEMET	M.	LE MAITRE	François	suppléant 2
PLEMET	Mme	BASSET	Sandrine	suppléant 3

PLEMET	M.	PERROQUIN	Jérôme	suppléant 4
PLEMET	Mme	BRICHORY	Annick	suppléant 5
PLÉMY	M.	RICHARD	Michel	délégué élu
PLÉMY	Mme	MOISAN	Catherine	délégué élu
PLÉMY	M.	LATIMIER	Daniel	délégué élu
PLÉMY	Mme	DREZEN-LAURGEAU	Marielle	délégué élu
PLÉMY	M.	LE MERCIER	Pierrick	délégué élu
PLÉMY	Mme	FRANÇAIS	Nadège	suppléant 1
PLÉMY	M.	MARTIN	Fabrice	suppléant 2
PLÉMY	Mme	LEFFONDRE	Isabelle	suppléant 3
PLÉNÉE-JUGON	Mme	BOURDÉ	Suzanne	délégué élu
PLÉNÉE-JUGON	M.	SAMSON	Gérard	délégué élu
PLÉNÉE-JUGON	Mme	PRESSE	Sabrina	délégué élu
PLÉNÉE-JUGON	M.	LUCAS	Roland	délégué élu
PLÉNÉE-JUGON	Mme	DUQUENNE	Hélène	délégué élu
PLÉNÉE-JUGON	Mme	DANIEL	Emilie	suppléant 1
PLÉNÉE-JUGON	M.	L'HOMME	David	suppléant 2
PLÉNÉE-JUGON	Mme	HERVÉ	Anne	suppléant 3
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	BLEVIN	Pierre-Alexis	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	TASSEL	Fabienne	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	LE MASSON	Patrick	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	TURMEL	Hélène	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	HAMON	André	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	CARPIER	Françoise	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	LE MERRER	Sébastien	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	BOUCHER	Nathalie	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	DEMOY	Constantin	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	THEBAULT	Cécile	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	DURAND	Yves	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	RABAUX	Aurélien	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	THOMAS	Thierry	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	CARFANTAN	Thibault	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	HOCINE	Hakim	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	LECLERC	Béatrice	suppléant 1
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	SCHMID	Jean-Jacques	suppléant 2
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	LE MEN	Claire	suppléant 3
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	ROBERT	Thierry	suppléant 4
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	DURAND	Camille	suppléant 5
PLERIN	M.	KERDRAON	Ronan	délégué de droit
PLERIN	M.	BENIER	Jean-Marie	délégué de droit
PLERIN	Mme	MESGOUZ	Delphine	délégué de droit
PLERIN	M.	FLAGEUL	Didier	délégué de droit
PLERIN	Mme	DEMEURANT COSTARD	Brigitte	délégué de droit
PLERIN	M.	LAPORTE	Pascal	délégué de droit
PLERIN	Mme	DANIEL	Christine	délégué de droit
PLERIN	M.	ROY	Yvon	délégué de droit
PLERIN	Mme	JOUBIN	Tracy	délégué de droit
PLERIN	M.	HENRY	Mael	délégué de droit
PLERIN	M.	ARNOUX	Yves	délégué de droit
PLERIN	Mme	DEL ZOTTO	Miriam	délégué de droit
PLERIN	M.	LE CONTELLEC	Jean	délégué de droit
PLERIN	Mme	HOUSSIN	Christine	délégué de droit
PLERIN	M.	CAINGNARD	Michel	délégué de droit
PLERIN	Mme	ADENIS	Pascale	délégué de droit
PLERIN	M.	URVOY	Michel	délégué de droit
PLERIN	Mme	HATREL GUILLOU	Claudine	délégué de droit
PLERIN	Mme	ANDRE	Laurence	délégué de droit
PLERIN	Mme	MARCHESIN PIERRE	Catherine	délégué de droit
PLERIN	M.	BELLEGUIC	David	délégué de droit
PLERIN	Mme	CHAPRON	Magalie	délégué de droit
PLERIN	Mme	JAUNAS	Rachel	délégué de droit
PLERIN	M.	BANIEL	Arnaud	délégué de droit
PLERIN	M.	LUCAS SALOUI	Erwann	délégué de droit
PLERIN	M.	QUINIO	Michel	délégué de droit
PLERIN	M.	GUYOT	Andre	délégué de droit
PLERIN	Mme	CASTILLO	Isabelle	délégué de droit
PLERIN	M.	LE BRETON	Arnaud	délégué de droit
PLERIN	Mme	PERICHON	Catherine	délégué de droit
PLERIN	Mme	LE FUSTEC	Corinne	délégué de droit
PLERIN	Mme	MORVAN	Julie	délégué de droit
PLERIN	M.	SOULABAILLE	Guenole	délégué de droit
PLERIN	M.	FAISANT	Philippe	suppléant 1
PLERIN	Mme	LAMOUR LECOCCQ	Sylvia	suppléant 2
PLERIN	M.	DENOVAL	Jean-Luc	suppléant 3

PLERIN	Mme	PERRIER	Geraldine	suppléant 4
PLERIN	M.	GROMAS	Alain	suppléant 5
PLERIN	Mme	CHEVALIER	Marion	suppléant 6
PLERIN	M.	LE CLERC	Denis	suppléant 7
PLERIN	Mme	LE ROUX	Michelle	suppléant 8
PLERIN	Mme	BAUDET	Sylvie	suppléant 9
PLERNEUF	M.	LE MEHAUTE	Phillippe	délégué élu
PLERNEUF	Mme	RUELLAN NÉE LE FLOCH	Véronique	délégué élu
PLERNEUF	M.	MEURIC	Rémi	délégué élu
PLERNEUF	Mme	LE DOYEN NÉE LE COADOU	Justine	suppléant 1
PLERNEUF	M.	CHALON	Christian	suppléant 2
PLERNEUF	Mme	LE GALLOU NÉE PASQUIOU	Valérie	suppléant 3
PLESIDY	M.	GAUTIER	Guy	délégué élu
PLESIDY	M.	ALLARD	Ronan	délégué élu
PLESIDY	M.	MEGARET	Thierry	délégué élu
PLESIDY	M.	PAUMIER	Jean-Pierre	suppléant 1
PLESIDY	M.	GEORGELIN	Didier	suppléant 2
PLESIDY	Mme	STEVENS	Hélène	suppléant 3
PLESLIN TRIGAVOU	M.	ORVEILLON	Thierry	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	GESLAIN	Charlotte	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	M.	LEMOINE	Loïc	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	VADIS	Sylvie	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	M.	CHEVALIER	Serge	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	HUGUERRE	Flore	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	M.	PRESSE	Yvon	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	PICOUAYS	Viviane	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	M.	LEROY	Jean-Paul	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	GILBERT	Françoise	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	M.	CHAMPAGNE	Régis	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	FOUCRIT	Thaïs	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	M.	ALLAIN	Jean-Claude	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	GUIBERT	Estelle	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	RENAULT	Bénédicte	délégué élu
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	TAILLARD	Céline	suppléant 1
PLESLIN TRIGAVOU	M.	HERVE	Eric	suppléant 2
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	DAROT	Annie	suppléant 3
PLESLIN TRIGAVOU	M.	MOUSSET	Laurent	suppléant 4
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	DOARE	Valérie	suppléant 5
PLESTAN	Mme	AILLET	Claudine	délégué élu
PLESTAN	M.	GENCE	Alain	délégué élu
PLESTAN	Mme	BARON	Céline	délégué élu
PLESTAN	M.	KOUMOU	Jean-François	délégué élu
PLESTAN	Mme	COQUIO	Edith	délégué élu
PLESTAN	M.	GUILLOT	Alain	suppléant 1
PLESTAN	Mme	FERET	Marie-Lise	suppléant 2
PLESTAN	M.	JOSELIN	Olivier	suppléant 3
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	PRIGENT	Brigitte	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	JEFFROY	Christian	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	FOURNIS-BEYOU	Aurore	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	GUEHL	François	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	LATOUCHE	Christine	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	LE GLAS	Jacques	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	BONABAL	Régine	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	HUONNIC	Bertrand	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	LE RUMEUR	Claudie	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	KEREMPICHON	Franck	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	RIOUAL	Marie-Anne	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	MORINIÈRE	Raymond	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	SOURIMANT	Annette	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	BOUGET	Jean-François	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	ADAM	Isabelle	délégué élu
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	LE BRIGANT	Yvon	suppléant 1
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	GUIMBERTEAU	Viviane	suppléant 2
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	LEON	Frédéric	suppléant 3
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	DROUOT	Janic	suppléant 4
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	CRESSEVEUR	Erwan	suppléant 5
PLEUBIAN	M.	LE BRIAND	Gilbert	délégué élu
PLEUBIAN	Mme	KERGALL	Martine	délégué élu
PLEUBIAN	M.	GICQUEL	Joël	délégué élu
PLEUBIAN	Mme	LE CORRE	Isabelle	délégué élu
PLEUBIAN	M.	LE BRIAND	Eugène	délégué élu
PLEUBIAN	M.	BERTHOU	Romuald	suppléant 1
PLEUBIAN	Mme	AMBERT	Françoise	suppléant 2
PLEUBIAN	M.	LE MOULLEC	Laurent	suppléant 3

PLEUDANIEL	M.	ROGARD	Didier	délégué élu
PLEUDANIEL	Mme	POCHAT	Isabelle	délégué élu
PLEUDANIEL	M.	LE CHEVANTON	Gilbert	délégué élu
PLEUDANIEL	Mme	HAMON	Anne	suppléant 1
PLEUDANIEL	Mme	LECHVIEN	Brigitte	suppléant 2
PLEUDANIEL	M.	LE BRIAND	Alain	suppléant 3
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	M.	BOIXIERE	David	délégué élu
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	Mme	PRIE	Nathalie	délégué élu
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	M.	HULAUD	Jean François	délégué élu
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	Mme	VAN DIEN	Françoise	délégué élu
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	M.	JUIN	Didier	délégué élu
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	Mme	LEMARCHAND	Christelle	délégué élu
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	M.	OGER	Bernard	délégué élu
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	Mme	LE ROUX	Marie-Pierre	suppléant 1
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	M.	CHOANIER	Bernard	suppléant 2
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	Mme	BELLANGER	Gilberte	suppléant 3
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	M.	VORIMORE	Yannik	suppléant 4
PLEUMEUR-BODOU	M.	TERRIEN	Pierre	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	BROUDIC	Christelle	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	M.	L'HOTELLIER	Bertrand	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	DRONIOU	Marie-Louise	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	M.	LE BIGOT	Gérard	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	SEGURA	Yvonne	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	M.	LETANOUX	Michel	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	PROVOST	Claire	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	M.	CORBEL	Christian	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	RODRIGUES	Claudine	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	M.	LEMESTRE	Christophe	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	BOUSTOULLER	Martine	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	M.	MOISAN	Yvon	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	M.	LE GUILLOU	Pierre	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	STRBIK	Bérengère	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	MEYER	Bérengère	suppléant 1
PLEUMEUR-BODOU	M.	TOUZE	Patrick	suppléant 2
PLEUMEUR-BODOU	Mme	PASCAL	Sonia	suppléant 3
PLEUMEUR-BODOU	M.	NICOL	Claude	suppléant 4
PLEUMEUR-BODOU	M.	JORAND	Jean-Claude	suppléant 5
PLEUMEUR-GAUTIER	Mme	LE TIRANT	Christine	délégué élu
PLEUMEUR-GAUTIER	M.	LE GUEN	François	délégué élu
PLEUMEUR-GAUTIER	Mme	CARVENNEC	Marie-Hélène	délégué élu
PLEUMEUR-GAUTIER	Mme	L'AUBIN	Marie-Renée	suppléant 1
PLEUMEUR-GAUTIER	M.	TERRIEN	Yannick	suppléant 2
PLEUMEUR-GAUTIER	Mme	CLENET	Véronique	suppléant 3
PLÉVEN	M.	GUERIN	Jacqey	délégué élu
PLÉVEN	M.	GUILBERT	Christian	délégué élu
PLÉVEN	MME	GARETTE	Gladys	délégué élu
PLÉVEN	MME	ROMMES	Evelyne	suppléant 1
PLÉVEN	M.	SEGUIN	Mickaël	suppléant 2
PLÉVEN	M.	MONSCH	Xavier	suppléant 3
PLEVENON	MME	HANICQUE	Valerie	délégué élu
PLEVENON	MME	LE BAIL	Laurence	délégué élu
PLEVENON	MME	LOUCHE	Sarah	délégué élu
PLEVENON	MME	BLANCHARD	Catherine	suppléant 1
PLEVENON	M.	JOUON DES LONGRAIS	Guenolé	suppléant 2
PLEVENON	MME	LOHIER	Philippe	suppléant 3
PLEVIN	M.	COGEN	Dominique	délégué élu
PLEVIN	Mme	KERFERS	Jocelyne	délégué élu
PLEVIN	M.	DUBOIS	Alain	délégué élu
PLEVIN	M.	TREUSSARD	Mickaël	suppléant 1
PLEVIN	M.	HUITOREL	Ronan	suppléant 2
PLEVIN	M.	MONNOT	Laurent	suppléant 3
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	CHARPENTIER	Anne-Marie	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	GOUYETTE	Thierry	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	LE RIGOLEUR	Donatienne	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	ROBIN	Pascal	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	THÉRIN	Marie-Claire	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	HOUÉE	Frédéric	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	PINEL	Maryse	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	PHILIPPE	Gérard	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	LE TOUZIC	Anne	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	HENRIOT	Patrick	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	RIO	Nathalie	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	VALENTE	Bruno	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	BOCHET	Sandrine	délégué élu

PLOEUC L'HERMITAGE	M.	GOUÉDARD	Cyrille	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	LE MAITRE	Marine	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	BLOT	Yann	suppléant 1
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	DÉJOUÉ	Linda	suppléant 2
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	LAILLET	Benoît	suppléant 3
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	BOISHARDY	Aurélié	suppléant 4
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	GLATRE	Christophe	suppléant 5
PLOËZAL	M.	CONNAN	Guy	délégué élu
PLOËZAL	Mme	MEYER	Carole	délégué élu
PLOËZAL	M.	LE CHEVERT	Joseph	délégué élu
PLOËZAL	M.	VIEL	Jean-Michel	suppléant 1
PLOËZAL	Mme	GELGON	Dominique	suppléant 2
PLOËZAL	M.	ANTOINE	Gilbert	suppléant 3
PLOREC-SUR-ARGUENON	M.	FOUERE	Daniel	délégué élu
PLOREC-SUR-ARGUENON	M.	ROUXEL	Romain	suppléant 1
PLOREC-SUR-ARGUENON	Mme	DANIEL	Rose-Marie	suppléant 2
PLOREC-SUR-ARGUENON	M.	LE DOUJET	Corentin	suppléant 3
PLOUARET	Mme	BRAS-DENIS	Annie	délégué élu
PLOUARET	M.	LE GUERN	Frédéric	délégué élu
PLOUARET	Mme	SALLOU LE GUEN	Nadine	délégué élu
PLOUARET	M.	HILQUIN	Hervé	délégué élu
PLOUARET	Mme	COATANLEM	Pascale	délégué élu
PLOUARET	M.	LAFONTAINE	Marcel	suppléant 1
PLOUARET	Mme	LE QUERE	Martine	suppléant 2
PLOUARET	M.	LE GUEUZIEC	Jean-Yves	suppléant 3
PLOUASNE	M.	SIMONET	Norbert	délégué élu
PLOUASNE	Mme	BOUCHET	Christine	délégué élu
PLOUASNE	M.	GALLEE	Bertrand	délégué élu
PLOUASNE	Mme	GESFEROIS	Corinne	délégué élu
PLOUASNE	M.	BAZY	Yves	délégué élu
PLOUASNE	Mme	BORDEAU	Elisabeth	suppléant 1
PLOUASNE	M.	CRETIAZ	Alain	suppléant 2
PLOUASNE	Mme	PRECHOUX	Claire	suppléant 3
PLOUBAZLANEC	M.	LE NORMAND	Jean-Pierre	délégué élu
PLOUBAZLANEC	Mme	KERAMBRUN-LE TALLEC	Agathe	délégué élu
PLOUBAZLANEC	M.	LE BARS	Guillaume	délégué élu
PLOUBAZLANEC	Mme	MORIN	Catherine	délégué élu
PLOUBAZLANEC	M.	RIOU	Jean-François	délégué élu
PLOUBAZLANEC	Mme	SAVARYCORREZE	Yvonne	délégué élu
PLOUBAZLANEC	M.	BALCOU	Joseph	délégué élu
PLOUBAZLANEC	M.	VIBERT	Richard	suppléant 1
PLOUBAZLANEC	Mme	ILLIEN WEYDERS	Hélène	suppléant 2
PLOUBAZLANEC	M.	LOMBARD	Eric	suppléant 3
PLOUBAZLANEC	Mme	BASTIN	Marie-Christine	suppléant 4
PLOUBEZRE	Mme	GOURHANT	Brigitte	délégué élu
PLOUBEZRE	M.	LAFEUILLE	Jérôme	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	LE CARLUER	Marie-Pierre	délégué élu
PLOUBEZRE	M.	ZEGGANE	Malek	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	DESMEUILLES	Marie-Madeleine	délégué élu
PLOUBEZRE	M.	JEGOU	Louis	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	ALLAIN	Françoise	délégué élu
PLOUBEZRE	M.	NICOLAS	Gildas	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	ROBIN-DIOT	Armèle	délégué élu
PLOUBEZRE	M.	LESTIC	Hervé	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	GIRAUDON	Evelyne	délégué élu
PLOUBEZRE	M.	ROPARS	Gilles	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	GATTA	Béatrice	délégué élu
PLOUBEZRE	M.	CODEN	Christian	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	PERRIN	Gabrielle	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	ROLLAND	Marie-Odile	suppléant 1
PLOUBEZRE	M.	VANGHENT	François	suppléant 2
PLOUBEZRE	Mme	LISSILLOUR-MENGUY	Rozenn	suppléant 3
PLOUBEZRE	M.	BISS	Rodolphe	suppléant 4
PLOUBEZRE	M.	MASSÉ	Jérôme	suppléant 5
PLOUEC DU TRIEUX	M.	LE MEAUX	Vincent	délégué élu
PLOUEC DU TRIEUX	Mme	BOUTTERIN	Nelly	délégué élu
PLOUEC DU TRIEUX	M.	LE PALANTON	Jean-Luc	délégué élu
PLOUEC DU TRIEUX	M.	ALIX	René-Loïc	suppléant 1
PLOUEC DU TRIEUX	Mme	CONNEN	Cécilia	suppléant 2
PLOUEC DU TRIEUX	M.	BOUGET	Alain	suppléant 3
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	GODET	Yann	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	DIUZET	Emmanuelle	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	ADAM	Alain	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	BAUER	Aurélié	délégué élu

PLOUËR-SUR-RANCE	M.	BERTAZZO	Bernard	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	MESLAY	Solenn	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	CIBERT	Emmanuel	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	CHEVAILLIER	Guillemette	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	ESTIENNE	Olivier	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	HAMONOU	Gaëlle	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	CORMIER	Claude	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	GUGUEN	Emmanuelle	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	STAERCK	Laurent	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	BOVE	Stéphanie	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	GUICHARD	Bernard	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	AMAR HUET	Jean-Baptiste	suppléant 1
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	BORDEREAU	Nathalie	suppléant 2
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	FLAUX	Daniel	suppléant 3
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	LIGUET	Amélie	suppléant 4
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	POSNIC	Richard	suppléant 5
PLOUÉZEC	M.	MANGOLD	Jacques Jean Paul Ghislain	délégué élu
PLOUÉZEC	Mme	HAGARD	Elisabeth Muriel	délégué élu
PLOUÉZEC	M.	PAGNY	Gilles Jean Roland	délégué élu
PLOUÉZEC	Mme	GRAEBER	Sophie Frédérique	délégué élu
PLOUÉZEC	M.	SIMON	Yvon Joël Marie	délégué élu
PLOUÉZEC	Mme	SUPERCHI	Danièle	délégué élu
PLOUÉZEC	M.	LE JOUANARD	Armand	délégué élu
PLOUÉZEC	M.	LE FRIEC	Dominique	suppléant 1
PLOUÉZEC	Mme	HERY	France Martine Fernande M	suppléant 2
PLOUÉZEC	M.	BRULARD	Michel Jean Louis Marie	suppléant 3
PLOUÉZEC	Mme	OLLIVIER	Jeannine	suppléant 4
PLOUFRAGAN	Mme	REY	Annie	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	MOULIN	Rémy	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	BEUZIT	Bruno	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	GALLERNE	Pascale	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	DUBRUNFAUT	Pascal	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	LABBE	Annie	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	DECRETON	Anthony	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	LAURENT	Maryse	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	BIZOT	Xavier	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	BOULIN	Viviane	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	COSSON	Patrick	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	JUHEL	Michel	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	MOISAN	Annick	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	LE FLANCHEC	Marie-Ange	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	SALAUJ	Pierre Jean	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	LABBE	Pascale	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	GOUEDARD	Gabrielle	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	LE NOA	Emmanuel	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	BRUNEL	Pierre-Yves	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	PESTEL	Céline	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	TRETON	Séverine	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	LE GUEDARD	Yann	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	STRIDE	Luc	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	LEMAIRE	Julie	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	COURTAS	Mari	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	LABARRE	Romuald	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	LE CRONC	Maxime	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	BOULVARD	Laurence	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	HAMON	Jean-Pierre	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	BERNARD	Jean-Yves	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	DEMOY	Marie-Hélène	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	PERROT	Claudine	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	COLLET	Martial	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	ROUALEN	David	suppléant 1
PLOUFRAGAN	Mme	LE SAULNIER	Laurianne	suppléant 2
PLOUFRAGAN	M.	ROUXEL	Rémi	suppléant 3
PLOUFRAGAN	Mme	DUPLENNE	Marie-Françoise	suppléant 4
PLOUFRAGAN	M.	BLANCHARD	Jacques	suppléant 5
PLOUFRAGAN	Mme	LABARRE	Marie	suppléant 6
PLOUFRAGAN	M.	FOURNET	Joris	suppléant 7
PLOUFRAGAN	Mme	BRUNEL	Kristen	suppléant 8
PLOUFRAGAN	M.	PERSONNIC	Paul	suppléant 9
PLOUGONVER	M.	ROBIN	Jean-Yves	délégué élu
PLOUGONVER	M.	PRIGENT	Christian	délégué élu
PLOUGONVER	Mme	BOSCHER	Marina	délégué élu
PLOUGONVER	Mme	ALBERT	Sylvie	suppléant 1
PLOUGONVER	Mme	LOZACH	Béatrice	suppléant 2

Remplaçante de Mme Christine Orain Grovalet

PLOUGONVER	M.	LE MADEC	Marc-Antoine	suppléant 3
PLOUGRAS	M.	QUENIAT	Jean-Claude	délégué élu
PLOUGRAS	MME	GOASDOUE	Nadine	suppléant 1
PLOUGRAS	M.	LIRZIN	David	suppléant 2
PLOUGRAS	MME	LE MAT	Gwenaëlle	suppléant 3
PLOUGRESCANT	M.	RANNOU	Gilbert	délégué élu
PLOUGRESCANT	Mme	PIEDALLU	Anne-Françoise	délégué élu
PLOUGRESCANT	M.	DUVAL	Bruno	délégué élu
PLOUGRESCANT	Mme	LE ROUX	Dominique	suppléant 1
PLOUGRESCANT	M.	PONGERAD	Gérard	suppléant 2
PLOUGRESCANT	Mme	BOSSUYT	Nathalie	suppléant 3
PLOUGUENAST-LANGAST	M.	LE JAN	Yvon	délégué élu
PLOUGUENAST-LANGAST	Mme	HERVE	Aurélié	délégué élu
PLOUGUENAST-LANGAST	M.	RIO	Lionel	délégué élu
PLOUGUENAST-LANGAST	Mme	LUCAS	Laurence	délégué élu
PLOUGUENAST-LANGAST	M.	MOREL	Jean-Luc	délégué élu
PLOUGUENAST-LANGAST	Mme	ETIENNE	Noëlle	délégué élu
PLOUGUENAST-LANGAST	M.	LUCAS	Gaëtan	délégué élu
PLOUGUENAST-LANGAST	Mme	QUERE	Claudia	suppléant 1
PLOUGUENAST-LANGAST	M.	HUGUES	Alexis	suppléant 2
PLOUGUENAST-LANGAST	Mme	FLAGEUL	Nadine	suppléant 3
PLOUGUENAST-LANGAST	M.	LE BOUDEC	Michel	suppléant 4
PLOUGUERNÉVEL	Mme	PASCO	Monique	délégué élu
PLOUGUERNÉVEL	M.	LE YOUDEC	Guy	délégué élu
PLOUGUERNÉVEL	Mme	CORGNIEC	Magalie	délégué élu
PLOUGUERNÉVEL	M.	HINAULT	Hubert	délégué élu
PLOUGUERNÉVEL	Mme	QUÉMARD	Nathalie	délégué élu
PLOUGUERNÉVEL	M.	COÛTMEUR	Vincent	suppléant 1
PLOUGUERNÉVEL	Mme	OURVOUAI	Sophie	suppléante 2
PLOUGUERNÉVEL	M.	BAQUER	Jean-Pierre	suppléant 3
PLOUGUIEL	M.	HUONNIC	Pierre	délégué élu
PLOUGUIEL	Mme	KERLEVEO	Sophie	délégué élu
PLOUGUIEL	M.	PICHOIRON	Jean-Paul	délégué élu
PLOUGUIEL	Mme	SAGE	Harisoa	délégué élu
PLOUGUIEL	M.	NEDELEC	Jean-Yves	délégué élu
PLOUGUIEL	M.	HUONNIC	Yvon	suppléant 1
PLOUGUIEL	Mme	BILLON	Sarah	suppléant 2
PLOUGUIEL	M.	OFFRET	Pascal	suppléant 3
PLOUHA	M.	DELSOL	Philippe	délégué élu
PLOUHA	Mme	LE ROUX	Stéphanie	délégué élu
PLOUHA	M.	COMPAIN	Xavier	délégué élu
PLOUHA	Mme	LANCASTER	Christine	délégué élu
PLOUHA	M.	GOURDAIN	Michel	délégué élu
PLOUHA	Mme	TROEGER	Eva	délégué élu
PLOUHA	M.	HEUZÉ	Joël	délégué élu
PLOUHA	Mme	LE SCANF	Nathalie	délégué élu
PLOUHA	M.	DORNEMIN	Jean-Luc	délégué élu
PLOUHA	Mme	CIRICHELLI	Vanessa	délégué élu
PLOUHA	M.	LEROY	Jean-Marie	délégué élu
PLOUHA	M.	FICHOU	Arnaud	délégué élu
PLOUHA	Mme	LE POLES MICHEL	Ghislaine	délégué élu
PLOUHA	M.	ROBIGO	Gilles	délégué élu
PLOUHA	M.	DUVAL	Eric	délégué élu
PLOUHA	Mme	LE PUT	Danie	suppléant 1
PLOUHA	M.	LÉARD	Didier	suppléant 2
PLOUHA	Mme	JAECKERT	Marie-Odile	suppléant 3
PLOUHA	M.	MORVAN	Jean-Michel	suppléant 4
PLOUHA	M.	LE CHAT	Marc	suppléant 5
PLOUISY	M.	GUILLOU	Rémy	délégué élu
PLOUISY	Mme	SEBILLE	Stéphanie	délégué élu
PLOUISY	M.	TESSIER	Mickaël	délégué élu
PLOUISY	Mme	LE PESSOT	Mireille	délégué élu
PLOUISY	M.	FOURE	Olivier	délégué élu
PLOUISY	Mme	HAMEL	Fabienne	suppléant 1
PLOUISY	M.	BACCON	Bruno	suppléant 2
PLOUISY	Mme	LE SAOUT	Aurélié	suppléant 3
PLOULEC'H	M.	CAMUS	Sylvain	délégué élu
PLOULEC'H	Mme	ROLLAND	Pierrette	délégué élu
PLOULEC'H	M.	DUPUIS	Mathieu	délégué élu
PLOULEC'H	Mme	LE GALL	Armelle	délégué élu
PLOULEC'H	M.	CUZIAT	Gérald	délégué élu
PLOULEC'H	Mme	ALLAIN	Rachel	suppléant 1
PLOULEC'H	M.	BOSC	Dominique	suppléant 2
PLOULEC'H	M.	GAGNEUX	Michèle	suppléant 3

PLOUMAGOAR	M.	ECHEVEST	Yannick	délégué élu
PLOUMAGOAR	Mme	LE COTTON	Anne	délégué élu
PLOUMAGOAR	M.	STEPHAN	Jean-Paul	délégué élu
PLOUMAGOAR	Mme	CRENN	Kathy	délégué élu
PLOUMAGOAR	M.	YAHIA	Marc	délégué élu
PLOUMAGOAR	Mme	LE FOLL	Marie-Françoise	délégué élu
PLOUMAGOAR	M.	HATTON	Philippe	délégué élu
PLOUMAGOAR	Mme	LE MAIRE	Nathalie	délégué élu
PLOUMAGOAR	M.	PRIGENT	Jean-Yvon	délégué élu
PLOUMAGOAR	Mme	GREZARD	Anne	délégué élu
PLOUMAGOAR	M.	NOGE	Bruno	délégué élu
PLOUMAGOAR	Mme	LE GOUX	Dominique	délégué élu
PLOUMAGOAR	M.	BATARD	Guillaume	délégué élu
PLOUMAGOAR	Mme	GUILLAUMIN	Guilda	délégué élu
PLOUMAGOAR	M.	BOYEZ	Philippe	délégué élu
PLOUMAGOAR	Mme	LOYER	Marie-Annick	suppléant 1
PLOUMAGOAR	M.	LE BOLLOCH	Nicolas	suppléant 2
PLOUMAGOAR	Mme	BOTCAZOU	Annyvonne	suppléant 3
PLOUMAGOAR	M.	ROBERT	Didier	suppléant 4
PLOUMAGOAR	Mme	LE HOUERFF	Arlette	suppléant 5
PLOUMILLIAU	M.	KERGOAT	Yann	délégué élu
PLOUMILLIAU	Mme	LE CARLIER	Marie Philomene	délégué élu
PLOUMILLIAU	M.	LE QUELLEC	Laurent	délégué élu
PLOUMILLIAU	Mme	TURPIN	Sylvie	délégué élu
PLOUMILLIAU	Mme	DUBUIS	Carole	délégué élu
PLOUMILLIAU	M.	THOMAS	Frederic	suppléant 1
PLOUMILLIAU	Mme	ANDRADE	Fernanda	suppléant 2
PLOUMILLIAU	M.	JUDIC	Christophe	suppléant 3
PLOUNÉRIN	M.	L'HEREEC	Patrick	délégué élu
PLOUNÉRIN	M.	JACOB	Christian	délégué élu
PLOUNÉRIN	M.	FAES	Pascal	délégué élu
PLOUNÉRIN	M.	LANCIEN	Norbert	suppléant 1
PLOUNÉRIN	Mme	LE GOFFIC	Edith	suppléant 2
PLOUNÉRIN	M.	NICOLAS	Régis	suppléant 3
PLOUNÉVEZ-MOËDEC	M.	QUILIN	Gérard	délégué élu
PLOUNÉVEZ-MOËDEC	Mme	LE MAOU	Anne-Karine	délégué élu
PLOUNÉVEZ-MOËDEC	M.	OLLIVAUX	Serge	délégué élu
PLOUNÉVEZ-MOËDEC	Mme	BOISLIVEAU	Catherine	suppléant 1
PLOUNÉVEZ-MOËDEC	M.	LE MIGNOT	Jean-François	suppléant 2
PLOUNÉVEZ-MOËDEC	Mme	BROUDER	Morgane	suppléant 3
PLOUNÉVEZ-QUINTIN	M.	LE VOT	Rémy	délégué élu
PLOUNÉVEZ-QUINTIN	Mme	LE BOËDEC	Bernadette	délégué élu
PLOUNÉVEZ-QUINTIN	M.	BURLOT	Eric	délégué élu
PLOUNÉVEZ-QUINTIN	Mme	LE CORRE	Marie-Noëlle	suppléant 1
PLOUNÉVEZ-QUINTIN	M.	LE GUELLEC	Jean-Pierre	suppléant 2
PLOUNÉVEZ-QUINTIN	Mme	NICOLAS	Cécile	suppléant 3
PLOURACH	M.	LARVOR	Yannick	délégué élu
PLOURACH	M.	GUILLERM	Jean-Pierre	suppléant 1
PLOURACH	M.	LE GUILCHER	Philippe	suppléant 2
PLOURACH	M.	FER	Aurélien	suppléant 3
PLOURHAN	M.	RAOULT	Loïc	délégué élu
PLOURHAN	Mme	GUERNION-BATARD	Marie-Annick	délégué élu
PLOURHAN	M.	GUÉGAN	Laurent	délégué élu
PLOURHAN	Mme	DUROSE	Béatrice	délégué élu
PLOURHAN	M.	BERTIN	Laurent	délégué élu
PLOURHAN	Mme	GOUJON	Geneviève	suppléant 1
PLOURHAN	M.	GUILLAUME	Didier	suppléant 2
PLOURHAN	Mme	QUENARD	Charlotte	suppléant 3
PLOURIVO	Mme	CADUDAL	Véronique	délégué élu
PLOURIVO	M.	HORELLOU	Pascal	délégué élu
PLOURIVO	Mme	GUEGAN	Elodie	délégué élu
PLOURIVO	M.	RIOU	Philippe	délégué élu
PLOURIVO	Mme	ALLAIR	Marie-Annick	délégué élu
PLOURIVO	M.	LE GOFF	Stéphane	suppléant 1
PLOURIVO	Mme	RICARD	Lydie	suppléant 2
PLOURIVO	M.	LE FLOCH	Alain	suppléant 3
PLOUVARA	Mme	L'HOSTELLIER	Stéphanie	délégué élu
PLOUVARA	M.	GUÉNO	Alain	délégué élu
PLOUVARA	Mme	FROMAGÉ	Anne	délégué élu
PLOUVARA	M.	BERTHAUD	Tony	suppléant 1
PLOUVARA	Mme	MÉLÉARD	Marion	suppléant 2
PLOUVARA	M.	DUDAL	Cédric	suppléant 3
PLOUZÉLAMBRE	M.	LE MORVAN	Arnaud	délégué élu
PLOUZÉLAMBRE	M.	DIGUERHER	Christian	suppléant 1

PLOUZÉLAMBRE	Mme	HAYE	Maryvonne	suppléant 2
PLOUZÉLAMBRE	M.	TANGUY	Arnaud	suppléant 3
PLUDUAL	M.	GUILLERM	Yves	délégué élu
PLUDUAL	MME	SALAUN HERVE	Sandrine	délégué élu
PLUDUAL	M.	LE TURLUER	Frédéric	délégué élu
PLUDUAL	M.	PEZZOLI	Baptiste	suppléant 1
PLUDUAL	MME	OLLIVIER VOLLEZ	Michèle	suppléant 2
PLUDUAL	M.	LE MERRER	Christophe	suppléant 3
PLUDUNO	M.	LEBORGNE	Maxime	délégué élu
PLUDUNO	MME	VILLER	Nicole	délégué élu
PLUDUNO	M.	REVEL	Loïc	délégué élu
PLUDUNO	MME	JOUFFE	Isabelle	délégué élu
PLUDUNO	M.	CHRETIEN	Bernard	délégué élu
PLUDUNO	MME	CHOLLET	Alix	suppléant 1
PLUDUNO	M.	CHESNAIS	Vincent	suppléant 2
PLUDUNO	MME	LE VERGE	Angélique	suppléant 3
PLUFUR	M.	LE CORRE	Jean-Yves	délégué élu
PLUFUR	M.	RIOU	Michel	délégué élu
PLUFUR	M.	PICHOIRON	Jean-Luc	délégué élu
PLUFUR	M.	MORVAN	Rémi	suppléant 1
PLUFUR	M.	LE CALVEZ	Michel	suppléant 2
PLUFUR	M.	LE GALL	Erwan	suppléant 3
PLUMAUDAN	Mme	GALLEE	Laurence	délégué élu
PLUMAUDAN	M.	ROBERT	Claude	délégué élu
PLUMAUDAN	Mme	BÉRTRAND	Virginie	délégué élu
PLUMAUDAN	Mme	TRANCHEVENT	Sophie	suppléant 1
PLUMAUDAN	M.	GUENROC	Phillpe	suppléant 2
PLUMAUDAN	Mme	GILBERT	Christelle	suppléant 3
PLUMAUGAT	M.	BARBÉ	Pascal	délégué élu
PLUMAUGAT	Mme	PACÉ	Patricia	délégué élu
PLUMAUGAT	M.	PRIÉ	Jacques	délégué élu
PLUMAUGAT	Mme	PILLET	Marie-Thérèse	suppléant 1
PLUMAUGAT	M.	MOINERIE	Cyril	suppléant 2
PLUMAUGAT	Mme	PFEIFFER	Sabine	suppléant 3
PLUMIEUX	M.	QUINIO	Sébastien	délégué élu
PLUMIEUX	Mme	MARTEIL	Fanny	délégué élu
PLUMIEUX	M.	MIGNOT	Samuel	délégué élu
PLUMIEUX	Mme	LAUNAY	Marina	suppléant 1
PLUMIEUX	M.	CADIO	Quentin	suppléant 2
PLUMIEUX	Mme	BIENNE	Angélique	suppléant 3
PLURIEN	M.	OMNES	Jean-Pierre	délégué élu
PLURIEN	Mme	LAURENT	Martine	délégué élu
PLURIEN	M.	ANDRE	Alain	délégué élu
PLURIEN	Mme	GAUDU	Fabienne	délégué élu
PLURIEN	M.	STRUGAREK	Jean-Luc	délégué élu
PLURIEN	Mme	DUBOIS	Karine	suppléant 1
PLURIEN	M.	HELLIO	Michel	suppléant 2
PLURIEN	Mme	JACQUELIN	Nadine	suppléant 3
PLUSQUELLEC	M.	LE CREFF	Jacques	délégué élu
PLUSQUELLEC	M.	DOHOLLOU	Emile	délégué élu
PLUSQUELLEC	M.	COUZINET	Pascal	délégué élu
PLUSQUELLEC	Mme	JEGOU	Christelle	suppléant 1
PLUSQUELLEC	M.	LE MADEC	Stéphane	suppléant 2
PLUSQUELLEC	M.	LOZACH	Christophe	suppléant 3
PLUSSULIEN	M.	THOMAS	Gilles	délégué élu
PLUSSULIEN	Mme	BROSSARD	Claudine	suppléant 1
PLUSSULIEN	M.	LE MOIGNE	Daniel	suppléant 2
PLUSSULIEN	Mme	GOUYETTE	Amélie	suppléant 3
PLUZUNET	M.	COCADIN	Romuald	délégué élu
PLUZUNET	M.	LE CORRE	Noël	délégué élu
PLUZUNET	M.	LE BIVIC	Yves	délégué élu
PLUZUNET	M.	LE MOAL	Joseph	suppléant 1
PLUZUNET	M.	CONNAN	Thierry	suppléant 2
PLUZUNET	M.	LE ROUX	Patrick	suppléant 3
POMMERET	M.	GUINARD	Serge	délégué élu
POMMERET	Mme	PANSARD	Annie	délégué élu
POMMERET	M.	DRJANT	Christophe	délégué élu
POMMERET	Mme	JAFFRELOT	Brigitte	délégué élu
POMMERET	M.	DEPAGNE	Daniel	délégué élu
POMMERET	Mme	RENAULT	Catherine	suppléant 1
POMMERET	M.	TOUCHERY	Frederic	suppléant 2
POMMERET	Mme	CLEMENT	Carine	suppléant 3
POMMERIT LE VICOMTE	MME	LE SAINT	Florence	délégué élu
POMMERIT LE VICOMTE	M.	MENGUY	Stephane	délégué élu

POMMERIT LE VICOMTE	MME	ROPER	Valerie	délégué élu
POMMERIT LE VICOMTE	M.	LE QUERRIOU	David	délégué élu
POMMERIT LE VICOMTE	MME	BELLEGOU	Anne	délégué élu
POMMERIT LE VICOMTE	M.	CARRE	Yves	suppléant 1
POMMERIT LE VICOMTE	MME	BEAUCAMP	Martine	suppléant 2
POMMERIT LE VICOMTE	M.	CABIOCH QUEMENER	Daniel	suppléant 3
PONT-MELVEZ	Mme	SCOLAN	Marie.Thérèse	délégué élu
PONT-MELVEZ	Mme	PIERRE	Nathalie	délégué élu
PONT-MELVEZ	M.	MR CHEVANCE MICKAËL		délégué élu
PONT-MELVEZ	M.	DIRIDOLLOU	René	suppléant 1
PONT-MELVEZ	M.	HERMETET	Samuel	suppléant 2
PONT-MELVEZ	M.	RAOULT	Fabien	suppléant 3
PONTRIEUX	M.	LE GAOUYAT	Samuel	délégué élu
PONTRIEUX	Mme	THUILLIER	Doriane	délégué élu
PONTRIEUX	M.	COSQUER	Patrick	délégué élu
PONTRIEUX	Mme	ILLIEN	Martine	suppléant 1
PONTRIEUX	M.	CONNAN	Yvon	suppléant 2
PONTRIEUX	Mme	BELLEGUIC	Claudie	suppléant 3
PORDIC	M.	BATARD	Joël	délégué élu
PORDIC	MME	BOSCHER	Martine	délégué élu
PORDIC	M.	TARDY	Loïc	délégué élu
PORDIC	MME	DESFEUX	Isabelle	délégué élu
PORDIC	M.	QUETTIER	Jean Claude	délégué élu
PORDIC	MME	MORO	Nelly	délégué élu
PORDIC	M.	FERRET	Roger	délégué élu
PORDIC	MME	LALANDEC	Eliane	délégué élu
PORDIC	M.	HOURDEL	Anthony	délégué élu
PORDIC	MME	RAPINEL	Stéphanie	délégué élu
PORDIC	M.	BERTRAND	Jean Luc	délégué élu
PORDIC	MME	COLLIN	Marie Pierre	délégué élu
PORDIC	M.	HERGAS	Jean Manuel	délégué élu
PORDIC	MME	BRIAND-FALLER	Patricia	délégué élu
PORDIC	M.	ROLANDO	Robert	délégué élu
PORDIC	MME	HUET-LE PROVOST	Hélène	délégué élu
PORDIC	M.	ETIENNE	Gregory	délégué élu
PORDIC	M.	LEBRAT	Alexis	délégué élu
PORDIC	MME	LE TIRRAND	Thi Thuy Ha	suppléant 1
PORDIC	M.	RAOUL	Loïc	suppléant 2
PORDIC	MME	MORIN	Laetitia	suppléant 3
PORDIC	M.	URO	Pascal	suppléant 4
PORDIC	MME	DELVALLEE	Fanny	suppléant 5
PORDIC	MME	CARMES	Michelle	suppléant 6
PRAT	M.	EVEN	Michel	délégué élu
PRAT	Mme	LE MORVAN	Pascale	délégué élu
PRAT	M.	LE BIHAN	Yves	délégué élu
PRAT	Mme	SOYER	Véronique	suppléant 1
PRAT	M.	CAVAN	Jean-Yves	suppléant 2
PRAT	Mme	LE BESCONT	Julie	suppléant 3
QUEMPEL-GUÉZENNEC	M.	LE VAILLANT	Gilbert	délégué élu
QUEMPEL-GUÉZENNEC	Mme	LE GOFF	Annie	délégué élu
QUEMPEL-GUÉZENNEC	M.	LE CALVEZ	Jean-Paul	délégué élu
QUEMPEL-GUÉZENNEC	Mme	LE DIGARCHER	Sarah	suppléant 1
QUEMPEL-GUÉZENNEC	M.	BOIN	Alain	suppléant 2
QUEMPEL-GUÉZENNEC	Mme	GERVAISE	Joëlle	suppléant 3
QUEMPERVEN	M.	MALLO	Yves	délégué élu
QUEMPERVEN	M.	NUSSBAUM	Pierre	suppléant 1
QUEMPERVEN	M.	LAURENT	Arnaud	suppléant 2
QUEMPERVEN	M.	LE BIHAN	Marc	suppléant 3
QUESSOY	M.	GOUYETTE	Jean-Luc	délégué élu
QUESSOY	Mme	GLATRE	Régine	délégué élu
QUESSOY	M.	FOURCHON	Yohann	délégué élu
QUESSOY	Mme	MOISAN	Claudine	délégué élu
QUESSOY	M.	BOINET	Loïc	délégué élu
QUESSOY	Mme	BAUDET	Gisèle	délégué élu
QUESSOY	M.	JONCKEERE	Yves	délégué élu
QUESSOY	Mme	LE RIBAUT	Jocelyne	délégué élu
QUESSOY	M.	BASSET	Ludovic	délégué élu
QUESSOY	Mme	YOU	Françoise	délégué élu
QUESSOY	M.	DAULY	Michel	délégué élu
QUESSOY	Mme	BOITARD	Emmanuella	délégué élu
QUESSOY	M.	PINCEMIN	Maurice	délégué élu
QUESSOY	Mme	MARAIS	Agnès	délégué élu
QUESSOY	M.	LANDIN	Loïc	délégué élu
QUESSOY	M.	TROUSSARD	Samuel	suppléant 1

QUESOY	Mme	LE MAOUT	Marie-Jeanne	suppléant 2
QUESOY	M.	LEVE	Frédéric	suppléant 3
QUESOY	Mme	REUX	Françoise	suppléant 4
QUESOY	Mme	LE GAL	Carmen	suppléant 5
QUÉVERT	M.	LANDURE	Philippe	délégué élu
QUÉVERT	Mme	DENIEL	Catherine	délégué élu
QUÉVERT	M.	ROLLAND	Michel	délégué élu
QUÉVERT	Mme	CHEVALIER	Sophie	délégué élu
QUÉVERT	M.	ADNOT	Francis	délégué élu
QUÉVERT	Mme	LESNÉ	Sylvie	délégué élu
QUÉVERT	M.	FOUCRAS	Olivier	délégué élu
QUÉVERT	Mme	ABOU-MERHI	Maryam	délégué élu
QUÉVERT	M.	LUCAS	Yannick	délégué élu
QUÉVERT	Mme	MICHEL	Marie-Laure	délégué élu
QUÉVERT	M.	LESAICHERRE	Didier	délégué élu
QUÉVERT	Mme	BONNOUVRIER	Nathalie	délégué élu
QUÉVERT	Mme	JUGUE-FOURNET	Brigitte	délégué élu
QUÉVERT	M.	ALLORY	Jean-Luc	délégué élu
QUÉVERT	Mme	CHARRE	Anne	délégué élu
QUÉVERT	M.	BRAULT	Joseph	suppléant 1
QUÉVERT	Mme	RIO	Mélanie	suppléant 2
QUÉVERT	M.	LECLERC	Christophe	suppléant 3
QUÉVERT	Mme	LÉOST-TREMEL	Françoise	suppléant 4
QUÉVERT	M.	ANGER	Jean-Yves	suppléant 5
QUINTENIC	Mme	FRIN	Lydie	délégué élu
QUINTENIC	Mme	HERPIN	Valérie	suppléant 1
QUINTENIC	M.	PEDRELLI	Vincent	suppléant 2
QUINTENIC	Mme	BOURDEL	Marie-Madeleine	suppléant 3
QUINTIN	M.	CARRO	Nicolas	délégué élu
QUINTIN	Mme	MAUJARRET	Marie-Madeleine	délégué élu
QUINTIN	M.	CHATTARD-GISSEROT	Thibault	délégué élu
QUINTIN	Mme	LE BRIS	Isabelle	délégué élu
QUINTIN	M.	HAMON	Jean-Paul	délégué élu
QUINTIN	Mme	GUILLOU	Françoise	délégué élu
QUINTIN	M.	GUILLEMOT	Sébastien	délégué élu
QUINTIN	Mme	LE COZLER	Marie-Christine	suppléant 1
QUINTIN	M.	THERIN	Emmanuel	suppléant 2
QUINTIN	Mme	AUBRY	Isabelle	suppléant 3
QUINTIN	M.	LE FUR	Corentin	suppléant 4
ROSPEZ	Mme	ABRAHAM	Gilberte	délégué élu
ROSPEZ	M.	ROBIN	Jacques	délégué élu
ROSPEZ	Mme	LAHUEC	Mauricette	délégué élu
ROSPEZ	M.	PIETO	Loïc	délégué élu
ROSPEZ	Mme	SALLES-BUISSON	Véronique	délégué élu
ROSPEZ	M.	LAERON	François	suppléant 1
ROSPEZ	Mme	LE MENER	Nicole	suppléant 2
ROSPEZ	M.	THOMAS	Manuel	suppléant 3
ROSTRENE	M.	ROBIC	Guillaume	délégué élu
ROSTRENE	Mme	BRETON	Stellane	délégué élu
ROSTRENE	M.	ROULLEAU	David	délégué élu
ROSTRENE	Mme	CLOAREC	Julie	délégué élu
ROSTRENE	M.	GELEOC	Raymond	délégué élu
ROSTRENE	Mme	BURLOT	Nolwenn	délégué élu
ROSTRENE	M.	FLAGEUL	Jean-Yves	délégué élu
ROSTRENE	M.	JAGU	Christophe	suppléant 1
ROSTRENE	Mme	ROPARS	Lilane	suppléant 2
ROSTRENE	M.	MORZEDEC	Christian	suppléant 3
ROSTRENE	Mme	PEDRON	Gaël	suppléant 4
ROUILLAC	Mme	PELLAN	Mauricette	délégué élu
ROUILLAC	Mme	CHEVALIER	Sylvie	suppléant 1
ROUILLAC	M.	COUÉLLAN	Jean-Luc	suppléant 2
ROUILLAC	M.	HYVERNAGE	Franck	suppléant 3
RUCA	MME	CIVEL	Anne	délégué élu
RUCA	M.	LAYEC	Claude	délégué élu
RUCA	MME	VITRAT	Eliane	délégué élu
RUCA	M.	VALLEE	Yves	suppléant 1
RUCA	M.	PERCHE	Dominiique	suppléant 2
RUCA	M.	GICQUEL	Louis-Claude	suppléant 3
RUNAN	M.	LE BIANIC	Yvon	délégué élu
RUNAN	M.	ELIÈS	Erwan	suppléant 1
RUNAN	Mme	AMOR	Anne	suppléant 2
RUNAN	Mme	LE ROUX	Marie-Christine	suppléant 3
SAINT-ADRIEN	M.	SALAJN	Jacques	délégué élu
SAINT-ADRIEN	Mme	MOZER	Florence	suppléant 1

SAINT-ADRIEN	M.	CREURER	Thierry	suppléant 2
SAINT-ADRIEN	Mme	DE CASTILHO	Claire-Leonore	suppléant 3
SAINT-AGATHON	Mme	PASQUIET	Anne-Marie	délégué élu
SAINT-AGATHON	M.	CASTREC	Alain	délégué élu
SAINT-AGATHON	Mme	PULLANDRE	Elisabeth	délégué élu
SAINT-AGATHON	M.	BERTRAND	Jean-Yves	délégué élu
SAINT-AGATHON	Mme	LE MAGOAROU	Jocelyne	délégué élu
SAINT-AGATHON	Mme	THIEUX-LAVAUUR	Morgane	suppléant 1
SAINT-AGATHON	M.	ROBIN	Almé	suppléant 2
SAINT-AGATHON	Mme	ETIENNE	Annaïg	suppléant 3
SAINT-ALBAN	Mme	GUICHARD	Cindy	délégué élu
SAINT-ALBAN	M.	PECHEU	Yvonnick	délégué élu
SAINT-ALBAN	Mme	RODRIGUES	Yolande	délégué élu
SAINT-ALBAN	M.	LANGLAIS	Mathieu	délégué élu
SAINT-ALBAN	Mme	BEAUVY	Nathalie	délégué élu
SAINT-ALBAN	M.	DAVID	Loïc	suppléant 1
SAINT-ALBAN	Mme	BOCHER	Séverine	suppléant 2
SAINT-ALBAN	M.	BERTRAND	Denis	suppléant 3
SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX	M.	NOGUES	Jean-Louis	délégué élu
SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX	M.	FEUDE	Yannick	suppléant 1
SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX	M.	BLOUTIN	Mickaël	suppléant 2
SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX	M.	PIRIOU	Mael	suppléant 3
SAINT-BARNABÉ	M.	LE FRANC	Georges	délégué élu
SAINT-BARNABÉ	Mme	BOUTIER	Jocelyne	délégué élu
SAINT-BARNABÉ	M.	JOUAN	Michel	délégué élu
SAINT-BARNABÉ	Mme	RIBEIRO	Charlene	suppléant 1
SAINT-BARNABÉ	M.	BOISDRON	Michel	suppléant 2
SAINT-BARNABÉ	Mme	GOSSAERT	Catherine	suppléant 3
SAINT-BIHY	M.	TESSON	Eric	délégué élu
SAINT-BIHY	Mme	DESPREZ	Eliane	suppléant 1
SAINT-BIHY	Mme	GRANGIENS	Valérie	suppléant 2
SAINT-BIHY	M.	MEROT	Olivier	suppléant 3
SAINT-BRANDAN	M.	JOLLY	Christian	délégué élu
SAINT-BRANDAN	Mme	PHILIPPE	Virginie	délégué élu
SAINT-BRANDAN	M.	CHAMPAGNE	Franck	délégué élu
SAINT-BRANDAN	Mme	LAI GLE	Virginie	délégué élu
SAINT-BRANDAN	M.	LE COQ	Michel	délégué élu
SAINT-BRANDAN	Mme	AUFFRAY	Céline	suppléant 1
SAINT-BRANDAN	M.	TANGUY	Romuald	suppléant 2
SAINT-BRANDAN	Mme	SERRE	Claire	suppléant 3
SAINT-BRIEUC	M.	SEGALEN	Laurent	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	GUIHARD	Hervé	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	CLAESSENS	Blandine	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	LE HINGRAT	Thibaut	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	LE BOEDEC	Aline	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	LE BUHAN	Didier	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	AKTAS	Cigdem	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	ROLLANT	Romain	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	HUBERT	Martine	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	FAVRAIS	Stéphane	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	LUCAS	Monique	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	STIEFVATER	Thierry	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	CHAMBON	Nicole	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	MAZEO	Renée	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	URIEN	Vincent	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	BROLLY	Marie-Jo	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	LE CAM	Yannick	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	PORTZER	François	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	LAPORTE	Nadia	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	PRÉVOST	Maryline	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	MONTAGNÉ	Benoît	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	SAN GEROTEO	Juliana	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	L'HER	Stéphane	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	BRULIN	Alexis	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	NGUYEN	Nicolas	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	DYDA	Rachid	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	CREISMÉAS	Morgane	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	IBNYASSIN	Mohammed	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	GOUYETTE	Ludovic	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	GASPAILLARD	Damien	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	DUJILLENNEC	Nadia	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	UYTTRAEGE LE MOIGNIC	Ludovic	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	BENSOUSSI	Fatiha	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	ASLAN	Yildiz	délégué de droit

Remplaçant de Mme Gaëlle NIQUE

SAINT-BRIEUC	Mme	GENIN	Chloé	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	LE MEHAUTÉ	Raphaël	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	CROGUENNEC	Bernard	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	ANDRÉ	Marina	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	ROUXEL	Richard	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	ROOS	Valérie	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	POILBOUT	Corentin	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	MOY	Aurélie	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	GEORGET	Ambroise	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	Mme	HARLE	Monique	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	ROBINE	Alban	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	Mme	TEFFO	Emilie	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	SURUN	Stéphane	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	Mme	LE GRAET	Odile	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	SOREAU	Christophe	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	Mme	SCOLAN	Madeleine	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	ELIES	Lionel	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	Mme	DUMANOIS	Annette	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	WATRELOT	David	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	Mme	BOMMERT	Marie-France	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	RAULT	Michel	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	Mme	VAUCHER	Eliane	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	GUILLOU	Boris	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	Mme	GAUTIER	Louise-Anne	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	LE GOT	Jean-Christophe	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	RÉCOURSE	Paul	suppléant 1
SAINT-BRIEUC	Mme	BINDER	Catherine	suppléant 2
SAINT-BRIEUC	M.	VERDURE	Patrice	suppléant 3
SAINT-BRIEUC	Mme	LE SENECHAL	Marylou	suppléant 4
SAINT-BRIEUC	M.	LE FLOHIC	Alain	suppléant 5
SAINT-BRIEUC	Mme	HINAULT	Marie Madeleine	suppléant 6
SAINT-BRIEUC	M.	HILLAIRET	Pierre Marc	suppléant 7
SAINT-BRIEUC	Mme	LE CAM	Pascale	suppléant 8
SAINT-BRIEUC	M.	BREMONT	Michel	suppléant 9
SAINT-BRIEUC	Mme	PRIGENT	Séverine	suppléant 10
SAINT-BRIEUC	M.	VAUCHER	Gérard	suppléant 11
SAINT-BRIEUC	Mme	MAYER	Catherine	suppléant 12
SAINT-BRIEUC	Mme	MOREL MARTINS DE SOUSA	Victoria	suppléant 13
SAINT-BRIEUC	M.	MAGI	Kévin	suppléant 14
SAINT-CARADEC	M.	GUILLAUME	Alain	délégué élu
SAINT-CARADEC	Mme	MORIN	Magalie	délégué élu
SAINT-CARADEC	M.	LE DEUFF	Olivier	délégué élu
SAINT-CARADEC	Mme	OLLITRAULT	Michelle	suppléant 1
SAINT-CARADEC	M.	NOGUES	Loic	suppléant 2
SAINT-CARADEC	Mme	THOME	Valérie	suppléant 3
SAINT-CARNÉ	M.	HOUEL	Allain	délégué élu
SAINT-CARNÉ	M.	SIMON	Liliane	délégué élu
SAINT-CARNÉ	Mme	TRELLU	Ronan	délégué élu
SAINT-CARNÉ	M.	ROUXEL	Jean-Marc	suppléant 1
SAINT-CARNÉ	Mme	GUERIN	Nathalie	suppléant 2
SAINT-CARNÉ	M.	ROUFFIGNAC	Fabien	suppléant 3
SAINT-CARREUC	Mme	MAHÉ	Laurence	délégué élu
SAINT-CARREUC	M.	REBOURS	Miguel	délégué élu
SAINT-CARREUC	Mme	CLÉRICE	Élodie	délégué élu
SAINT-CARREUC	M.	LANCIEN	Régis	délégué élu
SAINT-CARREUC	Mme	LE LEFF	Kathy	délégué élu
SAINT-CARREUC	M.	DAULY	René	suppléant 1
SAINT-CARREUC	Mme	MOISAN MAZÉ	Carole	suppléant 2
SAINT-CARREUC	M.	TOQUET	Jacky	suppléant 3
SAINT-CAST-LE-GUILDOR	M.	VELLY	Germain	délégué élu
SAINT-CAST-LE-GUILDOR	Mme	SELMER	Brigitte	délégué élu
SAINT-CAST-LE-GUILDOR	M.	VILT	Gérard	délégué élu
SAINT-CAST-LE-GUILDOR	Mme	TROTEL	Soizic	délégué élu
SAINT-CAST-LE-GUILDOR	M.	PLESIER	Bernard	délégué élu
SAINT-CAST-LE-GUILDOR	Mme	JEGU	Valérie	délégué élu
SAINT-CAST-LE-GUILDOR	M.	VILPASTEUR	Jean-Marie	délégué élu
SAINT-CAST-LE-GUILDOR	Mme	MAKLES	Chantal	suppléant 1
SAINT-CAST-LE-GUILDOR	M.	PORTE	Didier	suppléant 2
SAINT-CAST-LE-GUILDOR	Mme	QUENOUAULT	Barbara	suppléant 3
SAINT-CAST-LE-GUILDOR	M.	DELAMOTTE	Guy	suppléant 4
SAINT-CLET	M.	PIRIOU	Claude	délégué élu
SAINT-CLET	M.	GUERVILLY	Olivier	délégué élu
SAINT-CLET	m.	LE CABEC	Gérard	délégué élu

SAINT-CLET	M.	HAMON	Claude	suppléant 1
SAINT-CLET	m.	MORDELET	Eric	suppléant 2
SAINT-CLET	M.	SCOLAN	Guirec	suppléant 3
SAINT-CONNAN	M.	PHILIPPE	Jean Yves	délégué élu
SAINT-CONNAN	M.	LOPIN	Roger	suppléant 1
SAINT-CONNAN	Mme	SÉRANDOUR	Christelle	suppléant 2
SAINT-CONNAN	Mme	CHÉRON	Émilie	suppléant 3
SAINT-CONNEC	M.	LE LOSTEC	Rolland	délégué élu
SAINT-CONNEC	M.	CABON	Gilbert	suppléant 1
SAINT-CONNEC	Mme	LE BIHAN	Christine	suppléant 2
SAINT-CONNEC	M.	SALMON	Renzo	suppléant 3
SAINT-DENOUAL	M.	ALLAIN	Jérémy	délégué élu
SAINT-DENOUAL	Mme	SALOU	Marie-Thérèse	suppléant 1
SAINT-DENOUAL	M.	BOIZARD	Jean-François	suppléant 2
SAINT-DENOUAL	M.	CHERBONNET	Daniel	suppléant 3
SAINT-DONAN	M.	PETRA	Michel	délégué élu
SAINT-DONAN	Mme	LE CARDINAL	Isabelle	délégué élu
SAINT-DONAN	M.	TADEJ	Jocelyn	délégué élu
SAINT-DONAN	Mme	DAMANY	Sandrine	suppléant 1
SAINT-DONAN	M.	HEDER	Sylvain	suppléant 2
SAINT-DONAN	Mme	CARDINAL	Marine	suppléant 3
SAINT-ÉTIENNE-DU-GUÉ-DE	M.	PICHARD	Pierre	délégué élu
SAINT-ÉTIENNE-DU-GUÉ-DE	Mme	BEUREL	Isabelle	suppléant 1
SAINT-ÉTIENNE-DU-GUÉ-DE	Mme	LE BRETON	Patricia	suppléant 2
SAINT-ÉTIENNE-DU-GUÉ-DE	Mme	BARON	Gaston	suppléant 3
SAINT-FIACRE	M.	LE BIHAN	Gilbert	délégué élu
SAINT-FIACRE	M.	BERTHENET	Alain	suppléant 1
SAINT-FIACRE	Mme	LABOURDE	Sylvie	suppléant 2
SAINT-FIACRE	Mme	LE BOUÉDEC	Violette	suppléant 3
SAINT-GILDAS	M.	CRUCHET	Bruno	délégué élu
SAINT-GILDAS	M.	TARDIVEL	Anthony	suppléant 1
SAINT-GILDAS	Mme	SIMON	Annie	suppléant 2
SAINT-GILDAS	M.	MANIVEL	Nicolas	suppléant 3
SAINT-GILLES-LES-BOIS	Mme	COSSE	Nathalie	délégué élu
SAINT-GILLES-LES-BOIS	Mme	LE MEUR	Patricia	suppléant 1
SAINT-GILLES-LES-BOIS	Mme	PRUAL	Zoe	suppléant 2
SAINT-GILLES-LES-BOIS	M.	CADIOU	Yann	suppléant 3
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	M.	GUYADER	Gildas	délégué élu
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	M.	TROËL	Jacques	suppléant 1
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Mme	GUEGAN	Laurence	suppléant 3
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	M.	SEGUIN	Jean Philippe	suppléant 2
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCH	M.	BERTHO	Laurent	délégué élu
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCH	M.	JAGLIN	Jean-Pierre	suppléant 1
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCH	M.	LE DUAUT	Patrick	suppléant 2
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCH	M.	JÉGOU	Yann	suppléant 3
SAINT-GLEN	M.	CORDON	Jean Francois	délégué élu
SAINT-GLEN	M.	HELLIO	Jean Claude	délégué élu
SAINT-GLEN	M.	LE BOUCHER	Jean Michel	délégué élu
SAINT-GLEN	M.	BERTHELEU	Pierre Claude	suppléant 1
SAINT-GLEN	MME	BUISINE	Gaelle	suppléant 2
SAINT-GLEN	M.	NOEL	Ollivier	suppléant 3
SAINT-HELEN	M.	BOIXIERE	Olivier	délégué élu
SAINT-HELEN	MME	PINARD	Marie-Christine	délégué élu
SAINT-HELEN	M.	FELIN	Maël	délégué élu
SAINT-HELEN	MME	SAMSON	Solène	suppléant 1
SAINT-HELEN	M.	CHATTON	Elie	suppléant 2
SAINT-HELEN	MME	MOREAU	Monique	suppléant 3
SAINT-HERVE	Mme	LE COUEDIC	Nicole	délégué élu
SAINT-HERVE	Mme	ROBIN	Maryline	suppléant 1
SAINT-HERVE	M.	LECANT	Emmanuel	suppléant 2
SAINT-HERVE	M.	ROBIX	Xavier	suppléant 3
SAINT-IGEAUX	M.	BERNARD	Claude	délégué élu
SAINT-IGEAUX	Mme	ROPERT	Clara	suppléant 1
SAINT-IGEAUX	M.	GUEGAN	Mikaël	suppléant 2
SAINT-IGEAUX	Mme	LEVRIER	Françoise	suppléant 3
SAINT-JACUT-DE-LA-MER	M.	COCO	Jean-Pierre	délégué élu
SAINT-JACUT-DE-LA-MER	M.	MOLEINS	Gérard	délégué élu
SAINT-JACUT-DE-LA-MER	M.	JARDIN	Auriane	délégué élu
SAINT-JACUT-DE-LA-MER	M.	MEHEUT	Marc	suppléant 1
SAINT-JACUT-DE-LA-MER	M.	THOMAS	Brigitte	suppléant 2
SAINT-JACUT-DE-LA-MER	M.	DUFRESNE	Malo	suppléant 3
SAINT-JEAN-KERDANIEL	M.	LE VERRE	Jean-Baptiste	délégué élu
SAINT-JEAN-KERDANIEL	M.	BARBIER	Stéphane	délégué élu
SAINT-JEAN-KERDANIEL	M.	LE CUN	Yvon	délégué élu

SAINT-JEAN-KERDANIEL	Mme	LE MEHAUTE	Claudie	suppléant 1
SAINT-JEAN-KERDANIEL	Mme	AUREGAN	Laure	suppléant 2
SAINT-JEAN-KERDANIEL	Mme	HENRY	Mélanie	suppléant 3
SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE	Mme	THEBAULT	Huguette	délégué élu
SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE	M.	COUPU	Gilles	suppléant 1
SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE	M.	MAILLARD	Laurent	suppléant 2
SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE	M.	SAUDRAIS	Gaylord	suppléant 3
SAINT-JUDOCE	M.	FAIRIER	Marial	délégué élu
SAINT-JUDOCE	Mme	BARBE	Sylvie	délégué élu
SAINT-JUDOCE	M.	ECHARD	Eric	délégué élu
SAINT-JUDOCE	M.	NOGUES	Philippe	suppléant 1
SAINT-JUDOCE	M.	NICOLAS	Jérôme	suppléant 2
SAINT-JUDOCE	Mme	MULLER - TANQUEREY	Diane	suppléant 3
SAINT-JULIEN	M.	LECOLLINET	Bertrand	délégué élu
SAINT-JULIEN	Mme	HERVE	Florence	délégué élu
SAINT-JULIEN	M.	ROUSVOAL	Samuel	délégué élu
SAINT-JULIEN	Mme	BEAU	Marie-Pierre	délégué élu
SAINT-JULIEN	M.	PEDRON	Michel	délégué élu
SAINT-JULIEN	Mme	DARCEL	Stéphanie	suppléant 1
SAINT-JULIEN	M.	COUTELAN	Benoît	suppléant 2
SAINT-JULIEN	Mme	BERTHET	Marie	suppléant 3
SAINT-JUVAT	Mme	THOMAS	Sylvie	délégué élu
SAINT-JUVAT	M.	LE GRAND	Maxime	délégué élu
SAINT-JUVAT	M.	BONNAIRE	Nicolas	délégué élu
SAINT-JUVAT	M.	POULARD	René	suppléant 1
SAINT-JUVAT	Mme	DUMONT SAINT PRIEST	Pia	suppléant 2
SAINT-JUVAT	M.	AUER	Dominique	suppléant 3
SAINT-LAUNEUC	Mme	PITHON	Marie-Thérèse	délégué élu
SAINT-LAUNEUC	M.	GUYOMARD	André	suppléant 1
SAINT-LAUNEUC	M.	DURAND	Gérard	suppléant 2
SAINT-LAUNEUC	M.	MARETHEUX	Jean-Louis	suppléant 3
SAINT-LAURENT	M.	GAONACH	Pascal	délégué élu
SAINT-LAURENT	M.	LE GAC	Jean Yves	suppléant 1
SAINT-LAURENT	M.	JOSSELIN	Pierre	suppléant 2
SAINT-LAURENT	M.	BENECH	Herve	suppléant 3
SAINT-LORMEL	M.	DAUNAY	Loïc	délégué élu
SAINT-LORMEL	Mme	SORGNIARD	Catherine	délégué élu
SAINT-LORMEL	M.	AUBIN	William	délégué élu
SAINT-LORMEL	M.	BOUAN	René	suppléant 1
SAINT-LORMEL	M.	AILLET	Louis	suppléant 2
SAINT-LORMEL	M.	SUIRE	Thierry	suppléant 3
SAINT-MADEN	M.	LECHEVESTRIER	Jean-Luc	délégué élu
SAINT-MADEN	M.	CHENU	François	suppléant 1
SAINT-MADEN	M.	FAUCON	Patrick	suppléant 2
SAINT-MADEN	Mme	PEDRON	Nathalie	suppléant 3
SAINT-MARTIN-DES-PRES	M.	LE RIGUIER	Christian	délégué élu
SAINT-MARTIN-DES-PRES	Mme	ROUSSEAU	Marianne	suppléant 1
SAINT-MARTIN-DES-PRES	M.	ALLENO	Patrice	suppléant 2
SAINT-MARTIN-DES-PRES	M.	SIMON	Pierre-Yves	suppléant 3
SAINT-MAUDAN	Mme	JAOUEN	Maryline	délégué élu
SAINT-MAUDAN	M.	LE BIHAN	Edmond	suppléant 1
SAINT-MAUDAN	M.	ALLARD	Patrick	suppléant 2
SAINT-MAUDAN	Mme	BELLEC	Delphine	suppléant 3
SAINT-MAUDEZ	M.	RIVALLAN	Fabrice	délégué élu
SAINT-MAUDEZ	M.	FAIRIER	Bernard	suppléant 1
SAINT-MAUDEZ	M.	HERNIO	Christophe	suppléant 2
SAINT-MAUDEZ	Mme	CHOTARD	Typhaine	suppléant 3
SAINT-MAYEUX	M.	HELLARD	Gilles	délégué élu
SAINT-MAYEUX	M.	LE DANTEC	Xavier	suppléant 1
SAINT-MAYEUX	M.	TACHON	Jean-Christophe	suppléant 2
SAINT-MAYEUX	M.	BRIERE	Claude	suppléant 3
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS	M.	JOUFFE	Jean-Yves	délégué élu
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS	Mme	LEFEUVRE	Anne-Marie	suppléant 1
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS	Mme	FOULQUES	Caroline	suppléant 2
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS	M.	MARÉCHAL	Robin	suppléant 3
SAINT-MICHEL-DE-PLÉLAN	M.	VILLALON	Jean-Yves	délégué élu
SAINT-MICHEL-DE-PLÉLAN	M.	DENIS	Eugène	suppléant 1
SAINT-MICHEL-DE-PLÉLAN	M.	COURTOIS	David	suppléant 3
SAINT-MICHEL-DE-PLÉLAN	Mme	BRUGALAY	Claire	suppléant 2
SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE	M.	PONCHON	François	délégué élu
SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE	Mme	MARZIN	Myrlande	suppléant 1
SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE	Mme	LAURIN	Brigitte	suppléant 2
SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE	M.	MARTIN	Jean-Max	suppléant 3
SAINT-NICODÈME	M.	DAGORNO	Philippe	délégué élu

SAINT-NICODÈME	M.	PERROT	Guy	suppléant 1
SAINT-NICODÈME	M.	BEGUIN	Jean-Claude	suppléant 2
SAINT-NICODÈME	M.	DAVID	Christain	suppléant 3
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	M.	LE CAËR	Daniel	délégué élu
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	Mme	BOUDIAF NÉE JEGOUC	Catherine	délégué élu
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	M.	LAGADEC	Guy	délégué élu
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	Mme	FRABOULET	Solenn	délégué élu
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	M.	PASCO	Gérard	délégué élu
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	Mme	BERNARD	Christiane	suppléant 1
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	M.	ANDRÉ	Denis	suppléant 2
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	Mme	PAVEN	Marie-France	suppléant 3
SAINT-PÉVER	M.	JOURDEN	Jean	délégué élu
SAINT-PÉVER	M.	MAINGOURD	Phillipe	suppléant 1
SAINT-PÉVER	Mme	BAHEZRE	Hélène	suppléant 2
SAINT-PÉVER	M.	MOISAN	Guy	suppléant 3
SAINT-POTAN	M.	LÉCUYER	Arnaud	délégué élu
SAINT-POTAN	M.	CHENU	Mickaël	délégué élu
SAINT-POTAN	Mme	DURAND	Delphine	délégué élu
SAINT-POTAN	M.	BERTHELOT	Christian	suppléant 1
SAINT-POTAN	Mme	BÉRÉZAY	Florence	suppléant 2
SAINT-POTAN	M.	CADE	Pascal	suppléant 3
SAINT-QUAY-PERROS	M.	HOUZAT	Olivier	délégué élu
SAINT-QUAY-PERROS	Mme	URVOAS	Gaëlle	délégué élu
SAINT-QUAY-PERROS	M.	DAGORN	Christian	délégué élu
SAINT-QUAY-PERROS	Mme	BRIAND	Nolwenn	suppléant 1
SAINT-QUAY-PERROS	M.	LE BOZEC	Marcel	suppléant 2
SAINT-QUAY-PERROS	Mme	LE DILAVREC	Nathalie	suppléant 3
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	Mme	BELLONCLE	Catherine	délégué élu
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	M.	QUELEN	Marcel	délégué élu
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	Mme	DANGUIS	Marianne	délégué élu
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	M.	BARBEY CHARIOU	Erwan	délégué élu
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	Mme	LATHUILIERE	Sophie	délégué élu
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	Mme	BERTRAND	Anne	délégué élu
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	M.	HENRY	Claude	suppléant 1
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	Mme	DROGUET	Yveline	suppléant 2
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	M.	BOULAD	Pierre	suppléant 3
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	M.	HUC	Hervé	suppléant 4
SAINT-RIEUL	Mme	DREZET	Catherine	délégué élu
SAINT-RIEUL	Mme	TURBIAUX	Catherine	délégué élu
SAINT-RIEUL	M.	JOSSET	Laurent	délégué élu
SAINT-RIEUL	M.	BALLAN	Rémy	suppléant 1
SAINT-RIEUL	Mme	DANO	Nathalie	suppléant 2
SAINT-RIEUL	M.	BOCHARD	Baptiste	suppléant 3
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	M.	LORRE	Loïc	délégué élu
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	Mme	LEMUE	Nicole	délégué élu
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	M.	ROUXEL	Philippe	délégué élu
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	Mme	SOUQUIERE	Marie-Josèphe	délégué élu
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	M.	JAVAUDIN	Olivier	délégué élu
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	Mme	PRIOU JAMOT	Noémie	suppléant 2
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	M.	BEAULIEU	Jean-Yves	suppléant 3
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	Mme	LE BIAVANT	Ghislaine	suppléant 3
SAINT-SERVAIS	M.	LE BON	Eric	délégué élu
SAINT-SERVAIS	Mme	BILLAUX	Beatrice	suppléant 1
SAINT-SERVAIS	M.	LE BOURDONNEC	Yannick	suppléant 2
SAINT-SERVAIS	Mme	CHOUPAULT	Juliette	suppléant 3
SAINT-THÉLO	M.	JAGLIN	Loïc	délégué élu
SAINT-THÉLO	M.	DURAND	Alain	suppléant 1
SAINT-THÉLO	Mme	DUEDAL	Anne-Laure	suppléant 2
SAINT-THÉLO	M.	MARSOIN	Jean-Michel	suppléant 3
SAINT-TRIMOËL	M.	LUCIENNE	Joel	délégué élu
SAINT-TRIMOËL	Mme	LE ROUX	Marie-Pierre	délégué élu
SAINT-TRIMOËL	Mme	VALO	Annie	délégué élu
SAINT-TRIMOËL	Mme	RONXIN	Annick	suppléant 1
SAINT-TRIMOËL	M.	LE GROS	Alexis	suppléant 2
SAINT-TRIMOËL	M.	GALERNE	Mickaël	suppléant 3
SAINT-VRAN	Mme	GASPAILLARD	Evelyne	délégué élu
SAINT-VRAN	M.	POSTAIRE	Xavier	délégué élu
SAINT-VRAN	Mme	GONTHIÉ	Martine	délégué élu
SAINT-VRAN	M.	DESBOIS	Dominique	suppléant 1
SAINT-VRAN	M.	VIEIRA	Pascal	suppléant 2
SAINT-VRAN	Mme	RUJELLAN	Christelle	suppléant 3
SAINTE-TRÉPHINE	M.	GALARDON	Georges	délégué élu
SAINTE-TRÉPHINE	M.	LE DREFF	Richard	suppléant 1
SAINTE-TRÉPHINE	Mme	LE SCEL	Josiane	suppléant 2

SAINTE-TRÉPHINE	M.	LE PAVEC	Guy	suppléant 3
SENVEN-LEHART	M.	SIMON	Didier	délégué élu
SENVEN-LEHART	Mme	HENRY	Morgane	suppléant 1
SENVEN-LEHART	Mme	RAIMONDO	Annette	suppléant 2
SENVEN-LEHART	M.	DERRIEN	Jean-Claude	suppléant 3
SÉVIGNAC	M.	BIGNON	Serge	délégué élu
SÉVIGNAC	Mme	HENRY	Christelle	délégué élu
SÉVIGNAC	M.	LESAGE	Pierre	délégué élu
SÉVIGNAC	Mme	ÉON	Cécile	suppléant 1
SÉVIGNAC	M.	DUVAL	Christophe	suppléant 2
SÉVIGNAC	Mme	CHEVALIER	Lisiane	suppléant 3
SQUIFFIEC	Mme	RAMAKERS	Elisabeth	délégué élu
SQUIFFIEC	M.	PICHON	Pascal	délégué élu
SQUIFFIEC	M.	HERVE	Erwan	délégué élu
SQUIFFIEC	M.	PRIGENT	Gildas	suppléant 1
SQUIFFIEC	M.	MEURIC	Yohan	suppléant 2
SQUIFFIEC	Mme	HAMM	Cristel	suppléant 3
TADEN	M.	NOEL	Olivier	délégué élu
TADEN	Mme	PASDELOU	Martine	délégué élu
TADEN	M.	LUGAN	Philippe	délégué élu
TADEN	Mme	BOISSIERE	Martine	délégué élu
TADEN	M.	DARTEVELLE	François	délégué élu
TADEN	Mme	THOREUX	Evelyne	suppléant 1
TADEN	M.	GUILLAUME	Patrick	suppléant 2
TADEN	Mme	D'ENQUIN	Emmanuelle	suppléant 3
TONQUEDEC	M.	LOZACH	William	délégué élu
TONQUEDEC	Mme	STRUILLOU	Florence	délégué élu
TONQUEDEC	M.	HERMAN	David	délégué élu
TONQUEDEC	Mme	LAMBERT	Peggy	suppléant 1
TONQUEDEC	M.	PRIGENT	Gilles	suppléant 2
TONQUEDEC	Mme	MORDACQ	Laurence	suppléant 3
TRAMAIN	M.	REBOURS	Eric	délégué élu
TRAMAIN	M.	GAIGNEUX	Cyrille	délégué élu
TRAMAIN	M.	GUILLERME-JUBIN	Benjamin	délégué élu
TRAMAIN	Mme	BOUTELLE	Monique	suppléant 1
TRAMAIN	M.	MAHE	Mickael	suppléant 2
TRAMAIN	M.	DESPRES	Benoit	suppléant 3
TRÉBÉDAN	M.	IBAGNE	Didier	délégué élu
TRÉBÉDAN	M.	HAMONIAUX	Alain	suppléant 1
TRÉBÉDAN	M.	LAMY	Didier	suppléant 2
TRÉBÉDAN	Mme	POAC	Daphné	suppléant 3
TRÉBEURDEN	M.	MAINAGE	Jacques	délégué élu
TRÉBEURDEN	Mme	BOIRON	Bénédictte	délégué élu
TRÉBEURDEN	M.	HALNA	Yannick	délégué élu
TRÉBEURDEN	Mme	VELLA	Viviane	délégué élu
TRÉBEURDEN	M.	RAMEAU	Pierre	délégué élu
TRÉBEURDEN	Mme	LE BERRE	Sandrine	délégué élu
TRÉBEURDEN	M.	GAUTIER	Pierre-Louis	délégué élu
TRÉBEURDEN	Mme	TOPART	Karine	délégué élu
TRÉBEURDEN	M.	LE PROVOST	Franck	délégué élu
TRÉBEURDEN	Mme	LE HENAF-LE JEUNE	Michelle	délégué élu
TRÉBEURDEN	M.	JULIENNE	Didier	délégué élu
TRÉBEURDEN	Mme	LE PENVEN	Morgane	délégué élu
TRÉBEURDEN	M.	LE GUEN	Guillaume	délégué élu
TRÉBEURDEN	Mme	SCHAEFFER-MORIN	Aurélie	délégué élu
TRÉBEURDEN	M.	FAIVRE	Alain	délégué élu
TRÉBEURDEN	Mme	LE COZ	Valérie	suppléant 1
TRÉBEURDEN	M.	BILLIOU	Antoine	suppléant 2
TRÉBEURDEN	Mme	MONFORT	Anaig	suppléant 3
TRÉBEURDEN	M.	CHARMENTRAY	Stéphane	suppléant 4
TRÉBEURDEN	Mme	HOUSTLER	Colette	suppléant 5
TRÉBRIVAN	M.	ROLLAND	Patrick	délégué élu
TRÉBRIVAN	M.	EVEN	Fabrice	délégué élu
TRÉBRIVAN	M.	GILLET	Thierry	délégué élu
TRÉBRIVAN	Mme	THORAVAL	Laurence	suppléant 1
TRÉBRIVAN	M.	QUITU	Alain	suppléant 2
TRÉBRIVAN	Mme	GUEGUEN	Josette	suppléant 3
TREBRY	M.	COMMAULT	Daniel	délégué élu
TREBRY	M.	MACÉ	Daniel	délégué élu
TREBRY	Mme	RAMEL	Magalie	délégué élu
TREBRY	Mme	CARRO	Christelle	suppléant 1
TREBRY	M.	TJERAS	Matthieu	suppléant 2
TREBRY	M.	BASSET	Jérémy	suppléant 3
TRÉDANIEL	M.	BOURGOIS	Patrick	délégué élu

TRÉDANIEL	Mme	NOIROT	Catherine	délégué élu
TRÉDANIEL	M.	ROBIN	Christophe	délégué élu
TRÉDANIEL	M.	PECHEUX	Jean-Luc	suppléant 1
TRÉDANIEL	M.	DONNIO	Bertrand	suppléant 2
TRÉDANIEL	Mme	RIO	Christelle	suppléant 3
TRÉDARZEC	M.	LE SEGUILLON	Yvon	délégué élu
TRÉDARZEC	Mme	LE COADOU	Virginie	délégué élu
TRÉDARZEC	M.	ROUZES	Bernard	délégué élu
TRÉDARZEC	Mme	MATHECADE	Camille	suppléant 1
TRÉDARZEC	M.	BERTRAND	Régis	suppléant 2
TRÉDARZEC	Mme	IACONELLI	Rose	suppléant 3
TRÉDIAS	M.	LE BERRE	Renaud	délégué élu
TRÉDIAS	Mme	POILVE	Marie Pierrette	suppléant 1
TRÉDIAS	Mme	TIENGOU	Catherine	suppléant 2
TRÉDIAS	M.	BELLANGER	Yannick	suppléant 3
TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU	M.	LE JEUNE	Joël	délégué élu
TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU	Mme	LEBON	Mariannick	délégué élu
TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU	M.	JORAND	Patrick	délégué élu
TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU	Mme	BRIAND	Elsa	suppléant 1
TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU	M.	CADREN	Vincent	suppléant 2
TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU	Mme	MARSHALL	Catherine	suppléant 3
TREDUDER	M.	PILOT	Rene	délégué élu
TREDUDER	M.	MORVAN	Gildas	suppléant 1
TREDUDER	MME	LE GUEZIEC	Patricia	suppléant 2
TREDUDER	M.	TANGUY	Jean-Pierre	suppléant 3
TREFFRIN	M.	LE FER	Etienne	délégué élu
TREFFRIN	Mme	MONTALVO	Myriam	délégué élu
TREFFRIN	M.	COACOLOU	Jean Christophe	délégué élu
TREFFRIN	Mme	LEVEZ	Sophie	suppléant 1
TREFFRIN	M.	MET	Phillippe	suppléant 2
TREFFRIN	Mme	BOURLES	Delphine	suppléant 3
TRÉFUMEL	Mme	HEDE	Françoise	délégué élu
TRÉFUMEL	M.	AGAESSE	Hervé	suppléant 1
TRÉFUMEL	Mme	CHEVREUIL	Martial	suppléant 2
TRÉFUMEL	Mme	THOMAS	Frédérique	suppléant 3
TRÉGASTEL	Mme	MACE	Annie	délégué élu
TRÉGASTEL	M.	ROPARS	Alain	délégué élu
TRÉGASTEL	Mme	BALLACEY	Françoise	délégué élu
TRÉGASTEL	M.	LE BRICQUIR	Jean-Paul	délégué élu
TRÉGASTEL	Mme	LALEUF	Claudie	délégué élu
TRÉGASTEL	M.	DEMELIN	Marc	suppléant 1
TRÉGASTEL	Mme	LABORDE	Dominique	suppléant 2
TRÉGASTEL	M.	BOREL	Erwan	suppléant 3
TREGLAMUS	M.	PARISCOAT	Dominique	délégué élu
TREGLAMUS	MME	CHERITEL	Morgane	délégué élu
TREGLAMUS	M.	COSSIN	Antoine	délégué élu
TREGLAMUS	M.	DELET	Jean-Hubert	suppléant 1
TREGLAMUS	MME	LE BLOAS	Mireille	suppléant 2
TREGLAMUS	MME	PRIGENT	Yves	suppléant 3
TRÉGOMEUR	M.	MANAC'H	Denis	délégué élu
TRÉGOMEUR	M.	LE BUHAN	Denis	délégué élu
TRÉGOMEUR	M.	RENIER	Bertrand	délégué élu
TRÉGOMEUR	M.	HUET	Hervé	suppléant 1
TRÉGOMEUR	MME	RAMONÉ	Valérie	suppléant 2
TRÉGOMEUR	M.	LE GONIDEC	Nicolas	suppléant 3
TRÉGONNEAU	Mme	CARADEC-BOCHER	Stéphanie	délégué élu
TRÉGONNEAU	Mme	HENRY	Ludvine	délégué élu
TRÉGONNEAU	M.	LE DU	Pascal	délégué élu
TRÉGONNEAU	Mme	MAUDET DE PENHOUE	Hélène	suppléant 1
TRÉGONNEAU	Mme	QUEMENER-GUILLOU	Aurélie	suppléant 2
TRÉGONNEAU	M.	JOURDEN	Ludovic	suppléant 3
TRÉGROM	M.	LE BRAS	Jean-François	délégué élu
TRÉGROM	M.	MONARD	Jean-Yves	suppléant 1
TRÉGROM	M.	GARLANTEZEC	Hervé	suppléant 2
TRÉGROM	Mme	LE BOULANGER	Danielle	suppléant 3
TRÉGUEUX	Mme	METOIS-LE BRAS	Christine	délégué élu
TRÉGUEUX	M.	RAULT	Alain	délégué élu
TRÉGUEUX	Mme	LE MEUR	Sandra	délégué élu
TRÉGUEUX	M.	PEDRONO	Pascal	délégué élu
TRÉGUEUX	Mme	BACCELLI	Michèle	délégué élu
TRÉGUEUX	M.	THOMAS	Jean-Yves	délégué élu
TRÉGUEUX	Mme	FEUNTEUN	Cristina	délégué élu
TRÉGUEUX	M.	BAPTISTA-SOARES	Philippe	délégué élu
TRÉGUEUX	Mme	MACRÉ	Amélie	délégué élu

TRÉGUEUX	M.	NAVINER	André	délégué élu
TRÉGUEUX	Mme	INIZAN	Solenn	délégué élu
TRÉGUEUX	M.	PIEDRIERE	Dorian	délégué élu
TRÉGUEUX	Mme	LEMAITRE	Julie	délégué élu
TRÉGUEUX	M.	KIDDEM	Omar	délégué élu
TRÉGUEUX	Mme	HERVÉ	Isabelle	délégué élu
TRÉGUEUX	M.	QUINTIN	Philippe	suppléant 1
TRÉGUEUX	Mme	HERNOT	Martine	suppléant 2
TRÉGUEUX	M.	MICHEL	Alain	suppléant 3
TRÉGUEUX	Mme	LE THERIZIEN	Hélène	suppléant 4
TRÉGUEUX	M.	RAOULT	Roland	suppléant 5
TRÉGUIDEL	M.	PRIGENT	Jean-François	délégué élu
TRÉGUIDEL	Mme	LACHIVER	Virginie	délégué élu
TRÉGUIDEL	Mme	HELARY	Valérie	délégué élu
TRÉGUIDEL	M.	HELARY	Bernard	suppléant 1
TRÉGUIDEL	Mme	BLOUIN	Marjolaine	suppléant 2
TRÉGUIDEL	Mme	BOURSE	Mélina	suppléant 3
TREGUIER	M.	ARHANT	Guirec	délégué élu
TREGUIER	Mme	BODIN	Marie-Pierre	délégué élu
TREGUIER	M.	MACÉ	Pierre	délégué élu
TREGUIER	Mme	LE DANTEC	Anne	délégué élu
TREGUIER	M.	REVAULT D'ALLONNES	Yves	délégué élu
TREGUIER	Mme	MADEC	Marie-Yvonne	suppléant 1
TREGUIER	M.	TOULARASTEL	Patrick	suppléant 2
TREGUIER	Mme	COHAS	Marie-Paule	suppléant 3
TRÉLÉVERN	M.	QUEGUINER	Yannick	délégué élu
TRÉLÉVERN	Mme	CARBON	Paulette	délégué élu
TRÉLÉVERN	M.	SANDRON	Bernard	délégué élu
TRÉLÉVERN	Mme	CARMILLAT	Brigitte	suppléant 1
TRÉLÉVERN	M.	CADIN	Herve	suppléant 2
TRÉLÉVERN	Mme	LE CUN	Michelle	suppléant 3
TRÉLIVAN	Mme	LEBRETON	Suzanne	délégué élu
TRÉLIVAN	M.	GODET	Pascal	délégué élu
TRÉLIVAN	Mme	BOTREL	Marie-Claire	délégué élu
TRÉLIVAN	M.	GUILLEMOT	Jean-Claude	délégué élu
TRÉLIVAN	Mme	RAULT	Annie	délégué élu
TRÉLIVAN	M.	PELHATRE	Michel	délégué élu
TRÉLIVAN	Mme	PICOUJAYS	Jacqueline	délégué élu
TRÉLIVAN	M.	YVART	Didier	suppléant 1
TRÉLIVAN	Mme	AMBROISE	Fabienne	suppléant 2
TRÉLIVAN	M.	MAILLARD	Rémi	suppléant 3
TRÉLIVAN	Mme	MENARD	Vanessa	suppléant 4
TREMARGAT	M.	SALLIOU	François	délégué élu
TREMARGAT	Mme	HAMON	Nadine	suppléant 1
TREMARGAT	M.	MARIN	Antoine	suppléant 2
TREMARGAT	Mme	GESTIN	Aurélié	suppléant 3
TRÉMEL	Mme	AURIAC	Cécile	délégué élu
TRÉMEL	M.	DUBOIS	Pascal	suppléant 1
TRÉMEL	Mme	PETIBON	Sandrine	suppléant 2
TRÉMEL	M.	FUSTEC	Hervé	suppléant 3
TRÉMÉREUC	M.	BOISIVON	Denis	délégué élu
TRÉMÉREUC	M.	LE GAILLARD	Pascal	délégué élu
TRÉMÉREUC	M.	LEMEUR	Rémi	délégué élu
TRÉMÉREUC	M.	ROUINSARD	Philippe	suppléant 1
TRÉMÉREUC	M.	PERRINEL	Brivael	suppléant 2
TRÉMÉREUC	M.	MAISONNEUVE	Stéphane	suppléant 3
TRÉMEUR	M.	NOËL	Philippe	délégué élu
TRÉMEUR	Mme	POINÇU	Sandra	délégué élu
TRÉMEUR	M.	MEUNIER	Romain	délégué élu
TRÉMEUR	M.	DAULT	Francis	suppléant 1
TRÉMEUR	Mme	BASTIEN	Carole	suppléant 2
TRÉMEUR	Mme	DESCHAMPS	Marie-Noëlle	suppléant 3
TREMEVEN	M.	LIENNEL	Yves	délégué élu
TREMEVEN	M.	ELIE	Michel	suppléant 1
TREMEVEN	M.	LE TROADEC	Stéphane	suppléant 2
TREMEVEN	M.	RANNOU	Jérôme	suppléant 3
TRÉMORÉL	M.	ROUVRAIS	Michel	délégué élu
TRÉMORÉL	Mme	CHERIAUX GOUBIN	Marie-Thérèse	délégué élu
TRÉMORÉL	M.	PERTUISEL	Yves	délégué élu
TRÉMORÉL	Mme	MADIGAND	Aurélié	suppléant 1
TRÉMORÉL	M.	PERTUISEL	Didier	suppléant 2
TRÉMORÉL	Mme	DELOURME	Régine	suppléant 3
TREMUSON	M.	ORGBIN	Yvon	délégué élu
TREMUSON	Mme	CALVEZ	Laurence	délégué élu

TREMUSON	M.	LE GALL	Gerard	délégué élu
TREMUSON	Mme	JANOT-MONFORT	Annie	délégué élu
TREMUSON	M.	DROUET	Fabien	délégué élu
TREMUSON	Mme	CONAN	Sylvie	suppléant 1
TREMUSON	M.	MAHE	Jean-Paul	suppléant 2
TREMUSON	Mme	BATTAS	Guenaelle	suppléant 3
TREOGAN	M.	LE GOFF	Bruno	délégué élu
TREOGAN	M.	LESCORT	Honoré	suppléant 1
TREOGAN	M.	LE COENT	Joël	suppléant 2
TREOGAN	Mme	BELLENGER	Marie-Christine	suppléant 3
TRESSIGNAUX	M.	CADIO	Thierry	délégué élu
TRESSIGNAUX	M.	REBOUR	Yvon	délégué élu
TRESSIGNAUX	Mme	GAUDIN	Rose-Marie	délégué élu
TRESSIGNAUX	Mme	LE CALVEZ	Marie-Madeleine	suppléant 1
TRESSIGNAUX	M.	JOUSSE	Fablen	suppléant 2
TRESSIGNAUX	Mme	ROSSIGNOL	Aurélie	suppléant 3
TRÉVÉ	M.	ADELIS	Gildas	délégué élu
TRÉVÉ	Mme	BERNARD	Emmanuelle	délégué élu
TRÉVÉ	M.	LANGLOIS	Régis	délégué élu
TRÉVÉ	Mme	IVANOV	Laure	délégué élu
TRÉVÉ	M.	PERENNEZ	Gildas	délégué élu
TRÉVÉ	Mme	BOIN	Céline	suppléant 1
TRÉVÉ	M.	MATHECADE	Gérard	suppléant 2
TRÉVÉ	Mme	OLLITRAULT	Sophie	suppléant 3
TRÉVENEUC	M.	SERANDOUR	Marcel	délégué élu
TRÉVENEUC	M.	LELIEVRE	Arnaud	délégué élu
TRÉVENEUC	Mme	KERVOËL	Annick	délégué élu
TRÉVENEUC	Mme	MENDES EZEQUIEL	Sandrina	suppléant 1
TRÉVENEUC	M.	CHARBONNIER	Guy	suppléant 2
TRÉVENEUC	M.	HÉRAUT	Jean-François	suppléant 3
TRÉVÉREC	Mme	GEFFROY	Sandrine	délégué élu
TRÉVÉREC	Mme	LE CALVEZ	Denise	suppléant 1
TRÉVÉREC	Mme	LE BOULZEC	Armelle	suppléant 2
TRÉVÉREC	M.	HELARY	Richard	suppléant 3
TRÉVOU-TRÉGUIGNEC	Mme	SAUVEE	Julie	délégué élu
TRÉVOU-TRÉGUIGNEC	M.	ADAM	Pierre	délégué élu
TRÉVOU-TRÉGUIGNEC	Mme	DAVID	Mare-Josée	délégué élu
TRÉVOU-TRÉGUIGNEC	M.	DERRIEN	Dominique	suppléant 1
TRÉVOU-TRÉGUIGNEC	Mme	LE GOFF	Gwénaëlle	suppléant 2
TRÉVOU-TRÉGUIGNEC	M.	ROUZAUT	Fabian	suppléant 3
TRÉVRON	MME	MÉTAYE-BRUNET	Cécile	délégué élu
TRÉVRON	M.	ABBÉ	David	délégué élu
TRÉVRON	MME	RAFFRAY	Stéphanie	délégué élu
TRÉVRON	MME	DAILLY	Mélissa	suppléant 1
TRÉVRON	MME	NEUVILLE	Céline	suppléant 2
TRÉVRON	M.	BAFFET	Jacques	suppléant 3
TREZENY	M.	LE QUEMENER	Michel	délégué élu
TREZENY	M.	PEUROU	Yves	suppléant 1
TREZENY	M.	RICHARD	Alain	suppléant 2
TREZENY	M.	GAUTHIER	Guy	suppléant 3
TROGUERY	M.	HENRY	Serge	délégué élu
TROGUERY	M.	PASQUIOU	Yvan	suppléant 1
TROGUERY	M.	GAYIC	Mathieu	suppléant 2
TROGUERY	M.	BLOAS	Claire	suppléant 3
UZEL	M.	CHOUPAUX	Guénaël	délégué élu
UZEL	Mme	PAULIN	Nathalie	délégué élu
UZEL	M.	LE TINNIER	François	délégué élu
UZEL	Mme	WENGER	Dominique	suppléant 1
UZEL	M.	JONVILLE	Jean Louis	suppléant 2
UZEL	Mme	THOMAS	Fabienne	suppléant 3
VILDÉ-GUINGALAN	M.	IUHEL	Jean-Yves	délégué élu
VILDÉ-GUINGALAN	Mme	LEMOINE	Monique	délégué élu
VILDÉ-GUINGALAN	M.	CARAGE	Jean-Sebastien	délégué élu
VILDÉ-GUINGALAN	Mme	CABUY	Virginie	suppléant 1
VILDÉ-GUINGALAN	M.	PIGEON	Marcel	suppléant 2
VILDÉ-GUINGALAN	Mme	LE BAIL	Myriam	suppléant 3
YFFINIAC	M.	HAMAYON	Denis	délégué élu
YFFINIAC	Mme	RIVIÈRE	Catherine	délégué élu
YFFINIAC	M.	THORAVAL	Alain	délégué élu
YFFINIAC	Mme	GLÂTRE	Annick	délégué élu
YFFINIAC	M.	MARTIN	Jean-Yves	délégué élu
YFFINIAC	Mme	KERGADALLAN	Sandrine	délégué élu
YFFINIAC	M.	LE TIEC	Frédéric	délégué élu
YFFINIAC	Mme	BOUTRUCHE	Céline	délégué élu

YFFINIAC	M.	OGIER	Daniel	délégué élu
YFFINIAC	Mme	LE NAGARD	Rozenn	délégué élu
YFFINIAC	M.	BOINET	Jean-François	délégué élu
YFFINIAC	Mme	RAFFRAY LAGADOU	Karelle	délégué élu
YFFINIAC	M.	MARC	Denis	délégué élu
YFFINIAC	Mme	LEFEBVRE	Doriane	délégué élu
YFFINIAC	M.	BOULIOU	Fabrice	délégué élu
YFFINIAC	Mme	DUVAL	Françoise	suppléant 1
YFFINIAC	M.	TURBÉ	Laurent	suppléant 2
YFFINIAC	Mme	POULLAIN	Gwénaelle	suppléant 3
YFFINIAC	M.	RAULT	Yvonnick	suppléant 4
YFFINIAC	Mme	RIMAURO	Pascale	suppléant 5
YVIAS	M.	CARRIER	Jean	délégué élu
YVIAS	M.	LE MEUR	Daniel	délégué élu
YVIAS	Mme	LE GRAET	Karine	délégué élu
YVIAS	M.	HUCHET	Jean-Paul	suppléant 1
YVIAS	M.	LE PIVER	Alan	suppléant 2
YVIAS	Mme	LE GONIDEC	Julie	suppléant 3
YVIGNAC-LA-TOUR	M.	BOISSEL	Jean-Luc	délégué élu
YVIGNAC-LA-TOUR	Mme	LAFICHER LE FLOCHIC	Christine	délégué élu
YVIGNAC-LA-TOUR	M.	LHERBETTE	Alain	délégué élu
YVIGNAC-LA-TOUR	Mme	LEBIGUE	Sandie	suppléant 1
YVIGNAC-LA-TOUR	M.	RESLOU	Florian	suppléant 2
YVIGNAC-LA-TOUR	Mme	POISSONNIER	Béatrice	suppléant 3

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-07-20-001

Arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2020 portant
dissolution SI du Gouët



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations
avec les Collectivités
Territoriales**

**Arrêté préfectoral
portant dissolution du syndicat intercommunal des eaux du Gouët**

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-26 et 5212-33 ;

Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juin 1970 modifié portant création du syndicat intercommunal des eaux du Gouët ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal des eaux du Gouët ;

Vu la délibération du comité syndical du 24 juin 2019 portant approbation du dernier compte administratif du syndicat intercommunal des eaux du Gouët ;

Vu la délibération du comité syndical du 4 novembre 2019 approuvant la convention de dissolution fixant les modalités de liquidation et de répartition de l'actif et du passif du syndicat intercommunal des eaux du Gouët ;

Vu les délibérations des organes délibérants de la communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération (28 novembre 2019) et de la communauté de communes Leff Armor Communauté (26 novembre 2019) approuvant la convention de dissolution du syndicat ;

Vu la convention de dissolution du syndicat et les deux pièces annexées ;

Considérant que les compétences exercées par le syndicat intercommunal des eaux du Gouët ont été transférées à la communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération et à la communauté de communes Leff Armor Communauté au 1^{er} janvier 2019 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor,

ARRÊTE :

Article 1er : Le syndicat intercommunal des eaux du Gouët est dissous.

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

Article 2 : L'actif et le passif constatés au moment de la dissolution seront répartis entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et Leff Armor Communauté selon la convention de dissolution et les deux pièces ci-annexées.

Article 3 : Les résultats de clôture de l'exercice 2018 se répartissent de la manière suivante :

	Saint-Brieuc Armor Agglomération	Leff Armor Communauté
Résultat de fonctionnement	164.746,58 euros	26.921,60 euros
Résultat d'investissement	736.691,65 euros	119.765,55 euros

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 RENNES CEDEX) ou par l'application « télérécourse citoyen » accessible par le site : www.telerecours.fr

Article 5 : La Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor, la sous-préfète de l'arrondissement de Guingamp, le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Brieuc, le Saint-Brieuc, le 20 JUIL. 2020

Le Préfet,



Thierry MOSIMANN

CONVENTION DE DISSOLUTION
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOUËT

Entre

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Gouët, représenté par son Président, Yves LE GUEN, agissant en application de la délibération du Comité Syndical en date du 4 novembre 2019,

Et

Leff Armor Communauté, représentée par son Président, Philippe LE GOUX, agissant en application de la délibération du Conseil communautaire en date du 26 novembre 2019,

Et

Saint-Brieuc Armor Agglomération, représentée par sa Présidente, Marie-Claire DIOURON, agissant en application de la délibération du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2019,

Préambule

La dissolution du Syndicat intercommunal des eaux du Gouët a été réalisée à l'initiative de ses membres, c'est-à-dire les communes de Boquého, Cohiniac, Lanfains, Le Foeil, le Leslay, Plaine-Haute, Quintin, Saint-Brandan, Saint-Gildas jusqu'au 31 décembre 2018.

L'arrêté préfectoral mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat intercommunal des eaux du Gouët à compter du 1^{er} janvier 2019 a été pris le 27 décembre 2018.

La compétence eau potable a été transférée respectivement à Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2019.

Aux fins de dissolution et liquidation, un comité de pilotage constitué d'élus et de techniciens a été chargé de coordonner les opérations en vue de l'adoption de la présente convention, permettant l'établissement de l'arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat intercommunal des eaux du Gouët.

Objet de la convention :

La présente convention a pour objectif de fixer les modalités relatives à la dissolution du Syndicat intercommunal des eaux du Gouët et organise les conditions de la liquidation du Syndicat.

La convention définit les modalités de répartition entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération :

- du personnel,
- des biens et du matériel,
- des contrats,
- des restes à payer et restes à recouvrer,
- des résultats de clôture,
- des comptes de trésorerie,
- des restes à réaliser

Modalités de calcul de la clé de répartition :

La répartition de l'actif a été effectuée entre les 2 EPCI à fiscalité propre selon les règles suivantes :

- pour l'activité de production d'eau potable : affectation à Saint-Brieuc Armor Agglomération de l'usine du Grand Gué, située sur la commune de Saint-Brandan
- pour l'activité de distribution d'eau potable :
 - o affectation à Leff Armor Communauté du réservoir de Bellevue et du réservoir Marc'hallac'h, tous deux situés sur la commune du Boquého
 - o affectation à Saint-Brieuc Armor Agglomération des autres réservoirs (Porpaire Lanfains ; Cardry ; La Lande Uhel ; Saint Gildas Pempoulez) et surpresseurs (reprise L'Epine ; Poemen ; Bel Air ; La Murette)
 - o linéaire de réseau : selon l'origine géographique ou en application du prorata respectif du linéaire de réseau (21,43% pour Leff Armor Communauté et 78,57% pour Saint-Brieuc Armor Agglomération)

La répartition détaillée à partir de l'état de l'actif est jointe en annexe I.

A partir de la valeur nette comptable de l'état de l'actif (patrimoine syndical) au 31 décembre 2018, il a été ainsi calculé la clé globale de répartition de l'actif :

	VNC au 31/12/2018	Soit en %
Saint-Brieuc Armor Agglomération	2 953 591	86%
Leff Armor Communauté	493 930	14%

La clé s'établit par conséquent à **14% pour Leff Armor Communauté et 86% pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.**

1 - LE TRANSFERT DU PERSONNEL :

Sans objet

Il n'y a pas de transfert de personnel.

2 - LE TRANSFERT DES BIENS ET DU MATERIEL :

Conformément à l'article L5211-25-1 du code général des collectivités locales les biens meubles et immeubles sont répartis entre les deux EPCI à fiscalité propre qui reprennent la compétence.

L'état de l'actif au 31 décembre 2018 figure en annexe I, avec sa répartition entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Les subventions perçues par le Syndicat intercommunal des eaux du Gouët, pour le financement des biens transférés, doivent également être réparties entre les deux EPCI à fiscalité propre, selon les mêmes règles de répartition que celles des biens.

Les biens et subventions rattachées sont répartis comme consolidé dans le cadre de l'annexe I :

- en fonction de l'origine géographique lorsqu'elle est connue,
- ou en application des clés d'affectation exposées pour la production d'eau potable et la distribution d'eau potable (cf. point précédent « Modalités de calcul de la clé de répartition globale »).

3 - LE TRANSFERT DES CONTRATS :

Aux termes de l'article L5211-25-1 du code général des collectivités locales : « *Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les établissements publics de coopération intercommunale n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. L'établissement public de coopération intercommunale qui restitue la compétence informe les cocontractants de cette substitution.* »

Les contrats en cours sont repris par Leff Armor Communauté ou Saint-Brieuc Armor Agglomération. Ce dispositif concerne tous les types de contrats et notamment, les emprunts et les marchés publics. Seuls sont concernés les contrats nécessaires à la continuité des compétences transférées.

La liste des contrats transférés est la suivante, avec sa répartition entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération :

- Contrat de délégation de service public :
Le contrat de délégation de service public en vigueur est repris par Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération, autorités organisatrices du service public d'eau potable sur leur périmètre respectif. Une convention de suivi a déjà été conclue par LAC et SBAA, ainsi qu'un avenant avec le Délégué.
- Marchés publics
La répartition des marchés publics de travaux en vigueur a déjà été réalisée entre LAC et SBAA dans le cadre d'une précédente convention.
- Convention d'achat d'eau en gros entre le Syndicat intercommunal des eaux du Gouët et le Syndicat des eaux d'Avaugour
Cette convention est transférée à Leff Armor Communauté, étant considéré que cet approvisionnement dessert la commune de Boquého (sauf cas éventuel de crise où cette alimentation pourrait être utilisée en secours par SBAA). En cas de crise et d'approvisionnement du périmètre de SBAA, le remboursement des coûts afférents est dû par SBAA à LAC. La méthode de calcul retenue est le différentiel de volume entre les volumes entrants dans les réservoirs de Boquého et les volumes sortants des points de comptage d'alimentation d'Avaugour. L'alimentation du secteur SBAA en cas de crise pourra faire l'objet d'un protocole spécifique avec SUEZ qui transmettra les volumes concernés.
- Contrats de prêt
La répartition des emprunts est établie selon les règles suivantes :
 - o Les emprunts n°900031028011, n°900031028311, n°900031028411, n°900063511311 (ou numérotation interne : 14, 15 et 16) sont repris par Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
 - o L'emprunt n°900092420211 (ou numérotation interne : 17) fera l'objet d'une scission entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération, selon la quote-part respective suivante permettant de respecter la clé de répartition globale sur le total des 4 emprunts, soit la quote-part suivante appliquée sur l'emprunt 17 : 34 464,38 € pour Leff Armor Communauté et 74 942,52 € pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.
 - o Les ICNE sont répartis en fonction de la clé de répartition globale calculée, soit 14% pour Leff Armor Communauté et 86% pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.

	CRD au 31/12/2018	Ventilation	
		SBAA	LAC
n°900031028011	13,43	100,00%	
n°900031028311	4 466,66	100,00%	
n°900031028411	36 666,80	100,00%	
n°900063511311	90 000,00	100,00%	
n°900092420211	109 406,90	74 942,52	34 464,38
	240 553,79	206 089,41	34 464,38
Répartition Globale au prorata de la VNC		86%	14%

Par ailleurs, il est précisé que Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération seront solidairement responsables des dommages qui ont pu être causés à un cocontractant dans le cadre d'un contrat arrivé à terme au moment de la dissolution du syndicat.

4 – LA REPARTITION DES RESTES A PAYER ET RESTES A RECOURER

Les restes constatés au 31 décembre 2018 seront répartis entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération comme suit :

- Le reste est à recouvrer afférent au SMICTOM des Châtelets (pour un montant de 29 392,90 €) est affecté à 100% à SBAA. SBAA procédera à l'annulation de ce titre, SBAA étant désormais compétent suite à la dissolution SMICTOM.
- Les autres restes à payer et restes à recouvrer, dont les admissions en non-valeur, sont répartis en fonction de la clé de répartition globale calculée, soit 14% pour Leff Armor Communauté et 86% pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Concernant les nouvelles factures afférentes à la convention d'achat d'eau en gros entre le Syndicat intercommunal des eaux du Gouët et le Syndicat des eaux d'Avaugour (reçues en 2019), celles-ci sont affectés à 100% à LAC, en cohérence avec le transfert de la convention concernée.

5 – LA REPARTITION DU RESULTAT DE CLOTURE

Le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2018 sera partagé entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération en fonction de la clé de répartition globale calculée, soit 14% pour Leff Armor Communauté et 86% pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.

6 – LA REPARTITION DES RESERVES

Le partage des réserves résultera de la répartition des autres comptes du bilan. Il permettra d'assurer l'équilibre financier du transfert entre les deux EPCI à fiscalité propre par le respect des règles de répartition arrêtées dans la présente convention.

La synthèse de la répartition de l'actif et du passif à partir du bilan détaillé du compte de gestion 2018 figure en annexe 2, avec la répartition entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération.

7 – LA REPARTITION DES RESTES A REALISER

Sans objet

Il n'y a pas de reste à réaliser (selon le compte administratif 2018).

8 – LA REGULARISATION DE LA TVA

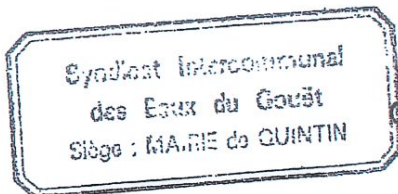
SBAA se charge de piloter la procédure de régularisation de la TVA, notamment sur les années 2017 et 2018.

Les recettes qui seraient récupérées le cas échéant seront réparties entre les deux EPCI à fiscalité propre en fonction de la clé de répartition globale calculée, soit 14% pour Leff Armor Communauté et 86% pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.

9 – LE SORT DU FONDS DE SOLIDARITE LOCAL (dispositif d'aide aux usagers en situation difficile pour l'eau)

Un avenant visant à la suppression de ce fonds sera à prévoir par les deux EPCI à fiscalité propre, permettant d'assurer une égalité de traitement des usagers sur chaque périmètre considéré. A la suppression de ce fonds, il est convenu que le solde sera réparti entre les deux EPCI à fiscalité propre par différence des sommes perçues sur les abonnés de chaque EPCI à fiscalité propre et des abandons de créance consentis sur les foyers de chaque EPCI à fiscalité propre.

Le Président du Syndicat intercommunal des eaux du Gouët	Le Président de Leff Armor Communauté	La Présidente de Saint-Brieuc Armor Agglomération
		
Yves LE GUEN	Philippe LE GOUX	Marie-Claire DIOURON



LEFFARMOR
Moulin de Blanchardeau
CS 60036 - 22290 LANVOLLON
02 96 70 17 04

ANNEXE I - ETAT DE L'ACTIF ET REPARTITION

Version définitive

_022021 TRES. ST-BRIEUC MUNICIPALE ET AMENDES
_73200 SIVU DES EAUX DU GOUJET

ÉTAT DE L'ACTIF

EXERCICE 2018
EDITION D' Septembre 2019

MODALITES DE REPARTITION & AFFECTATION à partir de l'état de l'actif

Répartition de l'actif entre LAC et SBAA

Sous-total	COMPTE	N° INVENTAIRE	FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VALEUR NETTE	Répartition AO / exploitation		Répartition production / distribution		Répartition actuelle		Affectation future		LAC			SBAA					
									AO	Exploitation	Production	Distribution	Leff Communaut	Saint-Brieuc Agglomération	Leff Communaut	Saint-Brieuc Agglomération	Valeur Brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur nette
					31/12/2004	52 652.81	52 652.81	0.00	100.00 %		100.00 %							0.00	0.00	0.00	52 652.81	52 652.81	-		
Sous-total	2088	204	Oui	PERIMETRE DE PROTECTION autres immobilisations incorporelles		52 652.81	52 652.81	0.00	100.00 %		100.00 %							0.00	0.00	0.00	-	-	1 344.53		
	2088					52 652.81	52 652.81	0.00	100.00 %		100.00 %							0.00	0.00	0.00	365.88	365.88	365.88		
	2115	10	Oui	TERRAIN ANDRE CARDRIX	31/12/1972	1 344.53	0.00	1 344.53	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %					0.00	0.00	0.00	757.34	757.34	757.34		
	2115	2	Oui	PARCELLE DU RESERVOIR	31/12/1974	365.88	0.00	365.88	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %					0.00	0.00	0.00	1 148.58	1 148.58	1 148.58		
	2115	3	Oui	TERRAIN RAULT RESERVOIR	31/12/1979	757.34	0.00	757.34	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	1 699.09	1 699.09	1 699.09		
	2115	4	Oui	PLANTATIONS A LA STATION	31/12/1977	1 148.58	0.00	1 148.58	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	28.36	28.36	28.36		
	2115	5	Oui	TERRAIN DE ROBIEN	31/12/1972	1 699.09	0.00	1 699.09	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	348.61	348.61	348.61		
	2115	6	Oui	TERRAIN ST BRANDAN	31/12/1972	28.36	0.00	28.36	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	1 730.76	1 730.76	1 730.76		
	2115	7	Oui	ACQU.TERRAIN ME BOUDET	31/12/1989	348.61	0.00	348.61	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	303.66	303.66	303.66		
	2115	8	Oui	AMENAGEMTS ABORDS STATION	31/12/1978	1 730.76	0.00	1 730.76	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	7 726.81	7 726.81	7 726.81		
	2115	9	Oui	PLANTATIONS ABORDS STATION	31/12/1982	303.66	0.00	303.66	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Sous-total	2115			terrains bâtis		7 726.81	0.00	7 726.81	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %					0.00	0.00	0.00	73 408.03	69 737.63	3 670.40		
	21311	11	Oui	RESERVOIR SURELEVE CARDRIX	31/12/1977	73 408.03	69 737.63	3 670.40	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %					0.00	0.00	0.00	8 308.47	8 308.47	8 308.47		
	21311	12	Oui	TRAVAUX SUR RESERVOIR	31/12/1987	8 308.47	6 023.58	2 284.89	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	18 293.88	18 293.88	18 293.88		
	21311	13	Oui	TRAVAUX SUR RESERVOIR	31/12/1975	18 293.88	18 293.88	0.00	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	114 739.99	109 117.53	5 622.46		
	21311	14	Oui	CESSION STATION PONT RENAULT	31/12/1977	114 739.99	109 117.53	5 622.46	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	91 612.47	87 031.79	4 580.68		
	21311	15	Oui	STATION DE TRAITEMT ST BRANDAN	31/12/1978	91 612.47	87 031.79	4 580.68	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	235.44	200.16	35.28		
	21311	16	Oui	TRAVX STATION ST BRANDAN	31/12/1982	235.44	200.16	35.28	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	34 212.40	29 080.50	5 131.90		
	21311	17	Oui	EXTENSION STATION ST BRANDAN	31/12/1979	34 212.40	29 080.50	5 131.90	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	4 573.47	4 573.47	4 573.47		
	21311	18	Oui	STATION ST GILDAS PEMPOULEZEY	31/12/1974	4 573.47	4 573.47	0.00	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %					0.00	0.00	0.00	175 082.33	100 672.34	74 409.99		
	21311	19	Oui	CESSION INSTALL. LA VILLENEUVE	31/12/1993	175 082.33	100 672.34	74 409.99	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %					0.00	0.00	0.00	57 705.51	33 180.67	24 524.84		
	21311	20	Oui	RESERVOIR SURELEVE	31/12/1993	57 705.51	33 180.67	24 524.84	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	19 570.94	10 274.62	9 296.32		
	21311	21	Oui	RESERVOIR SEMI ENTERRE	31/12/1995	19 570.94	9 296.32	10 274.62	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	34 035.42	5 105.31	28 930.11		
	21311	22	Oui	CITERNE INCENDIE	31/12/2008	34 035.42	5 105.31	28 930.11	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	631 778.35	473 291.48	158 486.87		
	21311	92	Oui	AMENAGEMENT USINE DU GRAND GUE		631 778.35	473 291.48	158 486.87	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	263 790.37	131 895.19	131 895.18		
Sous-total	21311			batiments exploitation		631 778.35	473 291.48	158 486.87	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	80 755.01	16 328.82	64 426.19		
	2151	22	Oui	USINE DU GRAND GUE	31/12/1998	263 790.37	131 895.19	131 895.18	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	7 111.00	3 441.12	3 669.88		
	2151	73-bis	Oui	travaux usine de traitement	31/12/2009	80 755.01	16 328.82	64 426.19	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	1 048.51	235.75	812.76		
	2151	75	Oui	BASSIN DECANTATION PROGRAMME 2006	31/12/2006	7 111.00	3 441.12	3 669.88	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
	2151	91	Oui	TRAVX DIGUE ETANG LE QUELLENEC ST GILDAS	31/12/2007	1 048.51	235.75	812.76	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %					0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Sous-total	2151			instal complexes spécial		352 704.89	151 900.88	200 804.01	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	0.00	0.00	0.00	94 278.29	94 278.29	-		
	21531	23	Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX 1ERE TRAN.	31/12/1977	119 990.56	119 990.56	0.00	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	0.00	0.00	0.00	25 712.27	25 712.27	0.00		
	21531	24	Oui	RESEAUX 2EME A EME TRANCHE	31/12/1978	330 509.18	330 509.18	0.00	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	0.00	0.00	0.00	70 823.40	70 823.40	0.00		
	21531	25	Oui	RESEAUX 6EME TRANCHE	31/12/1980	126 770.48	120 431.98	6 338.50	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	0.00	0.00	0.00	25 806.85	1 356.25	24 450.60		
	21531	26	Oui	RESEAUX 7EME TRANCHE	31/12/1980	140 426.43	133 405.13	7 021.30	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	0.00	0.00	0.00	30 091.38	28 586.82	1 504.56		
	21531	27	Oui	RESEAUX 8EME A 11EME TRANCHE	31/12/1982	319 988.21	287 989.41	31 998.80	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	0.00	0.00	0.00	68 568.99	61 712.01	6 856.98		
	21531	28	Oui	RESEAUX 12 ET 13EME TRANCHE	31/12/1985	48 416.28	12 104.05	36 312.23	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	0.00	0.00	0.00	12 968.65	10 374.92	2 593.73		
	21531	29	Oui	RESEAU 12 ET 13EME TRANCHE	31/12/1985	60 520.33	48 416.28	12 104.05	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	0.00	0.00	0.00	4 083.36	3 675.01	408.35		
	21531	30	Oui	TRAVX ADDUCTION EAU	31/12/1981	19 055.70	1 905.62	17 150.08	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	0.00	0.00	0.00	3 652.20	3 652.20	0.00		
	21531	31	Oui	RESEAU D'EAU LE FOIEL	31/12/1973	17 043.61	17 043.61	0.00	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	0.00	0.00	0.00	25 944.20	25 944.20	0.00		
	21531	32	Oui	CESSION INSTALLATIONS D'EAU	31/12/1975	121 072.94	121 072.94	0.00	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	0.00	0.00	0.00	3 465.19	3 465.19	0.00		
	21531	33	Oui	CESSION INSTALLATIONS D'EAU	31/12/1974	16 170.90	16 170.90	0.00	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	0.00	0.00	0.00	47 469.97	37 968.86	9 501.11		
	21531	34	Oui	TRAVX RESEAUX	30/12/1985	221 484.55	177 188.03	44 296.52	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	0.00							

Sous-total	COMPTES	N° INVENTAIRE	FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VALEUR NETTE	Répartition AO / exploitation		Répartition production / distribution		Répartition actuelle		Affectation future		LAC			SBAA		
									AO	Exploitation	Production	Distribution	Leff Communauté	Saint-Brieuc Agglomération	Leff Communauté	Saint-Brieuc Agglomération	Valeur Brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur nette
Sous-total	2313	90003169948211	Oui	transfert du 238 constructions	30/12/2011	4 905.87	0.00	4 905.87	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	1 051.26	0.00	1 051.26	3 654.61	-	-	3 654.61
	2313					4 905.87	0.00	4 905.87														
	2315	3	Oui	TSM Filtre à charbon Facture 2015/174	24/12/2015	171 650.65	0.00	171 650.65	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	171 650.65	-	-	171 650.65
	2315	4	Oui	Medialex AAPC renouvellement réseau Le foell	26/10/2016	269 007.14	0.00	269 007.14	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	269 007.14	-	-	269 007.14
	2315	5	Oui	Travaux réseau eau potable Saint Brandan SETAP Fact 17/04/2017 situation 1	01/06/2017	30 906.68	0.00	30 906.68	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	30 906.68	-	-	30 906.68
	2315	6	Oui	Medialex annonce AAPC travz remplacement réseaux eau potable Cohiniac, Le Foell, St Gil	25/07/2017	685.61	0.00	685.61	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	146.88	0.00	146.88	538.73	-	-	538.73
	2315	7	Oui	CCM facture 30/06/2017 Travaux La Marette	25/07/2017	64.69	0.00	64.69	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	64.69	-	-	64.69
	2315	1	Oui	Règlement 1ère situation marché Le DU Travaux Le Foell	31/12/2000	94 349.50	0.00	94 349.50	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	94 349.50	-	-	94 349.50
	2315	2	Oui	PARCELLE DU RESERVOIR	31/12/1974	4 200.00	0.00	4 200.00	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	4 200.00	-	-	4 200.00
	2315	2014-trav-anc.genç	Oui	extension réseau ep ancienne gendarmerie	08/04/2014	5 147.25	0.00	5 147.25	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	1 102.98	0.00	1 102.98	4 044.27	-	-	4 044.27
	2315	2-2315	Oui	extension réseau Plaine Haute	15/09/2016	7 283.82	0.00	7 283.82	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	7 283.82	-	-	7 283.82
	2315	3-2315	Oui	travaux de remplacement de réseaux ep St Brandan	03/03/2017	515.93	0.00	515.93	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	515.93	-	-	515.93
	2315	4	Oui	PLANTATIONS A LA STATION	31/12/1987	103 063.20	0.00	103 063.20	100.00 %			10.10 %	89.90 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	103 063.20	-	-	103 063.20
	2315	70	Oui	Suez Travaux route des Croix à Plaine haute Extension réseau eau potable	31/12/2003	15 735.42	0.00	15 735.42	100.00 %		100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	15 735.42	-	-	15 735.42
	2315	9000098235711	Oui	2315-récup lva n°94		0.00	0.00	0.00														
	2315	90001414251511	Oui	MANDAT -16-1-2010-20500 paiement par mandat n°16 - 1-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19/05/2010	9 444.21	0.00	9 444.21	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	2 023.76	0.00	2 023.76	7 420.45	-	-	7 420.45
	2315	90001414251611	Oui	MANDAT -16-1-2010-20500 paiement par mandat n°16 - 1-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19/05/2010	1 905.61	0.00	1 905.61	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	408.34	0.00	408.34	1 497.27	-	-	1 497.27
	2315	90001414251711	Oui	MANDAT -17-1-2010-20500 paiement par mandat n°17 - 1-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19/05/2010	7 111.74	0.00	7 111.74	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	1 523.94	0.00	1 523.94	5 587.80	-	-	5 587.80
	2315	90001489894711	Oui	MANDAT -24-1-2010-20500 paiement par mandat n°24 - 1-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	11/06/2010	3 040.75	0.00	3 040.75	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	651.59	0.00	651.59	2 389.16	-	-	2 389.16
	2315	90001624376711	Oui	renouvellement de canalisations à quintin	21/07/2010	56 479.22	0.00	56 479.22	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	56 479.22	-	-	56 479.22
	2315	90001922077611	Oui	MANDAT -34-1-2010-20500 paiement par mandat numero 34 - 1-EDF	27/07/2010	650.40	0.00	650.40	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	139.37	0.00	139.37	511.03	-	-	511.03
	2315	90002091798711	Oui	DEBITMETRE STATION DU GRAND GUE	15/10/2010	3 854.25	0.00	3 854.25	100.00 %		100.00 %	10.10 %	89.90 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	3 854.25	-	-	3 854.25
	2315	90002091798811	Oui	raccordement au réseau d'eau lotissement bsb pl.haute	01/12/2010	1 775.69	0.00	1 775.69	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	1 775.69	-	-	1 775.69
	2315	90002240835311	Oui	remplacement regard rue des perrières	01/12/2010	351.23	0.00	351.23	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	351.23	-	-	351.23
	2315	90002244992811	Oui	MANDAT -68-1-2010-20500 paiement par mandat n°68 - 1-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	31/12/2010	13 710.42	0.00	13 710.42	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	2 937.95	0.00	2 937.95	10 772.47	-	-	10 772.47
	2315	90002411764911	Oui	TRAVAUX MARCHÉ AUX CHEVAUX	31/12/2010	2 120.01	0.00	2 120.01	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	454.29	0.00	454.29	1 665.72	-	-	1 665.72
	2315	90002411940211	Oui	deplacement de conduites le lestay	01/03/2011	25 870.02	0.00	25 870.02	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	25 870.02	-	-	25 870.02
	2315	90002411941111	Oui	extension des réseaux st brandan	01/03/2011	4 561.13	0.00	4 561.13	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	4 561.13	-	-	4 561.13
	2315	90002521901611	Oui	reseau asp le foell	01/03/2011	1 220.13	0.00	1 220.13	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	1 220.13	-	-	1 220.13
	2315	9000269033911	Oui	MANDAT -14-1-2011-travaux extens factu n°5032162-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	14/04/2011	2 291.32	0.00	2 291.32	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	491.00	0.00	491.00	1 800.32	-	-	1 800.32
	2315	90002726198811	Oui	MANDAT -20-1-2011-facture n°5032538 du 18/5/2011-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	21/06/2011	1 638.59	0.00	1 638.59	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	393.98	0.00	393.98	1 444.61	-	-	1 444.61
	2315	90002726198911	Oui	TRAVAUX AEP DEMOY LANFAINS	13/07/2011	12 543.50	0.00	12 543.50	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	12 543.50	-	-	12 543.50
	2315	90002726588011	Oui	TRAVAUX AEP ST BLAISE BOQUEHO	13/07/2011	6 457.60	0.00	6 457.60	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	6 457.60	-	-	6 457.60
	2315	90003124229211	Oui	TRAVAUX AEP LES BURONS LANFAINS	19/12/2011	8 252.49	0.00	8 252.49	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	8 252.49	-	-	8 252.49
	2315	90003124229211	Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX BOQUEHO	13/07/2011	13 704.86	0.00	13 704.86	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	13 704.86	-	-	13 704.86
	2315	90003417104111	Oui	AEP KERYOANNIC ST GILDES	29/03/2012	3 759.64	0.00	3 759.64	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	3 759.64	-	-	3 759.64
	2315	90003417104211	Oui	AEP LA PORTE LES MERLEAD ST BRANDAN	29/03/2012	3 972.94	0.00	3 972.94	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	3 972.94	-	-	3 972.94
	2315	90003655262411	Oui	MANDAT -18-1-2012-TRAVAUX AEP RUE DU PETIT REST-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	11/07/2012	764.76	0.00	764.76	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	163.88	0.00	163.88	600.88	-	-	600.88
	2315	90003741854811	Oui	EXTENSION RESEAU EAU POTABLE	21/09/2012	3 044.02	0.00	3 044.02	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	652.29	0.00	652.29	2 391.73	-	-	2 391.73
	2315	90003741854911	Oui	'un compte CCP	21/09/2012	3 994.68	0.00	3 994.68	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	856.00	0.00	856.00	3 138.68	-	-	3 138.68
	2315	90003741855011	Oui	EXTENSION RESEAU EAU POTABLE	21/09/2012	3 530.67	0.00	3 530.67	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	756.57	0.00	756.57	2 774.10	-	-	2 774.10
	2315	90003741855111	Oui	EXTENSION RESEAU EAU POTABLE	21/09/2012	3 343.42	0.00	3 343.42	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	716.45	0.00	716.45	2 626.97	-	-	2 626.97
	2315	90003741855211	Oui	EXTENSION RESEAU EAU POTABLE	21/09/2012	3 703.78	0.00	3 703.78	100.00 %			21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.57 %	793.67	0.00	793.67	2 910.11	-	-	2 910.11
	2315	90003820679011	Oui	AEP LES MEURIAUX, LE FOELL 2012	19/11/2012	13 122.64	0.00	13 122.64	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	13 122.64	-	-	13 122.64
	2315	90003820679111	Oui	APE CARBOUREUX, ST BRANDAN 2012	19/11/2012	2 172.21	0.00	2 172.21	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	2 172.21	-	-	2 172.21
	2315	90003820679211	Oui	AEP BOQUEHO KERELLEN 2012	19/11/2012	4 213.75	0.00	4 213.75	100.00 %			21.43 %	78.57 %		100.00 %	0.00	0.00	0.00	4 213.75	-	-	4 213.75
	2315	90003820679311	Oui	sep st blaise, BOQUEHO 2012	19/11/2012	2 717.03	0.00</															

Annexe 2 à la convention de dissolution
(Annexe définitive)

Ventilation de l'actif et du passif à partir du compte de gestion 2018

Bilan détaillé CG 2018

Actif		4 506 674,96 €
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00 €	
Immobilisations corporelles (nettes)	3 446 715,06 €	
Terrains	7 726,61 €	
Constructions	158 486,67 €	
Réseaux et installations de voirie et réseaux	2 261 194,62 €	
Immobilisations corporelles en cours	1 019 306,76 €	
Immobilisations financières	805,67 €	
Autres titres immobilisés	805,67 €	
Total actif immobilisé	3 447 520,73 €	
Stocks	0,00 €	
Créances	30 869,58 €	
Autres créances diverses	30 869,58 €	
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	
Disponibilités	1 028 284,65 €	
Autres actifs circulant	0,00 €	
Total actif circulant	1 059 154,23 €	
Comptes de régularisations	0,00 €	
Passif	4 506 674,96 €	
Dotations	1 147 168,52 €	
Fonds globalisés	149 663,67 €	
Réserves	1 984 893,54 €	
Résultat de l'exercice	192 297,18 €	
Subventions d'investissement	780 709,33 €	
Total fonds propres	4 254 732,24 €	
Provisions pour risques et charges	0,00 €	
Dettes financières à long terme	249 077,58 €	
Emprunts auprès des établissements de crédits	249 077,50 €	
Emprunts et dettes financières	0,08 €	
Dettes à court terme	2 865,14 €	
Fournisseurs	2 865,14 €	
Total dettes	251 942,72 €	
Comptes de régularisations	0,00 €	

LAC	SBAA
-----	------

641 291,90 €	3 865 383,06 €
0,00 €	7 726,61 €
0,00 €	158 486,67 €
441 512,27 €	1 819 682,35 €
52 244,72 €	967 062,04 €
0,00 €	805,67 €
211,57 €	30 658,01 €
147 323,34 €	880 961,31 €

641 291,90 €	3 865 383,06 €
164 593,81 €	982 574,71 €
21 442,46 €	128 221,21 €
280 179,90 €	1 704 713,64 €
27 550,60 €	164 746,58 €
111 852,98 €	668 856,35 €
35 672,15 €	213 405,35 €
0,00 €	0,08 €
0,00 €	2 865,14 €

Les dotations (compte 1021) servent d'ajustement Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future)

Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future)

Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future)

Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future)

Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future)

Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future)

Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future)

Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future)

Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future)

Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future)

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-07-20-002

Arrêté préfectoral en date du 20/07/2020 portant
modification des statuts du "syndicat mixte de protection
du littoral breton - Vigipol et de sa dénomination en
"Vigipol"



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations
avec les Collectivités
Territoriales**

Arrêté préfectoral

portant modification des statuts du « syndicat mixte de protection du littoral breton – Vigipol et de sa dénomination en « Vigipol »

Le Préfet des Côtes d'Armor

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté interpréfectoral signé le 30 mai 1980 par le Préfet des Côtes du Nord et le 24 juin 1980 par le Préfet du Finistère, modifié, portant création du syndicat mixte de protection et de conservation du littoral du Nord-Ouest de la Bretagne ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de La Roche-Jaudy (22) du 21 mars 2019, de Plovan (29) du 8 novembre 2019, de Plozévet (29) du 14 octobre 2019, de Pouldreuzic (29) du 9 décembre 2019, de Saint-Philibert (56) du 5 novembre 2019, de Sauzon (56) du 18 mars 2019 et de Tréogat (29) du 11 décembre 2019 souhaitant adhérer au syndicat mixte ;

Vu les délibérations n°2019-17, n°2019-25 et n°2020-01 du comité syndical des 5 octobre 2019, 30 novembre 2019 et 8 février 2020 approuvant l'extension du périmètre du syndicat mixte et sollicitant la modification des statuts ;

Vu la délibération n°2020-06 du comité syndical du 8 février 2020 approuvant les nouveaux statuts ;

Considérant que les conditions prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales sont remplies ;



Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Côtes d'Armor ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le « Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton, Vigipol » se nomme désormais **Vigipol**.

Article 2 : La modification des statuts du syndicat mixte Vigipol est acceptée.

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

Article 3 : Les statuts modifiés sont annexés au présent arrêté et se substituent aux statuts précédents.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 RENNES CEDEX) ou par l'application « télérecours citoyen » accessible par le site : www.telerecours.fr

Article 5 :

Les Secrétaires Généraux de la Préfecture des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Manche, du Morbihan, le Président de VIGIPOL, les maires et les présidents des collectivités membres, les Directeurs Départementaux des Finances publiques des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Manche et du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Saint-Brieuc, le Saint-Brieuc, le **20** JUIL. 2020

Le Préfet,




Thierry MOSIMANN

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ DU 20 JUIL. 2020

ACTANT LA MODIFICATION DES STATUTS ET LA DÉNOMINATION
DU SYNDICAT MIXTE VIGIPOL

Le Préfet des Côtes d'Armor,



Thierry MOSIMANN

STATUTS DU SYNDICAT MIXTE
Vigipol



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 : COMPOSITION

Un syndicat mixte est constitué entre la Région Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de la Manche et :

- > **51 communes des Côtes d'Armor** : Beaussais-sur-Mer, Binic - Étables-sur-Mer, Ile de Bréhat, Erquy, Fréhel, Kerbors, Kerfot, Lamballe-Armor, Lanloup, La Roche-Jaudy, Lanmodez, Lannion, Lézardrieux, Louannec, Minihi-Tréguier, Paimpol, Penvénan, Perros-Guirec, Plébouille, Pléneuf-Val-André, Plérin, Plestin-Les-Grèves, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Bodou, Plévenon, Ploubazlanec, Plouézec, Plougrescant, Plouguiel, Plouha, Ploulec'h, Ploumilliau, Plourivo, Plurien, Pontrieux, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Michel-en-Grève, Saint-Quay-Portrieux, Trébeurden, Trédarzec, Trédrez-Locquémeau, Tréduder, Trégastel, Tréguier, Trélévern, Tréveneuc, Trévou-Tréguignec et Troguéry ;
- > **59 communes du Finistère** : Batz, Brélès, Brest, Plounéour-Brignogan-Plages, Carantec, Cléder, Goulven, Guimaëc, Guissény, Henvic, Ile Molène, Ile de Sein, Ile d'Ouessant, Kerlaz, Kerlouan, Lampaul-Plouarzel, Lampaul-Ploudalmézeau, Landéda, Landunvez, Lanildut, Lannilis, Le Conquet, Le Relecq-Kerhuon, Locmaria-Plouzané, Locquénolé, Locquirec, Morlaix, Plouarzel, Ploudalmézeau, Plouévan, Plouescat, Plouézoc'h, Plougasnou, Plougouzel, Plougoum, Plouguerneau, Plouguin, Plouider, Ploumoguier, Plounévez-Lochrist, Plouzané, Plovan, Plozévet, Porspoder, Pouldreuzic, Roscoff, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Nic, Saint-Pabu, Saint-Pol de-Léon, Santec, Sibiril, Taulé, Trébabu, Tréflez, Tréglonou, Tréguennec et Tréogat ;
- > **4 communes d'Ille et Vilaine** : Cancale, Saint-Coulomb, Saint-Lunaire et Saint Malo ;
- > **11 communes du Morbihan** : Bangor, Belz, Erdeven, Étrel, Le Palais, Locmaria, Locoal-Mendon, Plouhinec, Saint-Philibert, Sainte-Hélène et Sauzon.

Le périmètre pourra être élargi à de nouveaux membres (collectivités territoriales et établissements publics) qui souhaiteraient unir leurs efforts dans la lutte contre les pollutions maritimes ou affectant le littoral à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique. Tout élargissement ou réduction du périmètre du Syndicat mixte se fera selon les modalités fixées aux articles 2 et 3 des présents statuts.

ARTICLE 2 : ADHÉSION

Article 2-1 : Procédure d'adhésion

Toute collectivité ou établissement public intéressé à adhérer au Syndicat mixte en informe celui-ci et prend une délibération de son organe délibérant pour entériner sa décision qu'il notifie au Syndicat mixte.

Le Comité syndical est seul compétent pour approuver l'adhésion d'un nouveau membre.

Par exception aux règles de vote applicables aux modifications statutaires, le Comité syndical délibère sur les demandes d'adhésion à la majorité absolue des membres présents et représentés.

Article 2-2 : Dispositions provisoires

Durant la période séparant la demande d'adhésion et l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts, une convention peut être conclue entre le Syndicat mixte et la collectivité ou l'établissement public ayant demandé à adhérer afin de définir les modalités d'intervention du Syndicat mixte à son profit.

ARTICLE 3 : RETRAIT

Un membre du Syndicat mixte ne peut se retirer qu'avec l'accord du Comité syndical exprimé par délibération votée à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés.

Les conditions particulières du retrait d'un membre sont fixées par délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public concerné.

ARTICLE 4 : DÉNOMINATION

Le Syndicat mixte prend la dénomination suivante : « **Vigipol** »

ARTICLE 5 : TERRITOIRE

Le territoire du Syndicat mixte est constitué de celui de l'ensemble de ses membres.

Dans le cadre de ses missions, il peut néanmoins agir au-delà de ce territoire, sur sollicitation de collectivités, d'établissements publics ou d'autres partenaires.

ARTICLE 6 : OBJET

Le Syndicat mixte a pour objet, en fédérant l'action de ses membres et en intervenant à leurs côtés, de contribuer à la prévention des pollutions, à la protection du littoral, à la préservation et à la conservation du milieu marin.

Il défend ses intérêts propres, ceux des collectivités et établissements publics qui le composent et ceux des usagers de la mer et du littoral contre tout accident ou acte intentionnel dont les causes ou les conséquences affectent ou sont susceptibles d'affecter leurs intérêts.

Son domaine d'intervention s'étend aux pollutions et arrivées exceptionnelles de déchets, de quelque nature qu'elles soient, survenant en mer ou sur le littoral, issues du transport maritime, de tout autre activité maritime, industrielle ou portuaire, ou d'une catastrophe naturelle ou technologique.

ARTICLE 7 : COMPÉTENCES ET MOYENS

Le Syndicat mixte agit en matière de prévention des pollutions, de préparation des collectivités à la gestion de crise, d'assistance en cas de pollution et de réparation des dommages.

Pour ce faire, il peut notamment :

- > mener toute action en justice visant à défendre les intérêts qu'il représente, en particulier en se constituant partie civile ;
- > conduire toute action destinée à sensibiliser l'ensemble des acteurs et les populations littorales face aux risques

- maritimes ;
- > établir des partenariats, tant en France qu'à l'étranger ;
- > accompagner les collectivités, notamment en développant des outils opérationnels et des actions de formation et en les assistant en cas de pollution ;
- > assurer des missions opérationnelles, juridiques et administratives pour le compte de ses membres ;
- > défendre le point de vue des collectivités auprès de toute instance influant sur la prévention et la gestion d'une pollution, en particulier auprès des services de l'État ou des représentants du navire à l'origine d'une pollution ou de toute instance décisionnelle nationale ou internationale ;
- > effectuer ou faire effectuer toute étude ou recherche utile à la réalisation de ses missions ;
- > effectuer, par convention, des prestations relevant de sa compétence pour le compte de partenaires publics ou privés, français ou étrangers.

ARTICLE 8 : SIÈGE

Le siège du Syndicat mixte est fixé 1, rue Claude Chappe - 22300 Lannion.

Il pourra être modifié par délibération du Comité syndical.

ARTICLE 9 : DURÉE

Le Syndicat mixte est institué pour une durée illimitée. Il peut être dissous dans les conditions fixées par les articles L.5721-7 et L.5721-7-1 du code général des collectivités territoriales.

GOVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE 10 : COMITÉ SYNDICAL

Article 10-1 : Composition

Le Comité syndical est l'organe délibérant du Syndicat mixte.

Il est composé des délégués de ses membres.

Les délégués sont désignés par l'organe délibérant de chaque membre, en son sein. Ces délibérations sont systématiquement transmises au Syndicat mixte.

Le nombre de délégués est fixé en fonction de la catégorie de collectivité à laquelle appartient chaque membre, comme suit :

- **Commune :** 1 délégué
+ 1 délégué au-delà du seuil démographique de 50 000 habitants (population INSEE)
- **EPCI :** 1 délégué
- **Département :** 4 délégués
- **Région :** 4 délégués

Chaque délégué dispose d'une voix.

Chaque délégué titulaire doit disposer d'un délégué suppléant nommé par la collectivité adhérente. Le suppléant siège au Comité syndical et, le cas échéant, au Bureau, avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire sans qu'il soit nécessaire pour ce dernier de lui donner un pouvoir.

En cas de présence au Comité syndical du délégué titulaire et du délégué suppléant, seul le titulaire dispose du droit de vote.

Les délégués sont nommés pour la durée du mandat qu'ils détiennent dans la collectivité ou l'établissement public qu'ils représentent.

Les agents du Syndicat mixte, ainsi que toute personne dûment autorisée par le Président, assistent, en tant que de besoin, aux séances du Comité syndical. Le Président peut leur demander d'intervenir, sous sa responsabilité, pour

fournir toute explication nécessaire ou pour apporter un éclairage particulier sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le public est admis à assister aux séances du Comité syndical dans les conditions prévues par le règlement intérieur, sauf en cas de huis clos.

Article 10-2 : Attributions

Le Comité syndical règle, par ses délibérations, les décisions qui sont de la compétence du Syndicat mixte. Il donne son avis chaque fois que celui-ci est requis par les lois et règlements.

Il peut déléguer, par délibération, au Président ou au Bureau syndical ses attributions à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ;
- de l'adhésion du Syndicat mixte à un établissement public.

Le Comité syndical procède à l'élection du Président, des vice-Présidents et du Bureau syndical.

Il adopte le règlement intérieur sur proposition du Bureau syndical.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales, les actes pris par le Comité syndical sont exécutoires de plein droit dans les conditions prévues par les articles L. 3131-1 et suivants de ce code.

Article 10-3 : Vacance, absence et empêchement

En cas de vacance ou de démission d'un délégué, la collectivité ou l'établissement public qu'il représente au sein du Comité syndical doit pourvoir à son remplacement dans les meilleurs délais et en informer le Syndicat mixte. Dans l'attente, il est remplacé, au sein du Comité syndical et, le cas échéant, du Bureau, par son suppléant.

Le Comité syndical ne peut valablement se réunir et délibérer que s'il est réputé complet. Si une collectivité ou un établissement public adhérent n'a pas désigné son ou ses délégué(s) au Syndicat mixte, il est représenté au Comité syndical par son Maire ou son Président s'il ne compte qu'un délégué ; s'il compte plusieurs délégués, il est représenté par son Maire ou son Président et un ou plusieurs Adjoints ou vice-Présidents, pris dans l'ordre de leur élection ou, le cas échéant, de leur présentation sur la liste.

En cas d'empêchement, et si son délégué suppléant ne peut être présent, un délégué titulaire peut donner, par écrit, pouvoir de voter en son nom au délégué de son choix parmi les autres membres du Comité syndical présents.

Un même délégué peut détenir jusqu'à trois pouvoirs.

Article 10-4 : Présidence de séance

Le Président préside le Comité syndical dans les conditions prévues aux présents statuts.

En cas de vote à bulletins secrets, il contrôle avec deux scrutateurs le bon déroulement des scrutins.

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président du Syndicat mixte est présidée par le doyen des délégués présents, de l'installation du Comité syndical jusqu'à l'élection du Président.

Article 10-5 : Quorum

Le Comité syndical ne délibère valablement que si le quorum est atteint, c'est-à-dire que la majorité de ses membres en exercice est présente ou représentée.

Si trente minutes après l'heure fixée pour le début de la réunion, le quorum n'est pas atteint, la séance est ajournée. Ce fait est consigné au registre des délibérations.

Après cette première convocation régulièrement faite, une nouvelle convocation est adressée aux membres du Comité syndical avec le même ordre du jour en respectant un intervalle de trois jours au moins entre ces deux séances. À cette

seconde séance, le Comité syndical peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Article 10-6 : Modalités de vote

Les délibérations du Comité syndical sont adoptées à la majorité absolue des membres présents et représentés. Seules les modifications statutaires autres que celles portant sur l'adhésion d'un nouveau membre dérogent à cette règle et requièrent la majorité des deux tiers des présents et représentés.

En cas de partage des voix, sauf en cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Article 10-7 : Périodicité et lieu des séances

Le Président réunit le Comité syndical au moins une fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Le Comité syndical se réunit au siège du Syndicat mixte ou dans tout autre lieu permettant le bon déroulement de la séance. Compte-tenu de l'étendue du territoire du Syndicat mixte, une alternance entre les différents départements est privilégiée, dans la mesure du possible, pour la tenue des Comités syndicaux.

Article 10-8 : Convocation

La convocation du Comité syndical est à l'initiative du Président. Elle doit impérativement mentionner la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que les questions portées à l'ordre du jour.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs au moins avant la séance du Comité syndical. En cas de situation exceptionnelle nécessitant des décisions rapides, il peut être abrégé par le Président, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Président est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'État dans le département siège du Syndicat mixte ou par le tiers au moins des membres du Comité syndical en exercice.

La convocation est adressée par voie dématérialisée aux délégués titulaires du Syndicat mixte à l'adresse électronique qu'ils ont indiquée au Syndicat mixte.

Article 10-9 : Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par le Président en concertation avec le Bureau syndical. La liste des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance du Comité syndical est jointe à la convocation.

Le Comité syndical délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour par le Président et qui sont de sa compétence.

Une question non-inscrite à l'ordre du jour d'une séance ne peut faire l'objet d'une décision, sauf à titre exceptionnel, en cas d'urgence ou si le Comité syndical le décide à la majorité des membres présents et représentés. Dans tous les autres cas, elle sera renvoyée à une séance ultérieure.

Tout membre du Comité syndical est informé des affaires du Syndicat mixte inscrites à l'ordre du jour d'une séance selon les modalités prévues par le règlement intérieur.

ARTICLE 11 : PRÉSIDENT

Article 11-1 : Élection

Le Président est élu par le Comité syndical.

Il est élu à la majorité absolue des membres présents et représentés parmi les délégués des communes membres du Syndicat mixte pour la durée de son mandat municipal.

Son élection a lieu lors de la première réunion du Comité syndical qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Président sortant assume ses fonctions jusqu'à l'élection du nouveau Président. Durant cette période, il assure la

continuité du service public dans le respect des missions statutairement définies.

Les candidats au poste de Président du Syndicat mixte doivent se déclarer au moins un mois avant l'élection ou, lorsqu'elle a été précisée, avant la date limite de candidature, sous peine de ne pas voir leur candidature prise en compte.

Article 11-2 : Attributions

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat mixte.

Il prépare et exécute les décisions du Comité syndical et du Bureau et représente le Syndicat mixte dans les actes de la vie civile.

Il est également l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes et nomme aux emplois.

Il est seul chargé de l'administration du Syndicat mixte.

Le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical ou du Bureau sur délibération de ces derniers. Il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions, y compris celles qui lui ont été déléguées, aux vice-Présidents ou aux autres membres du Bureau. Il peut également déléguer sa signature au Directeur du Syndicat mixte.

Il représente le Syndicat mixte en justice.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des attributions qu'il exerce et des attributions exercées par le Bureau syndical par délégation du Comité syndical.

Article 11-3 : Vacance, absence et empêchement

En cas de vacance de poste, le Comité syndical procède à un nouvel appel à candidatures et inscrit l'élection du nouveau Président à l'ordre du jour du Comité syndical suivant.

En cas d'absence, d'empêchement ou de vacance, le Président est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un vice-Président dans l'ordre des nominations.

ARTICLE 12 : BUREAU SYNDICAL

Article 12-1 : Composition

Lors de chaque élection du Président du Syndicat mixte, le Comité syndical élit en son sein un Bureau syndical composé du Président, de vice-Présidents et de représentants de toutes les catégories de collectivités et d'établissements publics membres du Syndicat mixte ainsi que, le cas échéant, du coordinateur de chaque commission régionale.

Le Comité syndical définit le nombre des membres du Bureau syndical en respectant les règles suivantes :

- Chaque région : 1 siège
- Chaque département : 1 siège
- Communes et EPCI : 12 sièges maximum sont attribués à leurs représentants, en assurant une bonne représentation géographique et démographique des membres

Le Comité syndical définit le nombre et l'ordre des vice-Présidents au sein du Bureau et procède à leur désignation parmi les membres élus selon les modalités précisées ci-dessus.

Un membre du Bureau ne peut y siéger qu'à un seul titre. S'il est élu Président ou coordinateur d'une commission régionale, cette représentation prime sur son mandat initial. Le Comité syndical pourvoit alors le siège vacant dans les conditions prévues au présent article.

Le Directeur du Syndicat mixte assiste aux réunions du Bureau syndical.

Les autres agents du Syndicat mixte, ainsi que toute personne dûment autorisée par le Président, peuvent assister, en tant que de besoin, aux séances du Bureau syndical. Le Président peut leur demander d'intervenir, sous sa responsabilité, pour fournir toute explication nécessaire ou pour apporter un éclairage particulier sur les questions

inscrites à l'ordre du jour.

Article 12-2 : Élection

Les membres du Bureau syndical sont élus par le Comité syndical à la majorité absolue des membres présents et représentés lors de la première réunion de celui-ci suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Bureau syndical est renouvelé en totalité après chaque renouvellement général des conseils municipaux et à l'occasion de chaque élection du Président du Syndicat mixte. En cours de mandat, un renouvellement général peut être effectué pour rééquilibrer la représentation géographique des adhérents. Il intervient à la demande du Président, d'un tiers des membres du Bureau, ou d'un tiers des membres du Comité syndical.

Les membres du Bureau syndical sont élus pour la durée du mandat qu'ils détiennent dans la collectivité ou établissement public qu'ils représentent ou jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau.

Le Bureau syndical assume ses fonctions jusqu'à son renouvellement.

Les candidats doivent se déclarer au moins un mois avant l'élection ou, lorsqu'elle a été précisée, avant la date limite de candidature indiquée sous peine de ne pas voir leur candidature prise en compte.

Article 12-3 : Attributions

Le Bureau syndical est chargé :

- d'examiner les affaires courantes du Syndicat mixte ;
- de préparer les dossiers à présenter au Comité syndical.

Le Bureau syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical dans les conditions prévues par les présents statuts. Il peut, par délibération, déléguer une partie de celles-ci au Président.

Article 12-4 : Périodicité et lieux des réunions

Il se réunit au moins une fois par trimestre dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Le Bureau se réunit au siège du Syndicat mixte ou dans tout autre lieu jugé nécessaire par le Président en fonction des circonstances.

Article 12-5 : Convocation

La convocation du Bureau syndical est à l'initiative du Président. Elle doit impérativement mentionner la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que les questions portées à l'ordre du jour.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs au moins avant la séance du Bureau syndical. En cas de situation exceptionnelle nécessitant des décisions rapides, il peut être abrégé par le Président, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Président est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le tiers au moins des membres du Comité syndical ou du Bureau.

La convocation est adressée par voie dématérialisée aux membres du Bureau syndical à l'adresse électronique qu'ils ont indiquée au Syndicat mixte.

Article 12-6 : Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par le Président. La liste des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance du Bureau syndical est jointe à la convocation.

Le Bureau syndical délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour par le Président et qui sont de sa compétence.

Une question non-inscrite à l'ordre du jour d'une séance ne peut faire l'objet d'une décision, sauf à titre exceptionnel, en cas d'urgence ou si le Bureau syndical le décide à la majorité des membres présents ou représentés. Dans tous les autres cas, elle sera renvoyée à une séance ultérieure.

Tout membre du Bureau syndical est informé des affaires du Syndicat mixte inscrites à l'ordre du jour d'une séance selon les modalités prévues par le règlement intérieur.

Article 12-7 : Vacance, absence, empêchement

En cas de vacance d'un poste au sein du Bureau syndical, un appel à candidatures est lancé pour la prochaine réunion du Comité syndical. Dans l'attente de son remplacement, le délégué dont le poste est vacant y est remplacé par son suppléant ou, pour le coordinateur d'une commission régionale, par le coordinateur-adjoint. En cas de cessation de fonctions également du suppléant ou du coordinateur-adjoint, ou de suspension du coordinateur régional et de son adjoint, le Bureau siège valablement jusqu'à ce que le Comité syndical pourvoie le poste vacant.

En cas d'empêchement ou d'absence, un membre du Bureau est représenté par son suppléant au sein du Comité syndical ou, pour le coordinateur d'une commission régionale, par le coordinateur-adjoint. À défaut, il peut donner, par écrit, pouvoir de voter en son nom à un membre du Bureau de son choix.

Chaque membre du Bureau syndical ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Article 12-8 : Quorum

Le Bureau syndical ne délibère valablement que si le quorum est atteint, c'est-à-dire que la majorité de ses membres en exercice est présente ou représentée.

Si trente minutes après l'heure fixée pour le début de la réunion, le quorum n'est pas atteint, la séance est ajournée. Ce fait est consigné au registre des délibérations.

Après cette première convocation régulièrement faite, une nouvelle convocation est adressée aux membres du Bureau syndical avec le même ordre du jour en respectant un intervalle de trois jours au moins entre ces deux séances. À cette seconde séance, le Bureau syndical peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Article 12-9 : Modalités de vote

Chaque membre du Bureau dispose d'une voix.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents et représentés.

En cas de partage des voix, sauf en cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE 13 : COMMISSIONS RÉGIONALES

Article 13-1 : Création, composition, suspension et dissolution

Le Comité syndical peut créer, par délibération, des commissions régionales dès lors que des collectivités ou établissements publics situés sur le territoire d'au moins deux régions sont membres du Syndicat mixte et que le territoire de chaque région compte un nombre suffisant de collectivités et établissements publics adhérents.

Chaque commission régionale est composée des délégués des collectivités et établissements publics membres situés sur le territoire de la région concernée. La durée du mandat des délégués au sein de la commission régionale est la même que celle au sein du Comité syndical.

Lors de la création d'une commission régionale, le Comité syndical désigne, parmi les délégués titulaires composant ladite commission, un coordinateur provisoire et son adjoint. Ceux-ci assurent les fonctions de coordinateur et de coordinateur-adjoint prévues par les présents statuts jusqu'à la désignation du coordinateur et du coordinateur adjoint dans les conditions prévues à l'article 13-3.

Des partenaires peuvent être invités à participer à ces réunions en fonction des thématiques abordées.

Le Comité syndical peut suspendre ou dissoudre une commission régionale par délibération.

En cas de suspension, les mandats du coordinateur et du coordinateur-adjoint sont également suspendus et la commission régionale ne se réunit pas.

Article 13-2 : Attributions d'une commission régionale

Les commissions régionales ont un rôle exclusivement consultatif.

Elles visent à prendre en compte les spécificités de chaque région en termes de risques et d'enjeux.

À cet effet, elles peuvent :

- émettre des avis sur les choix d'options et les orientations qui leur sont soumis par le Comité syndical ;
- proposer des initiatives et formuler des demandes dont elles souhaitent voir le Syndicat mixte se saisir.

Les avis et propositions sont adoptés à la majorité des membres présents ou représentés.

Article 13-3 : Coordinateur de la commission régionale

Lors de sa première réunion, la commission régionale désigne parmi ses membres un candidat comme coordinateur et un autre comme coordinateur-adjoint qu'elle propose ensuite à l'approbation du Bureau syndical puis au vote du Comité syndical.

Le coordinateur et le coordinateur-adjoint sont élus par le Comité syndical pour la durée du mandat au titre duquel ils siègent au Comité syndical.

Les candidats doivent se déclarer au moins un mois avant la réunion de la commission régionale ou, lorsqu'elle a été précisée, avant la date limite de candidature indiquée, sous peine de ne pas voir leur candidature prise en compte.

Le coordinateur de la commission régionale est membre de droit du Bureau syndical dans les conditions définies par les présents statuts.

Article 13-4 : Attributions du coordinateur

Le coordinateur de la commission régionale a pour mission d'assurer la bonne prise en compte des spécificités de la région qu'il représente au sein du Syndicat mixte.

À cet effet :

- il est membre de droit du Bureau syndical ;
- il est l'interlocuteur privilégié de Vigipol, en lien avec le Président, auprès des diverses instances régionales ;
- il propose les sujets à mettre à l'ordre du jour de la commission régionale ;
- il préside la commission régionale en l'absence du Président ;
- il veille à l'identification et à la bonne remontée des besoins des collectivités et établissements publics adhérents de la région ;
- il s'assure de la mise en œuvre des actions spécifiques sur le territoire régional.

Article 13-5 : Périodicité et lieux des réunions

Chaque commission régionale se réunit au moins une fois par an dans les conditions prévues par le règlement intérieur du Syndicat mixte.

Une commission régionale se réunit sur le territoire de la région concernée, ou en tout autre lieu pertinent en fonction des circonstances.

Article 13-6 : Absence et empêchement

Les règles prévues aux présents statuts pour le Comité syndical en cas de vacance, de démission ou d'absence de désignation d'un délégué, s'appliquent à la commission régionale.

En cas d'empêchement, et si son délégué suppléant ne peut être présent, un délégué titulaire peut donner, par écrit, pouvoir de voter en son nom au délégué de son choix parmi les autres membres de la commission régionale présents.

Un même délégué peut détenir jusqu'à trois pouvoirs.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président du Syndicat mixte et du coordinateur de la commission régionale, la

séance de la commission régionale est présidée par le coordinateur-adjoint.

En cas de vacance du poste de coordinateur, ses fonctions sont assurées par le coordinateur-adjoint jusqu'à la désignation de son remplaçant par le Comité syndical selon les modalités prévues à l'article 13-3.

ARTICLE 14 : POOL EXPERTS

Article 14-1 : Composition

Le Pool Experts est composé de bénévoles qui mettent leur expertise et leurs connaissances au service des missions exercées par le Syndicat mixte.

Toute personne intéressée pour rejoindre le Pool Experts soumet sa candidature au Président de Vigipol qui statue sur l'opportunité de l'intégrer à ce groupe de réflexion.

Article 14-2 : Attributions

Le Pool Experts a pour but de fournir à Vigipol un éclairage technique sur les enjeux liés au transport et à la sécurité maritimes, à la préservation de l'environnement ou la gestion des pollutions maritimes.

Ses travaux ont trois finalités :

- veille : suivi des évolutions réglementaires et de leurs conséquences, de l'actualité maritime, des accidents et pollutions, rôle d'alerte sur des situations à risque ;
- analyse : risques de pollution présents et émergents, analyse de situation et conseil en cas d'accident ;
- vulgarisation et sensibilisation : diffusion d'une culture maritime au sein de Vigipol via des publications, des interventions ou des formations.

Article 14-3 : Fonctionnement

Le fonctionnement du Pool Experts est réglé par délibération du Comité syndical.

FINANCES ET BUDGET

ARTICLE 15 : RESSOURCES

Chaque collectivité ou établissement public adhérent verse une cotisation annuelle obligatoire dont la base de calcul est fixée annuellement par le Comité syndical.

Pour les régions et les départements, la cotisation est forfaitaire. Pour les communes et les EPCI, la cotisation est calculée au prorata de la population DGF. Les cotisations constituent la source principale de financement du Syndicat mixte.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-19 du CGCT, les ressources du Syndicat mixte peuvent également être constituées par :

- le revenu des biens meubles ou immeubles du Syndicat mixte ;
- les sommes reçues des administrations et établissements publics, associations et particuliers en échange d'un service rendu ;
- les subventions de l'État, des régions, des départements, des EPCI, des communes ;
- les produits des dons et legs ;
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- le produit des emprunts ;
- toute autre ressource autorisée par la réglementation.

ARTICLE 16 : BUDGET

Le budget du Syndicat mixte est proposé par le Président, après examen en Bureau syndical, et soumis au vote du Comité syndical.

Le débat budgétaire a lieu dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Les crédits sont votés par chapitre sauf si le Comité syndical en décide autrement.

ARTICLE 17 : COMPTABILITÉ

La comptabilité du Syndicat mixte est tenue conformément aux règles de la comptabilité publique.

Les fonctions de receveur du Syndicat mixte sont exercées par le trésorier de la commune siège du Syndicat mixte.

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-07-22-001

Arrêté du 22 juillet 2020 portant délégation signature à
Mme BLANC directrice interrégionale de la sécurité de
l'aviation civile Ouest

Bureau des relations avec les usagers,
du contrôle de gestion, de la qualité et
de la performance

Saint-Brieuc, le **22 JUIL. 2020**

- A R R E T E -
portant délégation de signature à Mme Emmanuelle BLANC,
Directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest
et à certains agents placés sous son autorité

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code des transports ;
- VU le code de l'aviation civile ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée ;
- VU le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié notamment par le décret n° 93-479 du 24 mars 1993 portant harmonisation des circonscriptions administratives ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;
- VU le décret du 18 décembre 2019 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes d'Armor ;
- VU l'arrêté conjoint du ministre de la transition écologique et solidaire et du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, en date du 7 décembre 2018, nommant Mme Emmanuelle BLANC, Directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest à compter du 1^{er} décembre 2018 ;

CONSIDERANT les mouvements de personnels intervenus ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle BLANC, Directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest, en vue :

- 1 - de procéder dans le département des Côtes d'Armor à la rétention de tout aéronef français ou étranger, dont le pilote a commis une infraction aux dispositions de la 6^e partie (aviation civile) du code des transports ;
- 2 - de délivrer, refuser, suspendre ou retirer l'agrément d'organisme exerçant l'activité d'assistance en escale sur les aérodromes des Côtes d'Armor ;
- 3 - en ce qui concerne le service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs et la prévention et la lutte contre le péril animalier :
 - 3-1 : de délivrer, refuser, suspendre ou retirer l'agrément des personnels chargés d'assurer la mise en œuvre du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes des Côtes-d'Armor,
 - 3-2 : de contrôler sur les aérodromes des Côtes-d'Armor le respect des dispositions réglementaires en matière de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs,
 - 3-3 : de signer tous actes, arrêtés, décisions, courriers et documents du ressort du préfet relatifs à la prévention du péril animalier sur les aérodromes des Côtes-d'Armor, à l'exception des actes relatifs aux modalités de capture, de tir d'espèces d'animaux sauvages et de restitution des animaux domestiques, apprivoisés ou tenus en captivité ;
- 4 - de délivrer, refuser, suspendre ou et retirer les titres de circulation en zone de sûreté à accès réglementé des aérodromes des Côtes d'Armor ;
- 5 - de délivrer des dérogations aux hauteurs minimales de vol à l'exception du survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;
- 6 - de délivrer les autorisations relatives aux installations et équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérien public et aux constructions ou installations temporaires nécessaires à la conduite des travaux dans les zones frappées de servitudes aéronautiques.

ARTICLE 2 : Restent soumis à la signature du Préfet des Côtes d'Armor :

- 1 - les recours introductifs devant les juridictions ainsi que les saisines du Procureur de la République, à l'exclusion de la transmission de procès verbaux établis par des agents assermentés du service ;
- 2 - les actes ressortissant à la compétence du Préfet non expressément cités à l'article 1.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article 6 du décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 susvisé, la délégation de signature consentie à Mme Emmanuelle BLANC par l'article 1 du présent arrêté est également consentie à certains agents placés sous son autorité, dans la limite de leurs attributions, selon les modalités suivantes :

- M. Michel KERMARREC, chef de cabinet, M. Christian DOMINIQUE, chargé de mission auprès de la directrice, Mme Claudine AIDONIDIS, adjointe à la Directrice, chargée des affaires techniques, M. Frédéric DANTZER, chargé de mission auprès de l'adjointe à la Directrice, chargée des affaires techniques, pour les articles 1.1 à 1.6 ;

- M. Pierre THERY, chef de la division aéroports et navigation aérienne, pour l'article 1.3 ;
- M. Cédric NEBATI, chef de la division sûreté, Mme Edith THEURET, chargée d'affaires, Mme Annette FRITSCH-CORNET, Mme Sandrine CAVAN-LERU, Mme Amanda YDE-POULSEN, M. Benoît BLEUNVEN, M. Grégoire LERY et M. Bastien VOYENNE, inspecteurs de surveillance, pour l'article 1.4 ;
- M. Charles PEYRO, chef de la division aviation générale, pour l'article 1.5 ;
- Mme Sylvie PAYN, chef de la division régulation et développement durable, pour les articles 1.2 et 1.6.

ARTICLE 4: L'arrêté du 13 janvier 2020 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle BLANC, Directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest et à certains agents placés sous son autorité est abrogé.

ARTICLE 5 La Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor et la Directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à SAINT-BRIEUC, le 22 JUIL. 2020



Thierry MOSIMANN

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-07-18-001

Arrêté portant composition de la commission
départementale d'aménagement commercial



ARRÊTÉ

portant composition de la commission départementale
d'aménagement commercial

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU le Code de commerce ;
 - VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18 et L 5211-9 ;
 - VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises et notamment son chapitre III ;
 - VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;
 - VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial ;
 - VU le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la procédure devant la Commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;
 - VU l'arrêté préfectoral modificatif du 8 octobre 2019 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'aménagement commercial et d'aménagement cinématographique des Côtes d'Armor ;
 - VU la demande de permis de construire PC 02213620J0020 déposée le 23 juin 2020 à la mairie de Loudéac (22600) ;
 - VU la demande d'avis déposée le 26 juin par la SCI TER LOUDEAC représentée par M. Philippe Ginestet et complétée le 10 juillet 2020, en vue de la création d'un magasin à l'enseigne « Biocoop » d'une surface de vente de 600 m², zone de Ker d'Hervé à Loudéac (22600) ;
 - VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2020 portant délégation de signature à M. Bernard Musset, Sous-Préfet de Dinan ;
- SUR proposition de M. le Sous-Préfet de Dinan ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La commission départementale d'aménagement commercial des Côtes d'Armor, présidée par le Préfet ou son représentant, comprend, pour le projet précité :

- Monsieur le président du Conseil régional, ou son représentant ;
- Monsieur le président du Conseil départemental, ou son représentant ;
- Monsieur le maire de Loudéac, ou son représentant, désigné conformément aux articles L 2122-17 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales ;
- Monsieur le président de la communauté de communes Loudéac communauté-Bretagne Centre, ou son représentant, conformément à l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales ;
- M. le maire de Saint-Brieuc, ou son représentant, représentant la commune la plus peuplée de l'arrondissement de Saint-Brieuc, désignée conformément aux articles L2122-17 et L2122-18 du code général des collectivités territoriales ;
- Monsieur Christian Urvoy, maire de Binic, ou Monsieur Jean-Yves Lebas, maire de Pléneuf Val André, en qualité de membres représentant les maires au niveau départemental ;
- Monsieur Mickaël Chevalier ou Madame Claudine Guillou, en qualité de membres représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- Monsieur Yves Heuzé, commissaire enquêteur, et/ou Monsieur Gérard Clément (UFC que choisir) et/ou Monsieur Christian Villon (UFC que choisir) et/ou M. Vincent Urien (CLCV) et/ou Mme Yveline Le Chenne (CLCV), en qualités de personnalités qualifiées en matière de consommation ;
- Monsieur Guillaume Rouxel, commissaire-enquêteur, ou Monsieur Jean Olu, commissaire-enquêteur, ou Mme Nicole Queille, commissaire-enquêteur, en qualité de personnalité qualifiée en matière de développement durable ;
- Monsieur Christophe Gauffeny, architecte, directeur-adjoint du CAUE, ou, à défaut, Monsieur Claude Chérel-Giraud, architecte conseiller au CAUE, ou Monsieur Didier Pidoux, paysagiste conseiller au CAUE, en qualité de personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire ;
- Monsieur Gilles Blanschong, en qualité de personnalité désignée, représentant la chambre de commerce et d'industrie ;
- Monsieur Louis Noël, en tant que personnalité désignée, représentant la chambre de métiers et de l'artisanat ;
- Madame Nathalie Bourdonnec, ou, à défaut, Monsieur Didier Lucas, en tant que personnalité désignée représentant la chambre d'agriculture ;

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – Tél : 02 23 21 28 28).

ARTICLE 3 : Monsieur le sous-préfet de Dinan est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à Dinan, le 18 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet


Bernard MUSSET

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-07-17-002

Arrêté portant habilitation d'un organisme à produire des
analyses d'impact

**- A R R E T E n° 22/28-20200715AI
portant habilitation d'un organisme
à produire des analyses d'impact
au titre de l'article L. 752-6 du Code de commerce**

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;
- VU** le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial ;
- VU** le décret n°2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la procédure devant la commission d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752-6 du code de commerce ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2020 portant délégation de signature à M. Bernard Musset, Sous-Préfet de Dinan ;
- VU** la demande formulée le 5 novembre 2019 par l'entreprise DU RIVAU CONSULTING ;
- VU** l'accusé réception attestant la complétude du dossier ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1er : L'entreprise DU RIVAU CONSULTING immatriculée 528 351 992 située 34, rue Vignon 75009 PARIS est autorisée à produire des analyses d'impact conformément aux dispositions du III de l'article L752-6 et de l'article R752-6 du code de commerce sur le territoire du département des Côtes d'Armor. Son habilitation porte le numéro 22/28-20200715AI, qui devra être rappelé sur toutes les analyses d'impact produites.

ARTICLE 2 : La durée de la présente habilitation est fixée à 5 ans pour les activités précitées.

ARTICLE 3 : Toute modification, suppression ou adjonction affectant l'un des renseignements figurant au dossier initial doit faire l'objet, dans un délai de 1 mois, d'une déclaration à la sous-préfecture de Dinan.

ARTICLE 4 : Un organisme habilité ne peut pas établir d'analyse d'impact d'un projet dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres est intervenu, à quelque titre ou stade que ce soit et/ou s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire. Une déclaration sur l'honneur est annexée à l'analyse d'impact par son auteur.

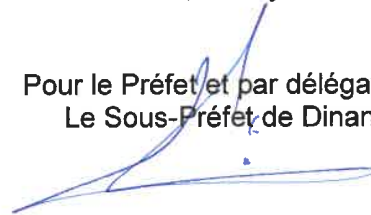
ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions de l'article R.752-6-3 du code de commerce, cette habilitation peut être suspendue ou retirée si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R.752-6-3 du code de commerce.

ARTICLE 6: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor et peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – Tél : 02 23 21 28 28 ou par l'application "télérecours citoyens" accessible par le site : www.telerecours.fr).

ARTICLE 7 : Le Sous-Préfet de Dinan est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dinan, le 17 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Dinan

A blue ink signature of Bernard Musset, consisting of a stylized, flowing script.

Bernard MUSSET

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-05-28-001

avis de la commission nationale d'aménagement
commercial rejetant le recours 4077T01 et autorisant le
projet porté par la SAS Binic Distribution

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

AVIS

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU** le code de commerce ;
- VU** l'ordonnance modifiée n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;
- VU** la demande de permis de construire n° PC 022 055 19 Q 0045 déposée le 16 septembre 2019 à la mairie de la commune de Binic-Etables-sur-Mer ;
- VU** le recours présenté par la SA « TICHOUNE », enregistré le 13 décembre 2019, sous le n° 4077T01 ;
- et dirigé contre l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial des Côtes-d'Armor, rendu le 7 novembre 2019, concernant le projet, porté par la SAS « BINIC DISTRIBUTION », portant sur l'extension à Binic-Etables-sur-Mer (Côtes-d'Armor), de 1 350 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 2 850 m², portant sa surface de vente future à 4 200 m², par :
- extension de 1 183 m² de la surface de vente d'un hypermarché « SUPER U », portant sa surface de vente future à 3 993 m² ;
 - extension de 50 m² d'une boutique (fleuriste), portant sa surface de vente future à 90 m² ;
 - création d'une boutique (zone d'exposition-vente) de 117 m² de surface de vente ;
- et extension d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, qui passera de 3 à 5 (+2) pistes de ravitaillement et de 159 m² à 327 m² (+168 m²) d'emprise au sol affectée au retrait de marchandises ;
- VU** l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 15 mai 2020 ;
- VU** l'avis du ministre chargé du commerce en date du 20 mai 2020 ;

Après avoir entendu :

Mme Luisa OLIVEIRA, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteure ;

Me Stéphanie ENCINAS, avocate°;

M. Christian URVOY, maire de la commune de Binic-Etables-sur-Mer ; M. Jérôme BRY, gérant de l'hypermarché « SUPER U » ; Me Bernard CAZIN, avocat°;

M. Renaud RICHE, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 28 mai 2020 ;

CONSIDERANT que le projet s'implantera au sein de la ZACom des Prés Calans sur le territoire de la commune de Binic-Etables-sur-Mer, sur un site implanté le long de la RD 786 à environ 1,6 km au nord du centre-ville de Binic et à environ 2 km au sud du centre-ville d'Etables-sur-Mer ;

CONSIDERANT qu'au cours de la période 2007-2017, la zone de chalandise a connu une progression démographique de 7,6 %, tandis que la commune de Binic-Etables-sur-Mer a connu une progression

4077T01

de 10,4 % ; que la zone de chalandise accueille par ailleurs une population touristique additionnelle en été ; que l'extension de l'ensemble commercial dont l'offre commerciale est essentiellement alimentaire, peut donc être considéré comme répondant à un besoin ;

CONSIDERANT que 48 places de stationnement seront supprimées dans le cadre du projet faisant ainsi passer le nombre total de places de 406 à 358 ; que l'extension du bâtiment projetée sera réalisée sur une partie de l'aire de stationnement actuelle ; que 4 places réservées aux véhicules électriques seront créées ;

CONSIDERANT que la desserte de l'ensemble commerciale, tant par la route que par les transports en commun, sera satisfaisante ; qu'en outre, la desserte par les modes doux sera d'ailleurs améliorée par la création d'un cheminement partagé par les cyclistes et les piétons sur la parcelle, le long de la RD 786 ; qu'il permettra de relier de manière plus satisfaisante les quartiers d'habitations environnants ainsi que la piste cyclable permettant la desserte des centres-villes de Binic et Etables-sur-Mer ; que les aménagements projetés seront réalisés au frais du pétitionnaire sur l'emprise foncière ;

CONSIDERANT que malgré l'extension du bâtiment, la réalisation du projet entraînera une réduction de son impact énergétique de 23 %, et de son impact climatique de 20 % ; qu'il est prévu la mise en œuvre de dispositifs favorisant le développement durable par la modernisation de la gestion technique centralisée (GTC) pour la gestion du chauffage, le remplacement de l'installation de chauffage de la surface de vente et du mail par des roof-tops réversibles, l'installation sur la toiture de l'extension du bâtiment de 500 m² de panneaux photovoltaïques, le remplacement de l'intégralité des installations d'éclairage par un éclairage à LED, et l'optimisation de l'éclairage naturel ;

CONSIDERANT qu'il est prévu la création d'un second bassin de rétention équipé d'un séparateur d'hydrocarbures et la création de 122 places perméables permettant l'infiltration des eaux ; que la surface imperméabilisée sera diminuée de 3 282 m², soit environ 10 % ;

CONSIDERANT que l'insertion paysagère et architecturale sera retravaillée à l'occasion de la réalisation du projet, améliorant ainsi l'existant ; qu'en effet, les façades seront modernisées et que 43 nouveaux arbres de haute tige seront plantés ; qu'au surplus, des plantations seront réalisées le long de la RD 786 ;

CONSIDERANT que l'ensemble commercial projeté s'implantera à proximité immédiate des lieux de vie de la zone de chalandise ; qu'il permettra d'étoffer et de compléter l'offre existante en matière de produits frais, produits bio et produits locaux ; que le confort d'achat des consommateurs sera amélioré ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi le projet répond aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce.

EN CONSEQUENCE :

- rejette le recours n° 4077T01
- émet un avis favorable au projet, porté par la SAS « BINIC DISTRIBUTION ».

Votes favorables : 8
Vote défavorable : 0
Abstention : 0

Le Président de la Commission
nationale d'aménagement commercial,



Jean GIRARDON

TABLEAU RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DU PROJET
JOINT A L'AVIS DE LA CNAC N°436 DU 28/05/2020
 (articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

POUR TOUT EQUIPEMENT COMMERCIAL
 (a à e du 3° de l'article R. 752-44-3 du code de commerce)

Superficie totale du lieu d'implantation (en m²)		33 580 m²	
Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R 752-6)			
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 2° du I de l'article R. 752-6)	Avant projet	Nombre de A	
		Nombre de S	
		Nombre de A/S	2
	Après projet	Nombre de A	
		Nombre de S	
		Nombre de A/S	3
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)	Superficie du terrain consacrée aux espaces verts (en m²)	6 362 m²	
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m²)		
	Autres surfaces non imperméabilisées : m² et matériaux / procédés utilisés	1 603 m² de voirie perméable 1 597 m² de places perméables	
Energies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux photovoltaïques : m² et localisation	500 m² sur la toiture de l'extension du bâtiment	
	Eoliennes (nombre et localisation)		
	Autres procédés (m² / nombre et localisation) et observations éventuelles :		
Autres éléments intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision	43 arbres de haute tige plantés, au total le site comptera 47 arbres		
	Modernisation des façades		

POUR LES MAGASINS ET ENSEMBLES COMMERCIAUX (a à c du 1° de l'article R.752-44 du code de commerce)							
Surface de vente (cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752- 6) Et Secteurs d'activité (cf. a, b, d et e du 1° du I de l'article R.752- 6)	Avant projet	Surface de vente (SV) totale		2 850 m ²			
		Magasins de SV ≥300 m ²	Nombre	2			
			SV/magasin	2 810 m ²	40 m ²		
	Secteur (1 ou 2)	1	2				
	Après projet	Surface de vente (SV) totale		4 200 m ²			
		Magasins de SV ≥300 m ²	Nombre	3			
SV/magasin			3 993 m ²	90 m ²			
Secteur (1 ou 2)	1	2	2				
Capacité de stationnement (cf. g du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant projet	Nombre de places	Total	406			
			Electriques/hybrides	0			
			Co-voiturage	0			
			Auto-partage	0			
			Perméables	0			
	Après projet	Nombre de places	Total	358			
			Electriques/hybrides	4			
			Co-voiturage	0			
			Auto-partage	0			
			Perméables	101			
POUR LES POINTS PERMANENTS DE RETRAIT (« DRIVE ») (2° de l'article R.752-44 du code de commerce)							
Nombre de pistes de ravitaillement	Avant projet	2					
	Après projet	5					
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m ²)	Avant projet	159 m ²					
	Après projet	327 m ²					

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-07-11-001

Décision commission nationale d'aménagement
commercial autorisant la création d'un magasin Connexion
de 900 m² à Lannion

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

DECISION

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- VU** la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le recours exercé par la société « ETABLISSEMENT NEHLIG », qui exploite un magasin à l enseigne « DARTY », et par la société « CHARLEX » qui exploite un magasin à l enseigne « FNAC », enregistré le 1^{er} octobre 2018 sous le n°3745T01,

dirigé contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercial des Côtes d'Armor du 6 septembre 2018,

accordant à la SCI « LANMOR » l'extension de 900 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial de 878 m² par création d'un magasin à l enseigne « CONNEXION », pour atteindre une surface totale de vente de 1 778 m² à Lannion ;
- VU** l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 17 décembre 2018 ;
- VU** l'avis du ministre chargé du commerce en date du 13 décembre 2018 ;

Après avoir entendu :

Mme Hélène DEREUX, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;

M. Frédéric CORRE, adjoint au maire de Lannion ;

M. Laurent WEILL, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 20 décembre 2018 ;

- CONSIDERANT** que le projet s'implantera dans le secteur du Cruguil, situé au nord de l'agglomération Lannionaise, dans un local vacant au sein d'un ensemble commercial existant aisément accessible au public, à 3,5 km du centre-ville, conformément aux prescriptions du SCoT qui souhaite privilégier l'implantation du type de magasin demandé en périphérie afin d'éviter les difficultés particulières liées aux conditions de livraison ou à l'encombrement des produits vendus ;
- CONSIDERANT** qu'à l'appui du projet, la commune de Lannion met en avant la nécessité de pourvoir le centre-ville d'enseignes de vente de vêtements telles que « CELIO » ou « BURTON » ; que cependant, il apparaît plus pertinent d'implanter le présent projet en centre-ville et non en périphérie, d'autant plus que la commune de Lannion est lauréate du programme national « Action cœur de ville » ;
- CONSIDERANT** que le projet ne propose qu'une faible amélioration paysagère du site actuel ; que le volet développement durable est peu développé ;
- CONSIDÉRANT** qu'ainsi, le projet ne répond pas aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce.

EN CONSEQUENCE :

- admet le recours susvisé des sociétés « ETABLISSEMENT NEHLIG » et « CHARLEX » ;

- refuse à la SCI « LANMOR » l'extension de 900 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial de 878 m² par création d'un magasin à l'enseigne « CONNEXION », pour atteindre une surface totale de vente de 1 778 m² à Lannion (Côtes d'Armor).

Votes favorables : 2
Votes défavorable : 6
Abstention : 0

Le Président de la Commission
nationale d'aménagement commercial



Jean GIRARDON

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-06-11-001


Décision de la commission nationale d'aménagement commercial rejetant le recours 4098T01 et autorisant la société Ar Piler à créer un magasin Biocoop de 250 m²

Secrétariat



PARIS, le **08 JUL. 2020**

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor
 Secrétariat de la CDAC
 17 rue Michel
 BP 72061
 22102 DINAN CEDEX

OBJET	OBSERVATIONS
<p>Recours n° 4098T 01</p> <p>Ampliation de l'avis concernant le recours exercé par l'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE ROSTRENEN contre l'avis favorable, de la commission départementale d'aménagement commercial intervenu lors de la réunion du 19 décembre 2019, autorisant l'extension d'un ensemble commercial sur le territoire de la commune de ROSTRENEN</p> <p>(la notification de cet avis, aux différentes parties, est assurée par mes soins)</p>	<p>1. Pour publication au RAA et dans deux journaux régionaux ou locaux, en application de l'article R.752-39 du code de commerce.</p> <p>2. Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des membres de la commission départementale présents à la réunion rappelée ci-contre, - du représentant des services territorialement compétents chargés de l'urbanisme et de l'environnement, - du représentant des services territorialement compétents chargés du commerce,  <p>La Secrétaire Luisa OLIVEIRA</p>

Télédoc 121 - 61 Boulevard Vincent Auriol - 75703 PARIS CEDEX 13 - Tél : 01 44 97 27 27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

DECISION

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU** le code de commerce ;
- VU** l'ordonnance modifiée n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;
- VU** le recours présenté par M. Raymond GAUGIRAN, exploitant d'un magasin « CROQ'NATURE » situé à Rostrenen et responsable de l'Union des Commerçants et Artisans de Rostrenen, enregistré le 16 janvier 2020 sous le numéro 4098T01, et dirigé contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercial du 19 décembre 2019 autorisant l'extension, par la société « AR PILER », d'un ensemble commercial par la création d'un magasin alimentaire « BIOCOOP » d'une surface de vente de 250 m², à Rostrenen, par modification substantielle d'un projet d'extension examiné par la CDAC le 2 juin 2017 et qui prévoyait notamment la création de deux boutiques non alimentaires de 104,41 m² et 103,88 m² ;
- VU** l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 10 juin 2020 ;
- VU** l'avis du ministre chargé du commerce en date du 8 juin 2020 ;

Après avoir entendu :

M. Emmanuel MARC, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;

M. Raymond GAUGIRAN, exploitant d'un magasin « CROQ'NATURE » à Rostrenen ;

M. Christophe de QUELEN, président de l'U2P des Côtes-d'Armor ;

M. Jean-Marie CAPITAINE, représentant la société « AR PILER » ;

M. Romain TALAMONI, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 11 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le projet initial, qui a fait l'objet d'un avis favorable de la CDAC des Côtes d'Armor le 2 juin 2017, prévoyait l'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin spécialisé dans la vente d'articles de la maison ou dans la culture et les loisirs (317,47 m²), d'une boulangerie de 208,02 m², de trois boutiques non alimentaires (104,41 m², 103,88 m², 104,94 m²) et d'un point de retrait « Click & Collect INTERMARCHE » comprenant 3 pistes de ravitaillement ; que le présent projet vise à modifier le projet initial en remplaçant deux des trois boutiques non alimentaires par la création d'un magasin alimentaire « BIOCOOP » de 250 m² ;

- CONSIDÉRANT** que le projet prendra place au sein de la zone de Kerjean, situé lieu-dit « Prat Stangorin », à environ un kilomètre au nord du centre-ville de Rostrenen ; que le magasin « BIOCOOP » sera installé sur un terrain déjà imperméabilisé, dans un bâtiment construit en 2019 ; qu'il n'y aura pas d'imperméabilisation supplémentaire des sols ;
- CONSIDÉRANT** que la clientèle bénéficiera des 156 places de stationnement mutualisées et déjà aménagées ; que sur les 156 places, 110 ont été réalisées en pavés drainants ; que, selon les estimations du pétitionnaire, la fréquentation du futur point de vente « BIOCOOP » sera d'environ 120 clients par jour ; que le projet ne nécessitera pas d'aménagement routier ;
- CONSIDÉRANT** que le site d'implantation du projet est facilement accessible aux piétons ; que les habitations les plus proches sont situées à moins de 300 mètres ;
- CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de l'aménagement de la zone, 29 arbres de hautes tiges d'essences locales ont été plantés en plus des arbres déjà existants ; que la zone comprend au total 3 097,35 m² d'espaces verts ;
- CONSIDÉRANT** qu'ainsi, ce projet répond aux critères énoncés à l'article L. 752-6 du code de commerce ;

DECIDE :

- Le recours n° 4098T01 est rejeté ;
- Le projet de la société la société « AR PILER » est autorisé ;
- En conséquence, est accordée à la société « AR PILER » l'autorisation préalable requise en vue de procéder à l'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin alimentaire « BIOCOOP » d'une surface de vente de 250 m², à Rostrenen (Côtes d'Armor) par modification substantielle d'un projet d'extension examiné par la CDAC le 2 juin 2017 et qui prévoyait notamment la création de deux boutiques non alimentaires de 104,41 m² et 103,88 m².

Votes favorables : 5 (dont la voix prépondérante du président)
Votes défavorables : 5
Abstention : 0

Le Président de la Commission
nationale d'aménagement commercial



Jean GIRARDON

TABLEAU RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DU PROJET
JOINT A LA DECISION¹ DE LA CNAC² N°4098T01
DU 11/06/2020

(articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

POUR TOUT EQUIPEMENT COMMERCIAL
(a à e du 3° de l'article R. 752-44-3 du code de commerce)

Superficie totale du lieu d'implantation (en m²)		1 407 m²		
Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R 752-6)		Section BB n° 231		
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 2° du I de l'article R. 752-6)	Avant projet	Nombre de A		
		Nombre de S		
		Nombre de A/S	2	
	Après projet	Nombre de A		
		Nombre de S		
		Nombre de A/S	2	
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)	Superficie du terrain consacrée aux espaces verts (en m²)		3 097,35 m	
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m²)		0	
	Autres surfaces non imperméabilisées : m² et matériaux / procédés utilisés		110 places mutualisées en pavés drainants sur 156	
Energies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux photovoltaïques : m² et localisation		0	
	Eoliennes (nombre et localisation)		0	
	Autres procédés (m² / nombre et localisation) et observations éventuelles :		0	
Autres éléments intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision	Ce qui me paraît important :			
	Reprise d'un site en friche pollué et amianté			
	Préservation et valorisation de la zone naturelle			
	Réduction des surfaces imperméabilisées			

¹ Rayer la mention inutile.

² Rayer la mention inutile et compléter avec le numéro et la date de l'avis ou de la décision.

POUR LES MAGASINS ET ENSEMBLES COMMERCIAUX

(a à c du 1° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Surface de vente <i>(cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752-6)</i> Et Secteurs d'activité <i>(cf. a, b, d et e du 1° du I de l'article R.752-6)</i>	Avant projet	Surface de vente (SV) totale						
		Magasins de SV ≥ 300 m ²	Nombre					
			SV/magasin ³					
	Secteur (1 ou 2)							
	Après projet	Surface de vente (SV) totale						
		Magasins de SV ≥ 300 m ²	Nombre					
SV/magasin ⁴								
Secteur (1 ou 2)								
Capacité de stationnement <i>(cf. g du 1° du I de l'article R.752-6)</i>	Avant projet	Nombre de places	Total					
			Electriques/hybrides					
			Co-voiturage					
			Auto-partage					
			Perméables					
	Après projet	Nombre de places	Total					
			Electriques/hybrides					
			Co-voiturage					
			Auto-partage					
			Perméables					

POUR LES POINTS PERMANENTS DE RETRAIT (« DRIVE »)

(2° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Nombre de pistes de ravitaillement	Avant projet		
	Après projet	8	
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m ²)	Avant projet		
	Après projet	154.20	

³ Si plus de 5 magasins d'une surface de vente (SV) ≥ 300 m², ne pas renseigner cette ligne mais renvoyer à une feuille libre annexée au tableau sur laquelle sont :

- rappelés la commission (CDAC n° département/CNAC), le n° et la date de l'avis ou de la décision ;
- listés, chacun avec sa SV, tous les magasins d'une surface de vente ≥ 300 m² sous la mention « détail des XX magasins d'une SV ≥ 300 m² ».

⁴ Cf. (2)